

# 2013

## Wallis-et-Futuna





---

**INSTITUT D'EMISSION  
D'OUTRE-MER**

---

ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

SIÈGE SOCIAL  
164, rue de Rivoli 75001 PARIS





Wallis-et-  
Futuna

---

Rapport annuel  
**2013**

---

*Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.*

*L'IEOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.*

# Sommaire

---

	Pages
<b>Avant-propos</b>	9
<b>Wallis-et-Futuna en bref</b>	10
<b>Synthèse</b>	12
<b>CHAPITRE I - LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES</b>	15
<b>Section 1 - Géographie et climat</b>	16
1. Situation géographique	16
2. Climat	16
<b>Section 2 - Repères historiques</b>	17
1. L'origine du peuplement	17
2. Les premiers contacts avec les européens	18
3. Du protectorat au statut actuel	18
<b>Section 3 - Le cadre institutionnel</b>	19
1. Le statut de 1961	19
2. Les institutions et leurs compétences	19
<b>Section 4 - Éclairage sur Futuna</b>	23
1. Une économie très traditionnelle	23
2. Des infrastructures qui se consolident	23
3. Une présence bancaire limitée	24
<b>CHAPITRE II - PANORAMA DE L'ÉCONOMIE DE WALLIS-ET-FUTUNA</b>	25
<b>Section 1 - La population</b>	26
<b>Section 2 - Les principaux indicateurs économiques</b>	28
1. Les comptes économiques	28
2. L'emploi et le chômage	29
3. Les revenus et salaires	33
4. Les prix	34
5. Le commerce extérieur	38
<b>Section 3 - Les politiques et finances publiques</b>	41
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	41
2. Le régime fiscal	43
3. Les finances publiques locales	46

ENCADRÉ : Les Mini-Jeux du Pacifique	49
<b>CHAPITRE III - LES SECTEURS D'ACTIVITÉ</b>	51
<b>Section 1 - Aperçu général</b>	52
<b>Section 2 - L'agriculture, l'élevage, la forêt et la pêche</b>	53
1. Aperçu structurel	53
2. Les productions végétales et la forêt	54
3. L'élevage	55
4. La pêche	55
5. L'enseignement agricole	56
6. La CCIMA	56
<b>Section 3 - L'artisanat</b>	57
1. L'artisanat de production	57
2. L'artisanat traditionnel	58
<b>Section 4 - L'énergie et l'eau</b>	59
1. La société Électricité et Eau de Wallis-et-Futuna (EEWF)	59
2. L'énergie électrique	60
3. L'eau	61
4. Les hydrocarbures	62
<b>Section 5 - L'environnement</b>	64
1. La gestion et le traitement des déchets	64
2. Mangroves et ressources marines	64
3. La gestion de l'eau	64
<b>Section 6 - Le bâtiment et les travaux publics</b>	65
1. Aperçu structurel	65
2. La commande publique	65
<b>Section 7 - Le commerce</b>	67
<b>Section 8 - L'hôtellerie-restauration et le tourisme</b>	68
1. Aperçu structurel	68
2. Le tourisme	68
<b>Section 9 - Les transports</b>	70
1. Aperçu structurel	70
2. Le transport maritime	70
3. Le transport aérien	71
4. Les transports terrestres	74

<b>Section 10 - Les services marchands</b>	75
1. Aperçu structurel	75
2. Le service des Postes et Télécommunications (SPT)	75
<b>Section 11 - Les services non marchands</b>	77
1. Aperçu structurel	77
2. L'éducation	77
3. Les services de santé	80
4. La protection sociale	82
<b>CHAPITRE IV - L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE</b>	85
<b>ENCADRÉ : Introduction de la nouvelle gamme de billets</b>	86
<b>Section 1 - La structure du système bancaire</b>	87
1. Les faits marquants de l'exercice	87
2. L'organisation du système bancaire	93
3. La densité du système bancaire	96
4. Les moyens de paiement	98
5. L'activité des fonds de garantie	100
<b>Section 2 - Les conditions de l'exercice de l'activité bancaire</b>	103
1. Les taux d'intérêt	103
2. Les tarifs bancaires	108
3. L'équilibre emplois-ressources et l'analyse du risque	109
<b>Section 3 - L'évolution de la situation monétaire</b>	112
1. Les avoirs financiers des agents économiques	112
2. Les crédits à la clientèle	115
3. La circulation fiduciaire	117
4. La masse monétaire et ses contreparties	118
5. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	120
<b>ANNEXES</b>	123
Annexe 1 : Statistiques économiques	124
Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières	130
Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2013	133
Annexe 4 : Lexique des principaux sigles mentionnés	136
Annexe 5 : Liste des publications	138



## Avant-propos

L'activité économique des îles Wallis et Futuna s'est inscrite au cours de l'année 2013 dans une dynamique soutenue même si l'on observe un net ralentissement au cours du dernier trimestre.

Le secteur du BTP et la consommation ont continué de tirer les activités économiques sur le Territoire, stimulés par l'organisation des Mini-Jeux du Pacifique. Ceux-ci se sont déroulés du 2 au 12 septembre 2013. Ils ont regroupé une vingtaine d'États de la région et ont mobilisé l'ensemble des acteurs économiques de Wallis-et-Futuna. L'événement s'est tenu dans un excellent climat et a permis aux responsables socio-économiques de tisser des liens culturels et sportifs avec les pays voisins de la communauté Pacifique pour une plus grande reconnaissance du Territoire. Cette manifestation, outre une stimulation des activités sportives et associatives, a ouvert la voie à l'organisation d'échanges avec l'environnement géographique.

L'année 2013 a par ailleurs été marquée par une accentuation de la lutte contre la vie chère, comme suite aux mesures prises localement et dans le prolongement des dispositions de la loi LUREL de fin 2012. L'évolution de l'indice des prix, en moyenne de 2,1 % sur l'année, affiche une nette amélioration comparativement aux années antérieures (+5,0 % en 2012 et +3,6 % en 2011). Le ralentissement observé résulte de mesures prises à l'échelon local contre la vie chère mais surtout d'une évolution favorable des taux de change depuis le début de l'année.

En dépit d'une situation économique globalement satisfaisante en 2013, le niveau d'activité de l'archipel, compte tenu de la réduction attendue de la commande publique, semble plus incertain pour 2014. La faiblesse de relais dans le secteur privé, en l'absence d'outils propices au développement d'un tissu d'entreprises, constitue un handicap pour le Territoire. Le secteur primaire offre néanmoins des opportunités de développement encore insuffisamment exploitées.

Pour l'IEOM, l'année 2014 est marquée, à compter du 20 janvier, par le lancement d'une nouvelle gamme de billets en francs CFP, à l'image du patrimoine culturel des Territoires du Pacifique, en remplacement des anciens billets. Une importante campagne de communication a été mise en œuvre dès octobre 2013 afin de bien informer le public des échéances à venir et faciliter la transition.

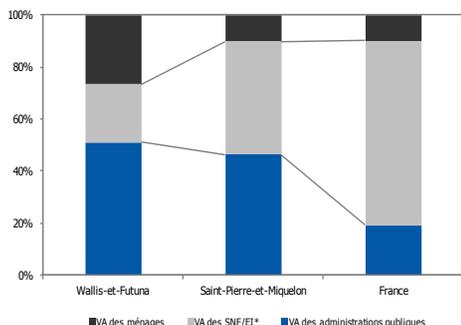
En 2014, l'IEOM continuera de mobiliser ses moyens pour répondre au mieux aux attentes des acteurs économiques du Territoire. L'effort sera notamment poursuivi pour apporter une analyse économique et financière de qualité et éclairer le débat public.



**Guy DELAMAIRE**

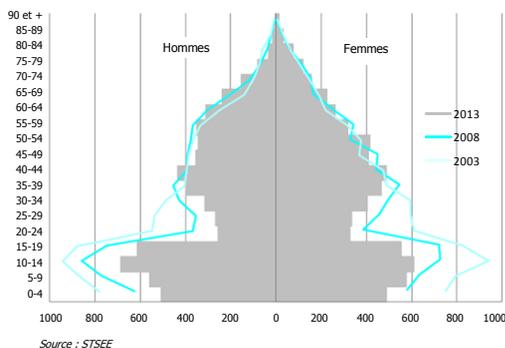
# Wallis-et-Futuna en bref

## Répartition de la valeur ajoutée en 2005

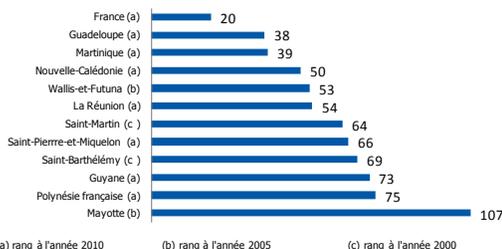


\* Sociétés non financières / Entrepreneurs individuels  
Sources : IEDOM, INSEE

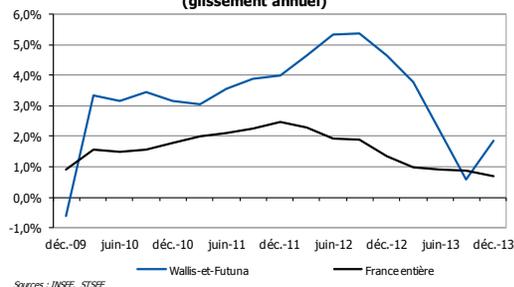
## Pyramide des âges comparée



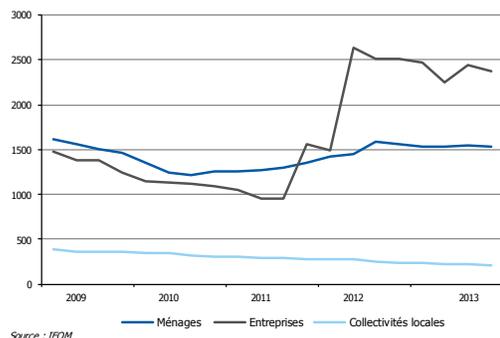
## Classement à l'IDH de la France métropolitaine et des DCOM (rang mondial ; 2000, 2005 et 2010)



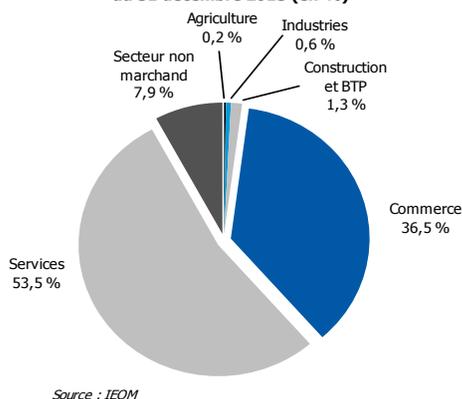
## Indice des prix à la consommation (glissement annuel)



## Encours de crédits de la clientèle non financière au 31 décembre 2013 (en millions de F CFP)



## Risques sectoriels de Wallis-et-Futuna au 31 décembre 2013 (en %)



## Les chiffres clés de Wallis-et-Futuna

	2003	2013	France 2013
<b>Population</b>			
Population totale (en milliers)	14,9	11,4 <sup>2</sup>	65 821 <sup>6</sup>
Part des moins de 20 ans (%)	44,1	37,7 <sup>1</sup>	25 <sup>6</sup>
Part des 20-59 ans (%)	47,0	48,2 <sup>1</sup>	51 <sup>6</sup>
Part des 60 ans et plus (%)	8,9	14,1 <sup>1</sup>	24 <sup>6</sup>
Densité de population (hab/km <sup>2</sup> )	105	86 <sup>1</sup>	117 <sup>5</sup>
Taux de croissance annuel moy. de la population entre 2003 et 2013 (%)	-	-2,0	0,6 <sup>4</sup>
Taux de natalité (taux pour 1 000 habitants)	19,4	14,2 <sup>1</sup>	12,3 <sup>6</sup>
Taux de mortalité (taux pour 1 000 habitants)	4,3	5,7 <sup>1</sup>	8,7 <sup>6</sup>
Indicateur conjoncturel de fécondité	2,7	2,1 <sup>1</sup>	1,99 <sup>6</sup>
<b>Développement humain</b>			
Espérance de vie des femmes à la naissance (années)	73,3	78,7 <sup>1</sup>	85 <sup>6</sup>
Espérance de vie des hommes à la naissance (années)	76,5	72,8 <sup>1</sup>	78,7 <sup>6</sup>
Taux de réussite au Bac (%)	-	73,6	86,2
<b>Environnement</b>			
Superficie totale (km <sup>2</sup> )	142	142	552 000
<b>Économie</b>			
PIB (milliards d'euros courants)	-	0,15 <sup>3</sup>	2 032,3 <sup>7</sup>
Taux de croissance du PIB (% annuel, euros constants)	-	-	0,0 <sup>7</sup>
PIB/habitant (euros courants)	-	10 100 <sup>3</sup>	31 076 <sup>7</sup>
Taux d'inflation annuel moyen (%)	1,9	2,1	0,9
<b>Indicateurs sectoriels</b>			
Importations en valeur (millions de F CFP)	5 756	5 923	-
Consommation d'hydrocarbures (milliers de litres)	10 331	10 535	-
Nombre de lignes téléphoniques	1 683	3 192	-
<b>Indicateurs monétaires et financiers</b>			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	4 774	3 638	16 538 <sup>8</sup>
Nombre d'habitants par guichet automatique	14 944	11 387	1 085 <sup>8</sup>
Nombre de comptes bancaires par habitant	0,47	0,66	3,8 <sup>8</sup>
Actifs financiers des agents économiques auprès des EC locaux (en millions de F CFP)	5 386	5 189	-
Encours sains des agents économiques auprès des EC locaux (en millions de F CFP)	1 450	1 847	-
Taux de créances douteuses (%)	6,6	4,8	-

<sup>1</sup> Recensement juillet 2013

<sup>2</sup> Estimation IEOM à fin 2013

<sup>3</sup> Données de 2005

<sup>4</sup> Entre 2004 et 2014

<sup>5</sup> Métropole en 2013

<sup>6</sup> Bilan démographique de l'INSEE 2013

<sup>7</sup> Données de 2012

<sup>8</sup> Données de 2011

## LA REPRISE SE RENFORCE MAIS N'EST PAS EXEMPT DE FRAGILITÉS

En 2013, la croissance mondiale s'est située, selon les prévisions les plus récentes du FMI, aux alentours de +3,0 %, soit pratiquement au même niveau qu'en 2012 (+3,2 %). Un renforcement a été observé au second semestre de l'année, imputable au raffermissement de la demande finale dans les pays avancés, au rebond des exportations dans les pays émergents et à une demande intérieure plus dynamique en Chine. Dans les économies avancées, la croissance a été globalement favorisée par l'amélioration des conditions de financement et un regain de confiance des agents économiques. Les économies émergentes ont quant à elles été pénalisées par une séquence d'accroissement de la volatilité sur les marchés financiers, qui, malgré la stabilisation qui s'est ensuite opérée, souligne la persistance d'éléments de vulnérabilité.

Au sein des pays avancés, on note toujours des écarts significatifs entre les rythmes de croissance des États-Unis, du Japon et de la zone euro. Tandis que la croissance économique des États-Unis s'est inscrite à 1,9 % en 2013, une sortie de récession s'est amorcée dans la zone euro, même si le taux de croissance moyen de l'ensemble de la zone reste négatif au cours de l'année écoulée (-0,5 %). Un léger rebond de l'activité a été observé au Japon (+1,5 %). Les pays émergents et en développement bénéficient quant à eux toujours d'une croissance soutenue, de l'ordre de 4,7 %.

Le FMI table sur une progression de la croissance mondiale à 3,6 % en 2014. La croissance économique des États-Unis devrait s'accélérer et la zone euro confirmer sa sortie de récession. Le rythme de hausse de la production des pays émergents et en développement s'inscrirait quant à lui aux alentours de 5,0 %.

## Un bilan annuel positif, marqué par un fléchissement de l'activité au cours des derniers mois de l'année 2013

L'activité économique des îles Wallis et Futuna a été dynamique durant une grande partie de l'année 2013, dans le sillage des Mini-Jeux du Pacifique qui se sont tenus en septembre. Des signes de ralentissement ont toutefois été rapidement perceptibles au dernier trimestre.

### La hausse des prix décélère fortement

Amorcé fin 2012, le ralentissement de la hausse des prix s'est confirmé en 2013. En moyenne annuelle, l'indice des prix à la consommation s'inscrit en augmentation de 2,1 % en 2013, contre 5,0 % en 2012. Cette forte décélération est le résultat de différentes actions menées contre la vie chère, mais aussi d'une évolution favorable des taux de change tout au long de l'année.

Dans le cadre de la loi LUREL, le premier accord annuel du « bouclier qualité-prix » entre l'État et les professionnels de la distribution est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2013. Il a entériné une baisse moyenne de 10 à 13 % du prix d'un panier de 11 produits de grande consommation.

### L'emploi salarié est en progression, de même que l'effort d'investissement

Au 30 juin 2013, 2 155 travailleurs salariés sont déclarés à la Caisse des prestations sociales de Wallis-et-Futuna, contre 2 062 à fin juin 2012. Les secteurs public et privé enregistrent tous deux une progression en termes d'emploi, respectivement de 4,9 % et 3,9 %. Le secteur public concentre 59,6 % de l'emploi déclaré (1 284 personnes) et le secteur privé 41,4 % (871 salariés). Le secteur du BTP, qui a été fortement mobilisé en 2013, connaît une augmentation sensible de ses effectifs salariés.

L'effort d'investissement des entreprises est également bien orienté. Les importations de biens d'équipement sont en progression de 16,8 % par rapport à 2012. Le nombre d'acquisitions de véhicules utilitaires neufs est en hausse sensible, avec 107 immatriculations en 2013 contre 59 en 2012.

Les importations de biens d'équipement se réduisent toutefois sensiblement au dernier trimestre, chutant de 38,9 % par rapport à fin septembre 2013. De même, les importations de biens intermédiaires diminuent fortement en fin d'année (-39,2 % au cours des trois derniers mois) ; ils sont globalement en baisse par rapport à 2012 (-18,4 %).

Dans la même logique, selon la Caisse des prestations sociales de Wallis-et-Futuna, le secteur privé accuserait une nette diminution de ses effectifs en fin d'année, causée principalement par la dégradation du niveau d'activité dans le secteur du BTP.

### **L'activité du BTP, vecteur de la croissance économique, fléchit fin 2013**

Au cours des trois premiers trimestres, le secteur du bâtiment a bénéficié d'une activité particulièrement soutenue. Des chantiers significatifs, lancés en 2010 et 2011, se sont poursuivis et achevés cette année : il s'agit principalement de la construction de la salle omnisports de Kafika (535 millions de F CFP), et du chantier du port de commerce de Mata'Utu (1,4 milliard de F CFP). Par ailleurs, plusieurs chantiers de construction d'infrastructures sportives, entrepris en vue de l'organisation des Mini-Jeux sur le Territoire (budget global d'environ 450 millions de F CFP), ont contribué à mobiliser le secteur jusqu'à la tenue de l'évènement en septembre. Enfin, les dégâts engendrés par le passage du cyclone *Evan* sur Wallis, mi-décembre 2012, ont également intensifié l'activité du secteur en 2013.

Au troisième trimestre, le secteur du BTP présente les premiers signes d'une inversion de tendance, avec une chute des importations de ciment qui se confirme au quatrième trimestre. En fin d'année, quelques chantiers dans le domaine public mais aussi dans le secteur privé permettent de maintenir un certain niveau d'activité, bien que sensiblement réduit. La baisse importante du montant des marchés publics notifiés pour la troisième année consécutive, et l'absence de relais dans le secteur privé inquiètent les professionnels.

### **La demande intérieure ralentit sur l'année**

Fin 2013, les importations de biens de consommation atteignent 883 millions de F CFP, en baisse de 7,5 % par rapport à 2012. Relativement stables durant les neuf premiers mois de l'année, elles chutent de 27,4 % au quatrième trimestre. De manière globale, les importations de l'archipel s'élèvent à 5,92 milliards de F CFP en 2013, en recul de 3,3 % par rapport à 2012. La baisse en valeur des importations est toutefois à considérer avec réserve, du fait de l'évolution favorable des taux de change qui réduit le coût des produits importés. Les ventes de véhicules de tourisme diminuent légèrement cette année mais restent d'un bon niveau, avec 95 nouvelles immatriculations en 2013, contre 103 en 2012.

## **Le financement de l'économie**

### **Contraction de la masse monétaire**

La masse monétaire M3 se replie de 15,9 % sur l'année, fortement impactée par la décision d'un organisme local de placer ses excédents de trésorerie (1,5 milliard de F CFP) auprès d'un établissement de crédit situé hors de la zone d'émission. Sous l'effet conjoint d'une contraction importante des dépôts collectés et de la stabilité de l'encours de crédit, le solde emplois-ressources clientèle de la banque locale ressort en baisse de 36,5 %, mais demeure néanmoins excédentaire de 2,34 milliards de F CFP à fin décembre 2013.

La position extérieure nette (différence entre les avoirs et les engagements situés hors zone d'émission) progresse de 13 % en 2013, pour s'établir à 2,63 milliards de F CFP. Son solde, structurellement excédentaire, traduit un excédent de liquidités du système bancaire local.

## **Sensible recul de l'épargne**

Les actifs financiers se contractent de 18,3 % sur l'année. Principale composante de l'épargne (75 %), les dépôts collectés localement se replient de 21,3 % en rythme annuel. La préférence des agents économiques pour les dépôts plus liquides est notable. La contraction des dépôts à terme et des comptes d'épargne à régime spécial (respectivement de 64,8 % et de 14,1 %), n'est que partiellement compensée par la hausse des dépôts à vue (+5,7 %). Les placements hors zone d'émission enregistrent une baisse plus modérée (-9,5 %), exclusivement imputable aux OPCVM monétaires (-64,9 %).

## **L'activité de financement se replie sur l'année**

L'encours des crédits accordés par l'ensemble des établissements bancaires intervenant localement fléchit de 4,4 % sur l'année. En 2013, le financement des entreprises connaît un fléchissement de 5,7 %, tandis que les concours octroyés aux ménages reculent de 2,0 % en un an. Exclusivement dédiés à l'investissement, les concours aux collectivités locales se replient de 15,0 %. La banque locale concentre 44,3 % des crédits de la place contre 42,1 % à fin 2012 et affiche un niveau de créances douteuses encore jamais atteint, sous le seuil de 5 %.

L'activité bancaire se contracte sensiblement après une année 2012 particulièrement dynamique. Le repli de l'activité de financement, parallèlement à la collecte des dépôts, impacte l'ensemble des acteurs économiques et laisse apparaître les signes précurseurs d'une année 2014 en demi-teinte.

## **Perspectives**

Le BTP, secteur clé de l'économie locale, connaît un ralentissement significatif de son activité. Le chantier de reconstruction du quai de Leava à Futuna, financé à hauteur de 1,83 milliard de F CFP dans le cadre du X<sup>e</sup> FED territorial, constitue le seul marché public conséquent programmé à l'heure actuelle.

Alors que la commande publique constituait le principal moteur du secteur du BTP, l'importante baisse des marchés publics notifiés et l'absence de relais dans le secteur privé inquiètent fortement les agents économiques locaux. Le niveau d'activité de ce secteur joue en effet un rôle essentiel sur la conjoncture du Territoire, participant notamment à la monétarisation des ménages dans une économie encore traditionnelle. Les programmes des contrats de développement et les financements accordés dans le cadre du Fonds européen de développement consacrés aux infrastructures devraient néanmoins permettre d'assurer aux entreprises une activité pour les années à venir, bien qu'à un niveau moindre que celui de ces dernières années.

Depuis 2012, un effort important est entrepris pour développer et professionnaliser le secteur primaire, de façon à renforcer sa contribution à la vie économique locale en termes de création de richesses et d'emplois. Une récente mission du ministère de l'Agriculture préconise d'inscrire le développement de ce secteur comme priorité politique, afin notamment de favoriser l'accès à l'emploi mais également de mieux satisfaire les attentes du marché local, fortement dépendant des importations. L'affectation sur le Territoire de trois ingénieurs spécialistes des domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche s'inscrit dans cette démarche.

L'année 2014 pourrait se révéler une année charnière pour le Territoire. La création d'un cadre favorisant le développement de l'activité du secteur privé, que ce soit en termes d'aide à la création d'entreprise ou de mise en place d'outils permettant l'accès au financement bancaire, pourrait constituer la condition nécessaire à un développement économique endogène.



## CHAPITRE I

# Les caractéristiques structurelles

# Section 1

## Géographie et climat

---

### 1. Situation géographique

---

Les îles Wallis et Futuna se situent dans le Pacifique Sud. L'archipel est réparti en deux groupes d'îles d'origine volcanique : Wallis (Uvea) d'une part et Futuna-Alofi d'autre part. À égale distance des îles Fidji et Samoa, entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, Wallis-et-Futuna est le Territoire français le plus éloigné de la métropole (16 000 km).

D'une superficie de 77,9 km<sup>2</sup>, l'île de Wallis est la plus grande. Il s'agit d'une terre basse, dont le point le plus élevé, le Mont Lulu, culmine à 151 m d'altitude. Elle est bordée d'un lagon et d'une barrière de corail comportant quatre passes dont la principale (Honikulu au sud) mène au wharf de Mata'Utu, chef-lieu du Territoire.

À 230 km au sud-ouest de Wallis, Futuna et Alofi, dénommées également îles Horn, sont deux îles montagneuses, aux côtes très découpées et difficiles d'accès par la mer. Les points culminants sont le Mont Puke pour Futuna (524 mètres) et le mont Kolofau pour Alofi (417 mètres). Futuna (46,3 km<sup>2</sup>) est une île sans lagon, avec un relief accidenté. L'îlot voisin, Alofi (17,8 km<sup>2</sup>), inhabité, est séparé de Futuna par un détroit large de 1,8 km. En raison de la proximité de la zone de fracture nord fidjienne et de l'existence d'une faille passant par Futuna et Alofi, l'activité sismique y est régulière. À Futuna, il existe un réseau hydrographique bien marqué alors que Wallis ne compte que de petites rivières temporaires.

### 2. Climat

---

Les îles de Wallis et Futuna connaissent un climat tropical maritime caractérisé par une température élevée et une humidité importante. Les précipitations y sont abondantes et le ciel est souvent chargé. Son climat est très régulier, avec des saisons à peine marquées. Les variations diurnes, et en particulier l'amplitude thermique, sont également très faibles. Néanmoins, les précipitations sont légèrement moins importantes de juin à septembre. Les minima et maxima de températures sont généralement compris entre 24°C et 31°C et les températures moyennes sont toujours supérieures à 25,5°C. L'archipel étant proche de l'équateur, le cycle des températures est très peu marqué à Wallis comme à Futuna en raison de la faible variabilité de l'ensoleillement tout au long de l'année. Le taux d'hygrométrie varie entre 82 % et 85 %. La pluviométrie annuelle est supérieure à 3 290 mm.

Le Territoire connaît une saison cyclonique, du 15 novembre au 15 avril. Le cyclone *Evan* est le dernier à avoir frappé le Territoire, en décembre 2012.

## Section 2

# Repères historiques

### Dates clés de l'histoire de Wallis-et-Futuna

28/04/1616	Découverte de Futuna et Alofi par Willem Schouten et Jacob Le Maire
16/08/1767	Découverte d'Uvea par Samuel Wallis
01/11/1837	Implantation du Père Bataillon à Wallis
08/11/1837	Implantation du Père Pierre-Chanel à Futuna
28/04/1841	Martyr du R.P Pierre-Chanel à Poi (Futuna)
05/04/1842	Première demande de Protectorat émanant du Roi de Wallis
19/11/1886	Nouvelle demande de Protectorat de la Reine Amelia
05/04/1887	Ratification de la demande de protectorat pour Wallis
29/11/1887	Ratification de la demande de protectorat pour Futuna
05/03/1888	Rattachement de Futuna à Wallis et protectorat unifié
19/05/1910	Nouveau traité de protectorat modifiant celui de 1887
05/03/1928	Arrivée du premier véhicule à moteur
20/07/1928	Réception des premières communications de radio en français de Saigon
28/05/1942	Débarquement des premières troupes américaines
03/03/1957	Premier vol régulier Wallis-Nouméa sur un DC3
27/12/1959	Approbation par référendum du statut de TOM
29/07/1961	Promulgation de la loi n° 61-814 conférant à Wallis-et-Futuna le statut de TOM
20/05/1964	Arrêté n° 19 portant organisation des circonscriptions administratives
15/12/1968	Mise en service du premier réseau téléphonique de Wallis
29/01/1969	Inauguration des bureaux de l'Administration supérieure à Havelu
17/05/1969	Ouverture de la Paierie de Mata'Utu
18/08/1970	Première liaison aérienne Wallis-Futuna (vol expérimental)
29/07/1986	Inauguration de la télévision à Matala'a (Wallis)
12/12/1986	Livraison du Twin Otter « Ville de Paris », offert par Jacques Chirac
24-29/12/1986	Le cyclone <i>Raja</i> fait d'importants dégâts à Futuna
19/09/1987	Inauguration de l'électricité à Futuna
24/08/1989	Inauguration de la station terrienne de France Câble Radio (FCR)
12/03/1993	Tremblement de terre à Futuna (6,3 sur l'échelle de Richter)
09/12/1998	Ouverture de l'agence IEOM de Mata'Utu
01/04/1998	Première connexion internet sur réseau téléphonique commuté (RTC)
28/03/2003	Révision constitutionnelle et passage de TOM à COM
10/09/2007	Mise en service de l'ADSL par le SPT et France Câble Radio
12-15/03/2010	Passage du cyclone <i>Tomas</i> à Wallis puis à Futuna
30/11/2010	Lancement de la télévision numérique terrestre (TNT) à Wallis et à Futuna
29/07/2011	Fête du 50 <sup>e</sup> anniversaire du Statut de TOM (1961) des îles Wallis et Futuna
15-16/12/2012	Le cyclone <i>Evan</i> fait d'importants dégâts à Wallis
02-12/09/2013	Accueil de la IX <sup>e</sup> édition des Mini-Jeux du Pacifique à Wallis-et-Futuna

## 1. L'origine du peuplement

Le peuplement de Wallis et de Futuna s'inscrit dans le mouvement migratoire des austronésiens, qui, partis depuis la Chine orientale il y a 5 000 ans, colonisent ensuite vers 1500 av. JC une partie de la Mélanésie et la Polynésie occidentale. Des vestiges de poteries Lapita<sup>1</sup>, découvertes au sud d'Uvea, attesteraient des premiers peuplements de l'île aux

<sup>1</sup> La poterie Lapita doit son nom au site de Nouvelle-Calédonie où elle fut découverte en 1956. Ustensile culinaire ou objet de prestige, la poterie Lapita s'échangeait au sein de réseaux interinsulaires. Les fragments de poterie Lapita, découverts dans plusieurs centaines de sites en Océanie, sont des marqueurs de la progression du peuple austronésien en Océanie.

alentours de 1300 ans av. JC. C'est à cette époque qu'apparaissent les premières activités agricoles, dont l'élevage porcin.

L'île d'Uvea est envahie au 15<sup>e</sup> siècle par une vague de peuplement venue des îles Tonga, tandis que Futuna passe sous l'influence des îles Samoa au 17<sup>e</sup> siècle. Aux alentours de l'an 1500, les Uvéens obtiennent leur indépendance vis-à-vis du royaume de Tonga et instaurent un système de chefferie, toujours en vigueur actuellement. Cette période reste marquée par de nombreux conflits à Wallis comme à Futuna pour la possession des terres et pour la prise de pouvoir par les chefs victorieux.

## 2. Les premiers contacts avec les européens

---

L'histoire de la colonisation des îles Wallis et Futuna a commencé par la découverte des îles Horn (Futuna et Alofi) par les navigateurs hollandais Willem Schouten et Jacob le Maire, qui accostèrent à Futuna en 1616. L'île d'Uvea fut à son tour découverte en 1767 par le navigateur britannique Samuel Wallis, qui donna son nom à l'île. Les relations avec les européens furent ensuite très rares, jusqu'à l'arrivée des premiers baleiniers à la fin du 18<sup>e</sup> siècle, qui utilisèrent les îles comme port de relâche temporaire.

Les deux îles ne connurent pas de présence européenne notable avant le 19<sup>e</sup> siècle. À partir de 1837, année d'implantation des missionnaires maristes, des relations se nouèrent entre Wallis, Futuna, l'Europe et la France. Ayant pour mission d'évangéliser l'Océanie, le Père Bataillon convertit Wallis dès 1842 et devint évêque en 1843. Dans le même temps, à Futuna, un des premiers missionnaires maristes, Pierre-Chanel, fut martyrisé en 1841. En 1954, il devint le premier Saint canonisé d'Océanie.

## 3. Du protectorat au statut actuel

---

Par la suite, sous l'influence des différentes missions catholiques, une demande de protectorat émanant de la reine Amelia, présentée au gouvernement français, est ratifiée en 1887 pour Wallis et Futuna séparément, puis en 1888 pour le protectorat unifié des deux îles. L'installation d'un résident de France à Wallis officialise ce protectorat.

En 1942, Uvea est utilisée comme base arrière par les États-Unis pour répondre à l'avancée des troupes japonaises dans le Pacifique. 6 000 soldats s'installent alors à Wallis : ils introduisent des biens de consommation courante et réalisent des chantiers d'infrastructures commandités par l'armée. L'île connaît une période d'abondance. L'après-guerre est marqué par la crise économique et l'instabilité politique. Le 27 décembre 1959, les îles Wallis et Futuna adoptent largement, à 94,4 % des voix, le statut de Territoire d'Outre-mer. La loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 fixe un an et demi plus tard le statut du Territoire.

Au début des années 1970, alors que les mines de nickel calédoniennes connaissent une forte expansion, Wallis-et-Futuna subit ses premières vagues d'émigration massives vers cette collectivité voisine, flux qui n'a jamais été interrompu depuis. Lors du recensement de la population de 2009 en Nouvelle-Calédonie, 21 300 personnes se sont déclarées appartenir à la communauté d'origine wallisienne ou futunienne.

Suite à la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, le Territoire de Wallis-et-Futuna devient une Collectivité d'Outre-mer à statut particulier, sans que le statut de 1961 ne soit modifié.

## Section 3

# Le cadre institutionnel

---

### Évolution statutaire de Wallis-et-Futuna

1888	Protectorat avec la France
1961	Territoire d'Outre-mer
2003	Collectivité d'Outre-mer

---

## 1. Le statut de 1961

---

En 1961, Wallis-et-Futuna devient Territoire d'Outre-mer par la loi n° 61-814<sup>2</sup> qui définit son statut. Le statut de 1961 reconnaît l'existence des institutions coutumières, en plus des institutions propres à la République. Il n'a pas fait l'objet de modifications majeures depuis son adoption.

Depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République, Wallis-et-Futuna relève du statut de Collectivité d'Outre-mer, régie par l'article 74 de la Constitution. La loi organique n° 2007-224 du 21 février 2007 définit un statut propre à Wallis-et-Futuna.

Plusieurs tentatives d'actualisation du statut de 1961 ont été conduites, dont la dernière en 2009 lors des états généraux de l'Outre-mer. Les objectifs de la réforme proposée portaient, entre autre, sur une plus grande autonomie de l'organe délibérant, l'Assemblée territoriale, ainsi que sur la redéfinition de ses compétences. Les autorités locales, consultées par le gouvernement, n'ont pas donné suite à ce projet de remaniement du statut de 1961.

## 2. Les institutions et leurs compétences

---

Les attributions respectives de l'Assemblée territoriale, du Conseil territorial et de l'Administrateur supérieur sont définies par le décret n° 57-811 du 22 juillet 1957. Ainsi l'organisation institutionnelle de Wallis-et-Futuna se distingue par plusieurs traits spécifiques : l'exécutif de la collectivité est assuré par le représentant de l'État, l'autorité coutumière est associée à la gestion des affaires territoriales, enfin, l'Assemblée territoriale dispose d'attributions limitées.

### 2.1 L'ÉTAT

L'État français est représenté sur le Territoire par l'Administrateur supérieur, qui a le rang de Préfet depuis 1987 et qui dispose d'un adjoint délégué à Futuna. Le Préfet est assisté d'un Conseil territorial, qui réunit les trois chefs traditionnels et trois représentants qu'il a nommés après approbation de l'Assemblée territoriale. En pratique, ce conseil n'a qu'un rôle consultatif sur la gestion locale. Le Territoire est représenté à l'Assemblée nationale par un

---

<sup>2</sup> La loi n° 61-814 du 29 juillet 1961, conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de Territoire d'Outre-mer « garantit aux populations du Territoire le libre exercice de leur religion, ainsi que le respect de leurs croyances et de leurs coutumes tant qu'elles ne sont pas contraires aux principes généraux du droit ».

député et au Sénat par un sénateur. Le président du Tribunal de première instance de Mata'Utu dispose du pouvoir judiciaire en matière civile et pénale.

L'État exerce ses compétences dans les domaines de la défense, du respect des lois, du fonctionnement du Trésor public et de la douane, du contrôle administratif et financier, de la santé et de l'enseignement, à l'exception de l'enseignement primaire, concédé au diocèse catholique de Wallis-et-Futuna au travers d'une convention passée avec l'État.

## 2.2 LE TERRITOIRE

L'Assemblée territoriale, composée de 20 membres élus au suffrage universel pour cinq ans (13 pour Wallis et 7 pour Futuna), est l'organe délibérant du Territoire. Ses attributions demeurent relativement limitées : elle détient des compétences dans la plupart des domaines économiques et sociaux mais ses délibérations ne deviennent effectives qu'après approbation par l'Administrateur supérieur. Elle n'est pas compétente en matière de sanctions fiscales ou pénales. Elle n'est pas non plus maîtresse de l'exécution du budget, qui est confiée au Préfet. L'Assemblée territoriale a été renouvelée dans sa composition lors des élections en mars 2012.

Ainsi, le Préfet dirige, en sa qualité d'Administrateur supérieur, les services d'État, et, en sa qualité de chef du Territoire, les services territoriaux. Du fait de l'exiguïté du Territoire, des compétences étatiques et territoriales peuvent être regroupées au sein des mêmes services<sup>3</sup>.

## 2.3 LES CIRCONSCRIPTIONS

Sur le plan administratif, Wallis-et-Futuna est divisé en trois circonscriptions, dont le découpage est calqué sur les trois royaumes du Territoire (Uvea, Alo et Sigave). Dotées de la personnalité morale, ces circonscriptions disposent d'un budget autonome. Elles ont approximativement les mêmes compétences qu'une commune métropolitaine. La particularité des circonscriptions est qu'elles intègrent dans leur organisation les institutions coutumières, chaque roi présidant le Conseil de sa circonscription.

Les compétences des circonscriptions s'étendent de l'état civil à la gestion des routes de village. Elles ne disposent d'aucune ressource fiscale propre et sont dépendantes des dotations attribuées par l'État.

## 2.4 LA CHEFFERIE

Wallis-et-Futuna compte trois rois (un à Wallis et deux à Futuna). Les rois sont désignés au sein des familles royales. L'organisation coutumière est très hiérarchisée.

Le roi de Wallis (*Lavelua*) est entouré d'un premier ministre (*Kivalu*), et de six ministres dont le titre définit la fonction : *Mahe* (relations publiques), *Monua* (mer), *Kulitea* (culture), *Fotua Tamai* (santé), *Mukoi Fenua* (environnement) et *Puluiuvea* (police). L'île de Wallis est par ailleurs divisée en trois districts (Mua, Hahake, Hihifo) ayant à leur tête des chefs coutumiers (ou *Faipule*) et 21 villages dirigés par des chefs de villages (*Pule Kolo*).

---

<sup>3</sup> Cf page 22 : « Présentation des services du Territoire des îles Wallis et Futuna ».

Futuna se distingue de Wallis avec deux royaumes (Alo et Sigave), chacun gouverné par un roi. Chaque roi (*Tuiagaifo* à Alo et *Tamolevai* à Sigave) est assisté d'un premier ministre (*Tiafoi* à Alo et *Saatula* à Sigave) et de six ministres (un par village).

La chefferie règle les problèmes fonciers, les différends entre les familles, et organise les cérémonies religieuses ou coutumières. Elle intervient dans les affaires courantes du Territoire au travers des Conseils de circonscription et du Conseil territorial.

### **LE STATUT DE « PAYS ET TERRITOIRE D'OUTRE-MER » (PTOM)**

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins de ses États membres. Le premier est celui de « région ultrapériphérique<sup>4</sup> » (RUP). Le second est celui de « pays et territoire d'Outre-mer<sup>5</sup> » (PTOM).

L'Union européenne compte 25 PTOM dont, à ce jour, 6 pour la France : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, et les Terres australes et antarctiques françaises. Les PTOM, bien que faisant partie intégrante du territoire d'États membres ne sont pas considérés comme faisant partie du territoire de l'UE et, à ce titre, le droit communautaire ne s'applique pas directement à eux. Les PTOM font l'objet d'un régime d'association fondé sur la décision du Conseil du 27 novembre 2001. Cette association leur permet de bénéficier d'un régime commercial avantageux : les importations de la Communauté en provenance des PTOM ne sont pas soumises aux droits d'importation ni aux restrictions quantitatives. Les PTOM disposent de financements européens au titre du Fond européen de développement (FED).

Depuis la ratification du traité de Lisbonne, le changement de régime, pour passer de celui de RUP à celui de PTOM et vice-versa est plus aisé. La possibilité est ouverte sur l'initiative de l'État membre concerné et après une décision à l'unanimité du Conseil européen. Ainsi, du côté français l'île de Saint-Barthélemy est passée du statut de RUP à celui de PTOM au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Inversement Mayotte a accédé au statut de RUP le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

---

<sup>4</sup> Cf. article 349 du traité de Lisbonne (2007) sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), ex-article 299 du traité d'Amsterdam.

<sup>5</sup> Cf. articles 198 à 204 du traité de Lisbonne (2007) sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), ex-articles 182 à 188 du traité d'Amsterdam.

## **Présentation des services du Territoire des îles Wallis et Futuna**

---

### **Préfecture**

---

Préfet  
Secrétariat général  
Services du cabinet  
Délégation de Futuna  
Circonscription de Uvea  
Coordination - Finances - Développement  
Réglementation - Contentieux - Élections  
Ressources Humaines - Systèmes d'information et de communication - Moyens et logistique

### **Services de l'État et du Territoire**

---

Vice-rectorat  
Direction des finances publiques  
Agence de santé  
Compagnie de Gendarmerie  
Service d'État de l'Aviation civile  
Météo-France  
Délégation des droits de la femme et de l'égalité  
Service de l'Assemblée territoriale  
Délégation de Wallis-et-Futuna à Nouméa  
Délégation de Wallis-et-Futuna à Paris  
Délégation de Wallis-et-Futuna à Papeete  
Service des Affaires culturelles  
Service des Affaires maritimes, port, phares et balises  
Service des Affaires rurales et de la Pêche  
Service des Douanes et Contributions diverses  
Service de l'Environnement  
Service de l'Inspection du travail et des Affaires sociales  
Service de la Jeunesse et des Sports  
Service des Œuvres scolaires et de la Vie de l'étudiant  
Service des Postes et Télécommunications  
Service de la Statistique et des Études économiques  
Service des Travaux publics

### **Circonscriptions**

---

#### **Services administratifs**

Relations avec la chefferie  
État-civil et titres d'identité  
Tenue des listes électorales et organisation des scrutins  
Comptabilité et suivi du budget  
Gestion du personnel  
Recensement militaire  
Aides aux personnes âgées

#### **Services Techniques**

Préservation des ouvrages et infrastructures  
Suivi des établissements recevant du public  
Ramassage des encombrants et déchets domestiques  
Intendance et entretien du Palais royal  
Entretien du parc automobile de la circonscription  
Pompiers

---

*Sources : Administration supérieure, circonscription d'Uvêa, G.Pressense, IEOM*

## Section 4

# Éclairage sur Futuna

---

L'archipel de Futuna comprend l'île de Futuna et l'île d'Alofi. À 178°7 de longitude ouest et 14°2 de latitude sud, il est situé dans le Pacifique, au nord de Fidji, à 230 kilomètres environ de Wallis. Comme indiqué précédemment, ces îles furent découvertes par des navigateurs hollandais Jacob Le Maire et Willem Schouten en 1616, qui les baptisèrent « les Iles de Horn ». La superficie de l'ensemble est d'environ 64 km<sup>2</sup>.

Futuna, d'environ 15 km de long sur 5 km de large, est une île volcanique. Les côtes sont escarpées, difficiles d'accès et pittoresques. Alofi est située au sud est de Futuna dont elle est séparée par un chenal de 1,8 km de large. Elle est également de configuration montagneuse et inhabitée.

La population futunienne a été estimée à 3 613 habitants lors du recensement réalisé en juillet 2013, contre 4 238 habitants en 2008, soit une baisse de 14,8 %. Cette évolution s'explique principalement par l'émigration massive des jeunes futuniens, obligés de quitter l'île pour poursuivre leurs études ou trouver un emploi. En 10 ans, la population de l'île âgée entre 20 et 39 ans a diminué de près de la moitié.

La densité de la population est d'environ 56 habitants au km<sup>2</sup>. Le centre le plus important est Leava, situé au sud-est de Futuna.

L'État est représenté à Futuna par l'Administrateur supérieur du Territoire qui a sur place un adjoint délégué. Les structures sociales sont de type coutumier. L'île est divisée en deux royaumes : Sigave et Alo (qui comprend Alofi). Les deux rois sont assistés de ministres et de chefs de village.

## 1. Une économie très traditionnelle

---

L'activité économique de Futuna demeure très traditionnelle, axée sur une pêche artisanale et une agriculture orientée vers un élevage essentiellement avicole et porcin (en lien avec la coutume) ainsi que vers des cultures vivrières. L'artisanat local repose sur la confection d'objets divers dont les tapas (réalisés à partir d'écorce de mûrier battue et décorée à l'encre de chine), particulièrement réputés à Futuna.

Une structuration plus importante de l'artisanat et une implication forte des femmes ont pu être observées au cours des dernières années. Depuis 1993, les associations de femmes artisanes de Futuna sont notamment regroupées avec celles de Wallis au sein d'une structure associative, le Conseil territorial des femmes (CTF). En 2012, dans le cadre de l'accord particulier entre Wallis-et-Futuna, la Nouvelle-Calédonie et l'État, le CTF a obtenu les aides nécessaires à l'installation d'un point de vente à Nouméa, qui a ouvert ses portes en avril 2013.

## 2. Des infrastructures qui se consolident

---

L'aérodrome de Futuna à la pointe de Vele permet de relier l'île à celle de Wallis. La desserte aérienne est assurée par la Société Aircalin au moyen de deux appareils twin-otter

d'une capacité de 19 passagers. Toutefois, la régularité des vols est affectée par les vents du nord qui peuvent paralyser le trafic. Depuis 2008, l'aérodrome a été amélioré (allongement de la piste, installations techniques). Il est prévu la mise en place d'un balisage lumineux afin de permettre, dans un premier temps, les évacuations sanitaires par vol de nuit. Par la suite, la mise aux normes de l'aérodrome devrait permettre l'accueil d'avions de plus grande capacité. Pour la période 2012-2016, l'enveloppe du contrat de développement consacré à l'aérodrome s'élève à 394 millions de F CFP.

Au niveau maritime, Futuna est desservie par un porte-conteneurs qui effectue une rotation toutes les trois semaines depuis Wallis. Le X<sup>e</sup> FED prévoit la reconstruction complète du quai de Leava pour un budget de plus d'un milliard de F CFP. Les travaux d'études de cette opération ont été lancés en 2012. Les travaux de maîtrise d'œuvre doivent être engagés en 2014. Une capitainerie va être construite à proximité immédiate du quai. Financés par l'État à hauteur d'environ 50 millions de F CFP, les travaux devraient débuter au second semestre 2014.

Lancé en 2012, le chantier de réfection des locaux de la gendarmerie à Futuna est toujours en cours. Les nouveaux bâtiments de service et une villa d'habitation ont été livrés début 2013. Les locaux techniques ainsi qu'une deuxième villa sont en voie de livraison. La troisième tranche de travaux, pour la construction de deux logements de fonction supplémentaires, devrait débuter en 2014. Pour mémoire, l'enveloppe budgétaire consacrée au chantier porte sur 453 millions de F CFP.

La réfection de la route conduisant au centre d'enfouissement technique (CET) de Peka-Moasa a débuté en 2013 et devrait s'achever en 2014. La fermeture et la réhabilitation de la décharge actuelle de Nanu'u sont programmées pour 2014. Ces deux chantiers sont inscrits au contrat de développement 2012-2016.

Des travaux de remise en service de la centrale hydro-électrique de Vainifao ont été lancés en 2013 par EEWF. Ils devraient s'achever au cours du premier semestre 2014.

D'autres projets sont planifiés, parmi lesquels la réfection du réseau routier et du réseau d'eau, et la rénovation voire la restructuration de l'hôpital de Kaleveleve.

### 3. Une présence bancaire limitée

---

L'accès aux services bancaires à Futuna demeure restreint. La Banque de Wallis et Futuna assure un bureau temporaire sur l'île deux à trois jours par mois.

En juillet 2013, la Direction des finances publiques a ouvert à Futuna un Centre des finances publiques (CFiP), lequel est rattaché à Wallis. Il est installé dans les locaux de la Délégation de Futuna. Le CFiP a permis à la population futunienne d'accéder, le 20 janvier 2014, à la diffusion de la nouvelle gamme de billets en francs Pacifique dans les mêmes conditions que sur l'île de Wallis.

En 2013, l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) a octroyé pour 6,4 millions de F CFP de microcrédits à Futuna, contre 3 millions de F CFP en 2012. L'association a renforcé son soutien au financement des petites entreprises unipersonnelles futuniennes (artisanat, agriculture, etc.) par l'ouverture d'un bureau sur place en mars 2013.



## CHAPITRE II

# Panorama de l'économie de Wallis-et-Futuna

# Section 1

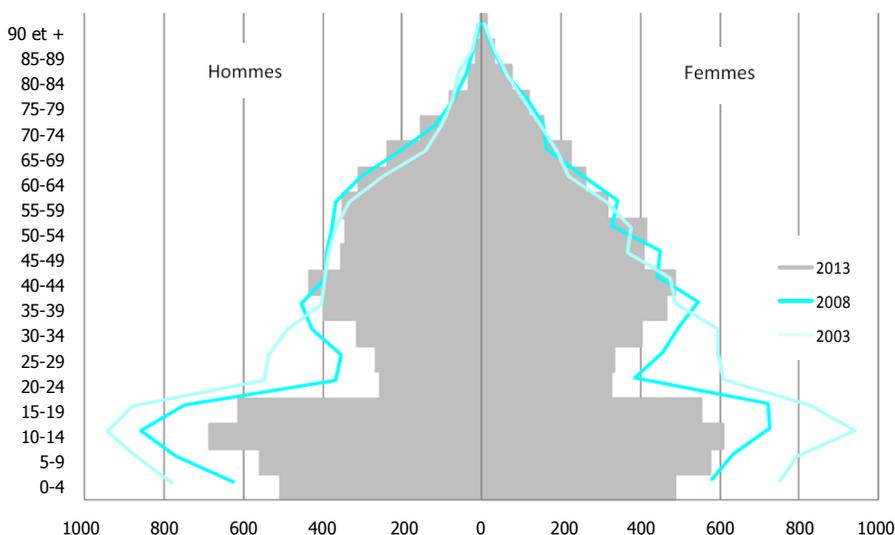
## La population

### UNE POPULATION VIEILLISSANTE

L'âge moyen de la population wallisienne et futunienne tend à augmenter rapidement depuis une dizaine d'années. L'exode de la population en âge de travailler explique en majeure partie ce phénomène, qui n'est pas nouveau. Dans les années 1970-1980, alors que les mines de nickel calédoniennes sont en forte expansion, Wallis-et-Futuna connaît ses premières vagues d'émigration massives vers cette collectivité voisine ; ce flux n'a, depuis, jamais été interrompu. De nos jours, une partie de la jeune génération part entreprendre des études supérieures en métropole ou en Nouvelle-Calédonie. Parallèlement, le marché de l'emploi wallisien ne peut absorber l'offre de travail locale, contraignant les jeunes qui veulent entrer dans la vie active à émigrer. L'indice de fécondité, estimé en 2013 à 2,1 enfants par femme en âge de procréer, ne permet pas de compenser cette tendance, même si le solde naturel demeure positif (le nombre de naissances est chaque année deux à trois fois supérieur à celui des décès). Les personnes de plus de 60 ans représentent 14,1 % de la population totale (+2,8 points par rapport à 2008).

Un nouveau recensement de la population a été effectué en 2013 par le service territorial de la Statistique et des Études économiques (STSEE), lequel apprécie le nombre d'habitants de l'archipel à 12 197 au 22 juillet 2013. Cette baisse de 9,3 % de la population en cinq ans est principalement le résultat d'une forte émigration des jeunes âgés de 20 à 35 ans. La pyramide des âges comparée à celles de 2003 et 2008 montre clairement un rétrécissement de la base de la pyramide au fur et à mesure des recensements, conséquence directe de ce flux d'émigration. Combinée à une baisse du taux d'accroissement naturel de la population, surtout causée par un ralentissement de la natalité, il en découle un important vieillissement : entre 2008 et 2013, l'âge médian de la population passe de 28 ans à 32,2 ans.

Pyramide des âges comparée



Source : STSEE

L'espérance de vie à la naissance, de 75,8 ans en 2013, est en progression (à titre indicatif, elle était de 81,4 ans en métropole en 2010).

#### Principaux indicateurs démographiques

	1990	1996	2003	2008	2013	Variation 2013/2008
Population totale	13 705	14 166	14 944	13 484	12 197	-9,5%
Taux d'accroissement naturel (‰)	25,8	18	15	10,6	8,5	-
Taux brut de solde migratoire (‰)	-12,7	-7,1	-7,1	-31,2	-27,8	-
Taux d'accroissement de la population (‰)	13,1	5,5	7,9	-20,6	-19,3	-
Taux de fécondité	-	2,9	2,7	2	2,1	-
Espérance de vie à la naissance (années)	68,5	72	74,3	74,3	75,8	-

Source : STSEE

Entre août et décembre 2013, l'exode de la population s'est fortement accéléré, avec une perte de 830 habitants en cinq mois. Les nombreux départs en vacances en fin d'année, pour la période des grandes vacances scolaires, expliquent en partie ce flux important, lequel devrait être partiellement compensé par les retours au mois de février. À fin 2013, la population est estimée à 11 387 habitants.

#### Population estimée à fin décembre 2013

	Recensement au 22/07/2013	Estimation de la population au 31/12/2013
<b>Accroissement naturel</b>		<b>20</b>
Naissances		54
Décès		34
<b>Solde migratoire</b>		<b>-830</b>
Variation totale de la population		-810
<b>Population</b>	<b>12 197</b>	<b>11 387</b>

Sources : Aviation Civile, STSEE

### DÉFINITIONS ET UNITÉS

**Solde migratoire** : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le Territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

**Taux brut de solde migratoire** : taux d'accroissement de la population imputable au solde migratoire, pour 1 000 habitants.

**Taux d'accroissement naturel** : taux de croissance démographique imputable au mouvement naturel de la population, c'est-à-dire celui qui ne résulte que des naissances et des décès. Il se calcule comme le rapport du solde naturel pendant une période à la population moyenne de cette période. Il s'exprime pour 1 000 habitants.

**Taux d'accroissement de la population** : variation de l'effectif d'une population. Il se calcule en faisant la somme de l'accroissement naturel et du solde migratoire. Il s'exprime pour 1 000 habitants.

**Taux de fécondité** : nombre d'enfants par femme âgée de 15 à 49 ans.

**Âge médian de la population** : âge divisant la population en deux parts égales, la moitié étant plus jeune et l'autre moitié plus âgée.

## Section 2

# Les principaux indicateurs économiques

### 1. Les comptes économiques

#### UNE ÉCONOMIE TRADITIONNELLE ET ADMINISTRÉE

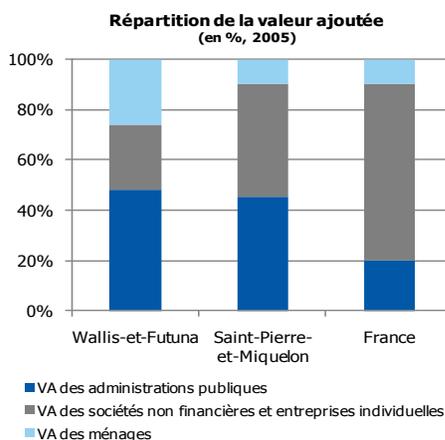
L'économie du Territoire, refermée sur elle-même, est restée traditionnelle et faiblement monétarisée même si une évolution est observée. Elle se caractérise par une forte propension des ménages à l'autoconsommation, qui est évaluée à 40 % de leur consommation totale. L'administration publique joue un rôle prépondérant dans le soutien de l'économie des îles : elle est à l'origine de près de 75 % des salaires distribués, et la demande publique représente à elle seule 54 % du produit intérieur brut (PIB). La contribution du secteur privé dans la création de richesses reste faible. Les exportations sont peu significatives du fait de la faiblesse de l'appareil productif et de l'éloignement de marchés potentiels. Le tourisme est peu développé, essentiellement affinitaire. L'activité économique hors administration publique se focalise sur l'agriculture, le BTP et le commerce.

Il n'existe pas de structure sur le Territoire chargée du calcul du PIB annuel. Toutefois, dans le cadre des travaux CEROM (Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer) réalisés en 2008, une évaluation du PIB de Wallis-et-Futuna a été établie à 18 milliards de F CFP pour l'année 2005 (aucune opération de mise à jour n'a pu être effectuée depuis cette date). Le PIB par habitant était ainsi d'environ 1,2 million de F CFP (10 148 €) en 2005, plaçant l'archipel en tête des petits États et territoires de la zone Pacifique en termes de niveau de vie, mais très en-dessous de la moyenne atteinte dans l'Outre-mer français.

Le PIB de Wallis-et-Futuna est essentiellement non marchand (75 % de la valeur ajoutée totale) alors que dans les autres collectivités d'Outre-mer, le PIB non marchand ne représente qu'un tiers du PIB total. Cette structure résulte du poids important de la tradition et de l'administration dans l'économie du Territoire.

L'économie de l'archipel est largement soutenue par le secteur administratif qui concentre plus de la moitié de la création de richesse (54 % du PIB en 2005). Par ailleurs, la fonction publique et semi-publique emploie près de 60 % des salariés déclarés localement. Les transferts en provenance de la métropole sont essentiels étant donné la faiblesse des ressources de la collectivité, principalement constituées des recettes douanières qui ne représentaient que 8 % du PIB en 2005.

Selon l'étude CEROM, le poids de la valeur ajoutée des ménages dans la valeur ajoutée globale (hors entrepreneurs individuels) est deux fois plus élevé qu'en métropole et autres collectivités d'Outre-mer, du fait de l'autoconsommation importante, évaluée à 26 % de la dépense totale des ménages.



Source : CEROM

## L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

L'indice de développement humain (IDH) conçu par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est un indicateur composite permettant d'apprécier le niveau de développement d'un pays selon une composante économique (le revenu net brut par habitant en parité de pouvoir d'achat) et une composante sociale. Cette dernière est obtenue par la somme de deux indicateurs. Le premier, l'indice de santé, est basé sur l'espérance de vie à la naissance tandis que le second, l'indice d'éducation, est mesuré par la moyenne pondérée d'un indice de scolarisation des jeunes et d'un indice d'alphabétisme des adultes.

L'indice de développement humain de Wallis-et-Futuna (0,763) se place à la 53<sup>e</sup> place derrière la Nouvelle-Calédonie (0,789, 51<sup>e</sup> rang), la Martinique et la Guadeloupe (respectivement 0,814, 39<sup>e</sup> rang et 0,822, 38<sup>e</sup> rang)<sup>1</sup>. La France métropolitaine occupe la 20<sup>e</sup> place du classement et enregistre un IDH de 0,883.

En l'absence de données plus récentes, les différentes composantes de l'IDH de Wallis-et-Futuna ont été calculées à partir de données de 2005. L'IDH de l'archipel se caractérise par un bon niveau des indices santé (0,856) et social (0,791), alors que les indices de revenu et d'éducation sont moins élevés (respectivement 0,758 et 0,73). Le Territoire affiche un niveau de développement humain supérieur à celui des autres petits États insulaires du Pacifique Sud (Tonga : 0,71, Fidji et Samoa : 0,702, Kiribati : 0,629 et Vanuatu : 0,626).

## 2. L'emploi et le chômage

### 2.1 LA POPULATION ACTIVE

#### UN CADRE SOCIO-ÉCONOMIQUE SPÉCIFIQUE

La plupart des wallisiens et futuniens en âge de travailler ont une activité de type traditionnel, tournée en général vers l'autoconsommation, ou une activité temporaire, rémunérée qui n'est pas toujours déclarée. Ces conditions amènent souvent ces personnes à se décrire comme des personnes au foyer ou des inactifs lors du recensement, et non comme des actifs occupés. Les données ci-dessous doivent donc être interprétées avec prudence.

Lors du recensement de la population en 2013, la population active<sup>2</sup> a été estimée à 4 482 personnes, contre 3 869 personnes en 2008. 49,6 % de la population en âge de travailler a un emploi ou est à la recherche d'un emploi, contre 40 % en 2008 et 35,3 % en 2003. La population active occupée est en progression de 17,2 % par rapport à 2008. Cette forte croissance trouve principalement deux explications : la première tient à la situation économique très favorable du Territoire au moment de la réalisation du recensement, avec notamment une surchauffe d'activité du secteur du BTP en partie due aux derniers travaux réalisés pour les Mini-Jeux du Pacifique ; la seconde résulte d'une nouvelle méthodologie de recensement, comptabilisant avec plus de précision les personnes actives. Le taux de chômage<sup>3</sup> est de 8,8 % au 22 juillet 2013.

<sup>1</sup> Quel niveau de développement des départements et collectivités d'outre-mer ? Une approche par l'IDH (AFD, 2012).

<sup>2</sup> La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs (définition de l'INSEE).

<sup>3</sup> Le taux de chômage se calcule en faisant le rapport entre le nombre d'actifs non occupés et le nombre d'actifs.

## Répartition de la population active

	1996	2003	2008	2013	Variation 2008/2003
<b>Population active</b>	<b>2 867</b>	<b>3 660</b>	<b>3 869</b>	<b>4 482</b>	<b>5,7%</b>
Hommes	1 620	2 049	2 163	2 313	5,6%
Femmes	1 247	1 611	1 706	2 169	5,9%
<b>Population active occupée</b>	<b>2 465</b>	<b>3 104</b>	<b>3 373</b>	<b>3 952</b>	<b>8,7%</b>
Hommes	1 397	1 730	1 867	2 072	7,9%
Femmes	1 068	1 374	1 506	1 880	9,6%
<b>Taux d'activité (en %)</b>	<b>31,4</b>	<b>35,3</b>	<b>40,0</b>	<b>49,6</b>	<b>9,6 pt</b>
Hommes	37,1	40,1	46,5	53,6	7,1 pt
Femmes	26,2	30,6	34,0	45,9	11,9 pt

Source : STSEE

## 2.2 L'EMPLOI

Sur la base des cotisations versées à la Caisse des prestations sociales de Wallis-et-Futuna (CPSWF)<sup>4</sup>, il y avait 2 155 salariés déclarés sur le Territoire au 30 juin 2013, contre 2 062 à fin juin 2012, soit une progression de 4,5 %. Les secteurs publics et privés enregistrent tous deux une progression en termes d'emploi, respectivement de 4,9 % et 3,9 %. Le secteur public concentre 59,6 % de l'emploi déclaré (1 284 personnes) et le secteur privé compte désormais 871 salariés.

Le secteur du BTP, qui a été fortement mobilisé en 2013, connaît une augmentation significative de ses effectifs, passant de 104 salariés déclarés à fin juin 2012 à 134 salariés au 30 juin 2013.

Toutefois, selon la CPSWF, le secteur privé accuserait une nette diminution de ses effectifs en fin d'année. Cette évolution serait à rapprocher de la dégradation du niveau d'activité dans le secteur du BTP.

### Répartition par secteur des emplois salariés (inscrits à la CPSWF)\*

	2009	2010	2011	2012	2013	Part en 2013	Variation 2013/2012
Agriculture et pêche	8	8	12	15	14	0,7%	-6,7%
Industrie et énergie	74	83	79	86	84	3,9%	-2,3%
BTP	85	114	114	104	134	6,2%	28,8%
Commerce	321	308	289	297	291	13,5%	-2,0%
Autres services marchands	308	318	343	336	348	16,1%	3,6%
Services non marchands	1 231	1 189	1 218	1 224	1 284	59,6%	4,9%
<b>Total</b>	<b>2 027</b>	<b>2 020</b>	<b>2 055</b>	<b>2 062</b>	<b>2 155</b>	<b>100,0%</b>	<b>4,5%</b>

\* chiffres au 30/06

Source : CPSWF

Aux données de la CPSWF, il convient de rajouter celles se rapportant aux fonctionnaires d'État, qui ne cotisent pas localement : en 2013, ils sont 374 en activité sur le Territoire, contre 379 en 2012. Ils se répartissent pour 73 % à l'Éducation nationale, 24 % à l'Administration supérieure et à ses services, et à hauteur de 2 % à l'Agence de santé.

### Répartition des fonctionnaires (non inscrits à la CPSWF)

	2009	2010	2011	2012	2013	Part en 2013	Variation 2013/2012
Administration supérieure et autres services	89	89	83	87	91	24,3%	4,6%
Éducation nationale	287	284	287	286	274	73,3%	-4,2%
Agence de santé	6	7	7	6	9	2,4%	50,0%
<b>Total</b>	<b>382</b>	<b>380</b>	<b>377</b>	<b>379</b>	<b>374</b>	<b>100%</b>	<b>-1,3%</b>

Sources : Administration supérieure, Agence de santé, Vice-rectorat

<sup>4</sup> Les chiffres communiqués sont à manier avec précaution, du fait qu'ils sont tributaires du règlement de ces cotisations.

Au global, 2 529 personnes occupent un emploi déclaré en 2013, contre 2 441 en 2012. 65,6 % des effectifs relèvent du service public, dont 22,6 % non déclarés localement.

Pour une analyse plus réaliste de la situation du marché du travail, il convient de rappeler que, lors du recensement de 2013, le Territoire comptait 3 952 actifs occupés. Ainsi, on peut estimer à plus de 1 300 le nombre de travailleurs occasionnels non déclarés et d'auto-entrepreneurs (ces derniers n'ayant pas l'obligation de disposer d'une couverture sociale à Wallis-et-Futuna).

## 2.3 LE CHÔMAGE

### UN NIVEAU DE CHÔMAGE DIFFICILE À ESTIMER

La notion de « demandeur d'emploi » à Wallis-et-Futuna n'est pas assimilable à celle définie par le Bureau international du travail (BIT), du fait qu'il n'existe pas de structure « Pôle emploi » ni de dispositif d'indemnisation sur le Territoire. L'organisme en charge de « l'office local de main-d'œuvre » est le service de l'Inspection du travail et des affaires sociales (SITAS) : il gère, à ce titre, une partie des demandeurs d'emplois de l'archipel, par un système de suivi avec carte de pointage mensuel. Il permet une mise en relation rapide des inscrits avec les employeurs ayant des besoins de recrutement. Il n'y a toutefois aucune obligation pour les demandeurs d'emploi de s'inscrire au SITAS, ce qui rend difficile la comptabilisation précise du nombre de personnes en recherche active de travail sur le Territoire. D'après le dernier recensement de la population, ils étaient 530 au 22 juillet 2013.

En 2013, le SITAS a comptabilisé 47 inscriptions de demandeurs d'emplois, contre 53 en 2012. Les femmes restent les plus nombreuses à s'inscrire, elles représentent près de 79 % des demandeurs d'emplois inscrits. Selon le SITAS, le profil du demandeur « type » serait celui d'une jeune femme, de moins de 35 ans, ayant au moins un diplôme de baccalauréat.

#### Inscriptions annuelles au SITAS

	2009	2010	2011	2012	2013	Part en 2013	Variation 2013/2012
<b>Total</b>	<b>110</b>	<b>68</b>	<b>45</b>	<b>53</b>	<b>47</b>	<b>100%</b>	<b>-11,3%</b>
Hommes	30	18	11	12	10	21,3%	-16,7%
Femmes	80	50	34	41	37	78,7%	-9,8%
<b>Répartition par âge</b>							
18-25 ans	65	48	26	28	27	57,5%	-3,6%
26-35 ans	34	13	15	16	16	34,0%	0,0%
35 ans et plus	11	7	4	9	4	8,5%	-55,6%
<b>Répartition par qualification</b>							
BAC et +	27	49	23	29	27	57,5%	-6,9%
BEP et CAP	40	14	11	8	12	25,5%	50,0%
BEPC	35	1	0	2	0	0,0%	-100,0%
CEP et sans qualification	18	4	11	14	8	17,0%	-42,9%

Source : SITAS

## 2.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOIS AIDÉS

### 2.4.1 La prime à la création d'emploi en faveur des jeunes

Ce dispositif, mis en place en 2004, est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. Il permet à l'employeur de toucher une prime pendant trois ans, d'un montant égal à 20 % du SMIG annuel pendant les deux premières années, puis à 10 % pour la troisième année.

Grâce à ce dispositif, 54 emplois ont été créés depuis 2004. Il n'y a pas eu de nouvelle demande de prime à la création d'emploi en 2013.

## **2.4.2 Les Chantiers de développement local**

Instaurés conjointement par le ministère de l'Outre-mer et le ministère du Travail en 1991, les Chantiers de développement local (CDL) ont pour objectif « de donner à des catégories particulièrement défavorisées, un appui financier temporaire en contrepartie d'un travail d'intérêt général pendant une durée déterminée, et d'apporter une aide à l'insertion sociale et professionnelle des travailleurs privés d'emploi ». Ces chantiers sont également destinés aux jeunes travailleurs souhaitant compléter leur formation initiale. Les postulants aux Chantiers de développement pour les jeunes (CDJ) ou aux Chantiers de développement pour les adultes (CDA) doivent être à la recherche d'un emploi et, de préférence, s'être préalablement inscrits auprès du SITAS.

En 2013, les CDL ont permis d'aider 860 personnes, alors qu'ils avaient bénéficié à 683 personnes en 2012. Cette forte progression est le fruit d'une délégation de crédits exceptionnels accordée aux trois circonscriptions, et principalement à celle de Wallis, pour permettre aux villages de procéder à des travaux de réparation suite aux dégâts causés par le passage du cyclone *Evan* en décembre 2012.

## **2.5 LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Deux dispositifs de formation professionnelle sont pilotés par le SITAS : le programme « Cadres pour Wallis-et-Futuna » et la formation professionnelle dans le cadre de la mobilité.

### **2.5.1 La formation des cadres**

Initié en décembre 2002, dans le cadre de la Convention de développement durable en faveur des îles Wallis et Futuna signée entre l'État et le Territoire, le programme « 40 cadres pour Wallis-et-Futuna », devenu « Cadres pour Wallis-et-Futuna », permet aux jeunes wallisiens et futuniens (salariés, demandeurs d'emploi ou étudiants) de suivre une formation professionnelle au-delà du baccalauréat en Nouvelle-Calédonie ou en métropole. Un retour dans la collectivité d'origine est attendu, avec les diplômes nécessaires pour occuper des postes à responsabilité, encadrer une équipe ou créer une entreprise.

En 2013, 17 stagiaires ont bénéficié du dispositif. Au cours de l'année, sept boursiers ont obtenu leur diplôme ; tous sont revenus sur le Territoire pour occuper un emploi dans leur entreprise ou service d'origine, à l'exception d'un étudiant poursuivant ses études. Dix nouveaux dossiers ont été examinés, dont huit ont été validés par le comité de pilotage associé à ce dispositif.

Depuis son lancement en 2002, 51 boursiers ont pu bénéficier de ce programme, avec un nombre significatif de retours sur le Territoire.

### **2.5.2 La formation professionnelle dans le cadre de la mobilité**

Le SITAS gère les programmes « Formation professionnelle en mobilité professionnelle » et « Passeport mobilité professionnelle », lesquels sont encadrés par une convention signée entre le Territoire et l'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité (LADOM) en 2007. Le dispositif permet aux salariés des entreprises locales de se perfectionner ou de compléter leurs connaissances professionnelles en vue de leur maintien dans l'emploi et/ou de leur progression professionnelle. Il permet également aux jeunes d'accéder à des formations de remise à niveau et de préparation aux concours et recrutements hors du Territoire.

En 2013, le SITAS a financé 29 départs en formation et 11 retours, dont 6 déplacements pour des oraux de concours au titre du « Passeport mobilité professionnelle ».

### 2.5.3 La formation continue

Depuis 2006, le Greta<sup>5</sup> des îles Wallis et Futuna propose un catalogue de formations ouvertes à tous, du particulier au chef d'entreprise en passant par les collectivités territoriales. Variées et évolutives, les formations proposées ont pour ambition de s'adapter aux besoins exprimés par les professionnels du Territoire et de développer rapidement des compétences techniques : maraîchage, vente et conseil en magasin, secrétariat, comptabilité, etc. Un « Atelier compétence-clé » (ACC) a été créé pour aider les personnes, notamment sans qualification, à se former ou à préparer des examens et concours professionnels (principalement les concours du secteur médical et ceux pour intégrer l'armée). En collaboration avec la CCIMA, le Greta propose enfin des formations en comptabilité aux petites entreprises locales. Les formations payantes peuvent être financées par la personne formée, par l'employeur privé ou public, ou par un organisme/service (CCIMA ou SITAS) au titre de l'aide à l'insertion professionnelle.

Depuis 2013, dans le prolongement des recommandations d'un récent rapport de mission sur le secteur primaire, le Greta propose de nouvelles formations dans les domaines de l'agriculture, l'élevage, la pêche et la forêt. Il participe également à la mise en place de Foyers de progrès agricole (FPA), qui ont pour vocation de promouvoir et vulgariser les techniques agricoles.

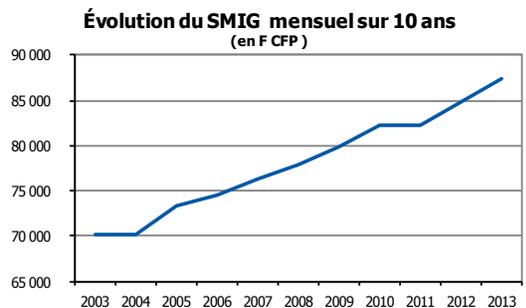
## 3. Les revenus et salaires

### 3.1 LES REVENUS

En l'absence de fiscalité directe sur les entreprises et les particuliers, le niveau et la nature des revenus des salariés du secteur privé, des revenus d'activité non salariaux et des autres revenus (fonciers, titres, etc.) ne peuvent être appréciés sur le Territoire.

### 3.2 LES SALAIRES

Au terme de l'Accord interprofessionnel territorial (AIT) du 15 décembre 1995, les salaires de base du secteur privé comprennent une partie fixe (coefficient 100) correspondant au salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) horaire, et une partie variable dont la valeur du point est en principe négociée chaque année, soit au début du mois de novembre, soit dès que l'augmentation de l'indice du coût de la vie dépasse 2 %.



Source : Administration supérieure

<sup>5</sup> Un Greta est un groupement d'établissements publics d'enseignement, qui mutualisent leurs compétences et leurs moyens pour proposer des formations continues pour adultes. Il s'appuie sur les ressources en équipement et personnel de ces établissements pour construire une offre de formations adaptée à l'économie locale.

Au 31 décembre 2013, le SMIG s'élève à 89 149 F CFP par mois, soit une rémunération horaire de 527,51 F CFP. Il augmente de 3,5 % par rapport à son niveau au 31 décembre 2012 (86 109 F CFP). Au cours des dix dernières années, le SMIG a progressé de 2,4 % par an en moyenne.

Dans le secteur public, le salaire minimum de recrutement s'élève à 95 877 F CFP par mois à fin 2013, en progression de 9,3 % en un an. Pour information, en 2011, l'indice de recrutement minimum appliqué dans l'administration avait été ramené de 250 (correspondant à un salaire de 105 824 F CFP) à 175 (soit 87 674 F CFP), dans le but d'homogénéiser les salaires entre les secteurs privé et public et ne plus inciter à une orientation vers le secteur public. En octobre 2012, un conflit social a conduit à la décision de revaloriser le barème de rémunération des agents permanents, et notamment l'indice de recrutement qui est désormais fixé à 200 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, expliquant la forte progression du salaire de recrutement sur l'année.

La masse des traitements et salaires du secteur public augmente de 3,5 %, passant de 8 milliards de F CFP en 2012 à près de 8,3 milliards de F CFP en 2013. Les traitements des fonctionnaires d'État détachés sur le Territoire représentent 79 % de la masse salariale du secteur public, part qui reste constante. La rémunération des agents de l'administration du Territoire s'élève à 1,7 milliard de F CFP en 2013. Elle repose à 77 % sur le budget du Territoire et le budget annexe du service des Postes et Télécommunications (SPT). Les 23 % restants sont financés sur le budget des circonscriptions.

#### Masse salariale du secteur public

en millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
Agents administratifs du Territoire	1 576	1 579	1 585	1 616	1 710	5,8%
<i>dont Territoire et SPT</i>	<i>1 269</i>	<i>1 267</i>	<i>1 262</i>	<i>1 265</i>	<i>1 316</i>	<i>4,0%</i>
<i>dont circonscriptions</i>	<i>307</i>	<i>312</i>	<i>323</i>	<i>351</i>	<i>394</i>	<i>12,3%</i>
Fonctionnaires d'État	6 121	6 142	6 179	6 388	6 574	2,9%
<b>Total traitements et salaires</b>	<b>7 697</b>	<b>7 721</b>	<b>7 764</b>	<b>8 004</b>	<b>8 284</b>	<b>3,5%</b>

Source : DFIP

## 4. Les prix

### 4.1 RÉGLEMENTATION DES PRIX

La réglementation en matière de contrôle des prix et de vente de produits importés à Wallis-et-Futuna est régie par un texte de base datant de 1974. Un arrêté pris en 1977 complète et modifie ce texte : la marge maximale autorisée est fixée entre 20 et 35 % pour une cinquantaine de produits de première nécessité<sup>6</sup> et de grande consommation<sup>7</sup>, et à 50 % pour les autres marchandises importées. Seuls les articles de quincaillerie, de luxe, les nouveautés et pièces détachées applicables à l'automobile, aux véhicules et aux cycles sont maintenus dans le secteur libre des prix.

Il n'y a plus, en pratique, de contrôle des prix sur le Territoire depuis 1994. Toutefois, dans le cadre de la loi relative à la régulation économique Outre-mer du 20 novembre 2012, il est prévu qu'une ordonnance rende applicable à Wallis-et-Futuna, avec les adaptations

<sup>6</sup> Essentiellement des produits alimentaires.

<sup>7</sup> Alimentaires ou non, importés ou de fabrication locale.

nécessaires, les dispositions de nature législative introduites au Livre IV du Code du commerce depuis l'ordonnance du 18 septembre 2000, spécifiques à la lutte contre les marges abusives et les abus de position dominante.

### **LOI RELATIVE A LA RÉGULATION ÉCONOMIQUE OUTRE-MER (DITE « LOI CONTRE LA VIE CHÈRE »)**

La loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique et portant diverses dispositions relatives aux Outre-mer, dite loi « contre la vie chère », a été publiée au JORF du 21 novembre 2012. Présenté en Conseil des ministres du 5 septembre 2012, puis examiné et adopté par les deux Assemblées dans un contexte consensuel, ce texte donne à l'État, et plus largement aux pouvoirs publics, les moyens de réguler dans les Outre-mer les marchés en situation de monopole ou qui présentent des dysfonctionnements entravant la concurrence au détriment du consommateur.

Améliorations principales apportées par ce texte :

- il permet au gouvernement de prendre par décret des mesures de régulation des marchés de gros et de la chaîne logistique, y compris pour le fret, pour recréer les conditions d'une véritable concurrence sur les marchés de détail ;
- il crée, pour les Outre-mer, une nouvelle infraction de concurrence destinée à réprimer les accords exclusifs d'importation, sauf lorsque l'opérateur pourra démontrer que cet accord est le seul moyen de faire bénéficier les consommateurs d'une économie de coût effective et véritable ;
- il permet aux collectivités territoriales de saisir l'Autorité de la concurrence pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles dans leurs territoires respectifs ;
- il abaisse le seuil pour le contrôle des concentrations dans le commerce de détail, ce qui permettra de contrôler la plupart des opérations portant sur des surfaces de vente supérieures à 600 m<sup>2</sup> ;
- dans le secteur de la grande distribution Outre-mer, il dote l'Autorité de la concurrence du pouvoir d'adresser aux opérateurs des « injonctions structurelles ».

## **4.2 CHERTÉ DE LA VIE**

En novembre 2012, le vote par le Parlement de la loi relative à la régulation économique Outre-mer (cf. encadré ci-dessus) a accéléré la prise de mesures concrètes pour lutter contre la cherté de la vie à Wallis-et-Futuna. Suite au décret n° 2012-1459 du 26 décembre 2012, un accord de modération des prix de produits de grande consommation est désormais signé chaque année entre l'État et les principaux fournisseurs et distributeurs intervenant dans la chaîne d'approvisionnement du Territoire. Le premier accord, dit « bouclier qualité-prix » (BQP), a été signé le 26 février 2013 entre le Préfet et les principaux acteurs du secteur du commerce de détail. Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars et a permis d'engendrer une baisse moyenne de 10 à 13 % des prix sur un panier de 11 produits de grande consommation, dont le coût global a été plafonné à 9 200 F CFP.

Le 5 décembre, un Observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR) a été officiellement installé à Wallis-et-Futuna, sous la présidence du Premier conseiller à la Chambre territoriale des comptes de Nouvelle-Calédonie. Deux commissions spécialisées ont été créées à cette occasion, l'une chargée du suivi régulier du « bouclier qualité-prix » et l'autre de l'étude du transport maritime des marchandises. Lors des premières réunions de l'Observatoire, un bilan globalement positif a été établi sur l'exécution du BQP 2013, signalant toutefois que l'effort sur les marges n'avait été fourni que par les distributeurs. Une nouvelle liste de produits de grande consommation a été constituée pour la mise en œuvre du BQP pour l'année 2014,

laquelle doit faire l'objet de négociations avec les professionnels de la distribution en début d'année.

Des mesures ont par ailleurs été prises ces dernières années afin d'influer sur le coût élevé de l'énergie électrique (le prix du kWh à Wallis-et-Futuna est en effet plus de deux fois supérieur à celui de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française). En décembre 2011, l'Assemblée territoriale a révisé le mode de tarification du carburant fourni à la société de production. En août 2012, il a été décidé par arrêté de créer une aide pour réduire le coût de la consommation électrique, au profit des foyers bénéficiaires du dispositif des « 60 m<sup>3</sup> » applicable à l'eau. En 2013, suite à une demande du ministre des Outre-mer au Président de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), une mission d'experts s'est rendue à Wallis-et-Futuna afin d'identifier les leviers possibles pour réduire la facture d'électricité des consommateurs. Dans son rapport rendu en juin, la CRE souligne que le Territoire est confronté aux handicaps de l'insularité et de sa taille, mais préconise néanmoins diverses actions susceptibles d'être engagées pour améliorer les coûts d'accès à l'énergie. Elle suggère notamment d'accroître la maîtrise des coûts de production et de développer l'utilisation des énergies renouvelables pour la production d'électricité.

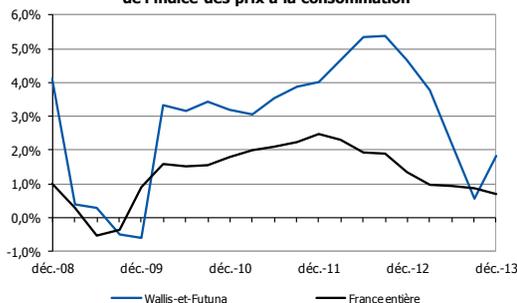
### 4.3 INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION (IPC)

Le calcul de l'IPC, effectué par le STSEE, a été révisé suite à une enquête sur le budget des familles réalisée en 2006. Il est présenté selon la nomenclature internationale COICOP (Classification of individual consumption by purpose) adoptée par l'Union européenne, ce qui lui permet d'être comparé à celui de la France métropolitaine.

Après avoir supporté, en 2012, l'inflation la plus forte enregistrée depuis 2001, Wallis-et-Futuna a connu une importante décélération de la hausse des prix en 2013. Au 31 décembre, le Territoire enregistre une inflation de 1,8 % en rythme annuel, contre 4,7 % à fin décembre 2012.

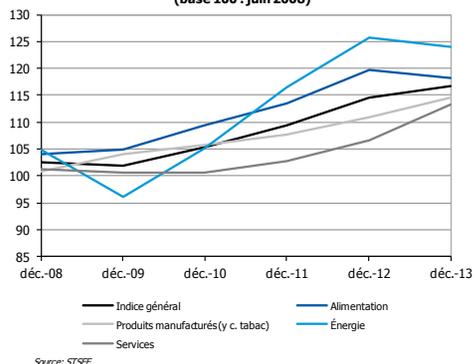
Ce ralentissement est principalement imputable aux fluctuations des cours des matières premières au niveau mondial et à une évolution des taux de change favorable au Territoire<sup>8</sup>, lesquels ont eu un impact direct sur les coûts à l'importation.

Variation annuelle des données trimestrielles de l'indice des prix à la consommation



Sources : INSEE, STSEE

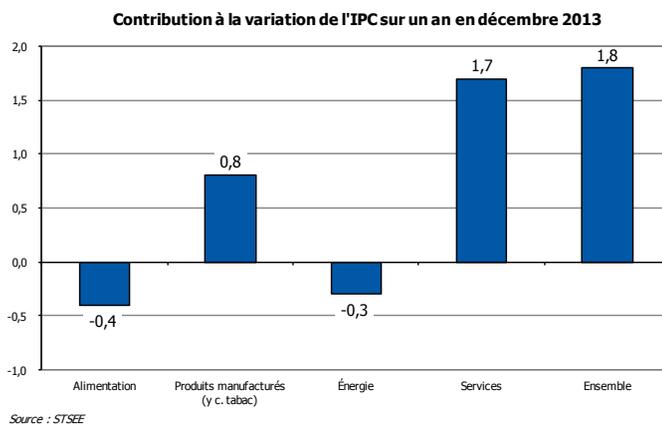
Indice des prix par poste de consommation (base 100 : juin 2008)



Source: STSEE

<sup>8</sup> Voir encadré page 38 : « Un taux de change favorable au Territoire ».

Les prix de l'alimentation diminuent sur l'année (-1,1 %), de même que les prix de l'énergie (-1,4 %). La hausse des tarifs des services, de 6,2 % en glissement annuel à fin décembre, explique pour l'essentiel l'accélération de l'inflation en fin d'année ; selon le STSEE, celle-ci est imputable à une augmentation des coûts du transport aérien. La hausse des prix des produits manufacturés (+3,1 % sur l'année) pèse également sur l'IPC.



#### Indice des prix à la consommation (base 100 : juin 2008)

	Pondération	déc.-12	déc.-13	Glissement 2013/2012
<b>Indice général</b>	<b>10 000</b>	<b>114,62</b>	<b>116,73</b>	<b>1,8%</b>
Indice hors tabac	9 749	114,35	116,32	1,7%
<b>Détail en 4 postes</b>				
Alimentation	2 994	119,67	118,29	-1,1%
Produits manufacturés (y c. tabac)	2 502	110,97	114,46	3,1%
Énergie	1 578	125,76	123,96	-1,4%
Services	2 926	106,58	113,17	6,2%
<b>Détail en 10 postes</b>				
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	2 687	120,17	118,53	-1,4%
Boissons alcoolisées, tabac	558	119,68	123,56	3,2%
Articles d'habillement et articles chaussants	385	111,27	114,31	2,7%
Logement, eau, électricité	1 993	118,59	118,81	0,2%
Ameublement, équipement ménager	694	113,34	114,40	0,9%
Transports	1 795	109,57	118,18	7,9%
Communications	511	97,92	98,08	0,2%
Loisirs, spectacle, enseignement, culture	608	104,41	112,03	7,3%
Hôtels, cafés, restaurants	346	119,16	122,44	2,8%
Autres biens et services	423	111,78	111,00	-0,7%
<b>France entière</b> (indice général, base 100 : mars 1998)		<b>126,76</b>	<b>127,64</b>	<b>0,7%</b>

Source : STSEE

## 5. Le commerce extérieur

### UN TAUX DE CHANGE FAVORABLE AU TERRITOIRE

Le Territoire de Wallis-et-Futuna, dont les exportations sont quasi inexistantes, se place dans une situation de dépendance économique très forte vis-à-vis de l'extérieur. Depuis 2009, le Territoire subissait les conséquences d'une évolution défavorable du taux de change de l'euro (et ainsi du franc Pacifique<sup>9</sup>) vis-à-vis des devises de ses principaux fournisseurs (Singapour, Nouvelle-Zélande, Australie et Fidji). Depuis juin 2012, cette tendance s'est inversée et a permis de réduire la facture des importations en provenance de ces régions (soit plus de 40 % du total des importations de l'archipel) et *in fine* la hausse des prix sur l'archipel. Sur l'année, l'euro s'est apprécié respectivement de 21,3 % et 9,6 % par rapport aux dollars australien et fidjien. Cette appréciation est plus modérée vis-à-vis des dollars de Singapour et de Nouvelle-Zélande (+8,1 % et +4,5 %). Ainsi, bien que les importations se contractent en valeur de 3,3 % sur l'année, elles enregistrent une augmentation en volume (+7,4 % sur la même période).

### 5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

#### 5.1.1 La structure des importations

En 2013, les importations du Territoire s'élevaient à 5,9 milliards de F CFP, en recul de 3,3 % sur l'année. Cette diminution s'explique en partie par l'appréciation de l'euro vis-à-vis des devises des principaux pays fournisseurs du Territoire. Parallèlement, le nombre de conteneurs de marchandises importés sur le Territoire enregistre une hausse de plus de 23 % en rythme annuel expliquée en partie par une période de plus grande concurrence et l'entrée sur le marché local de nouveaux importateurs.

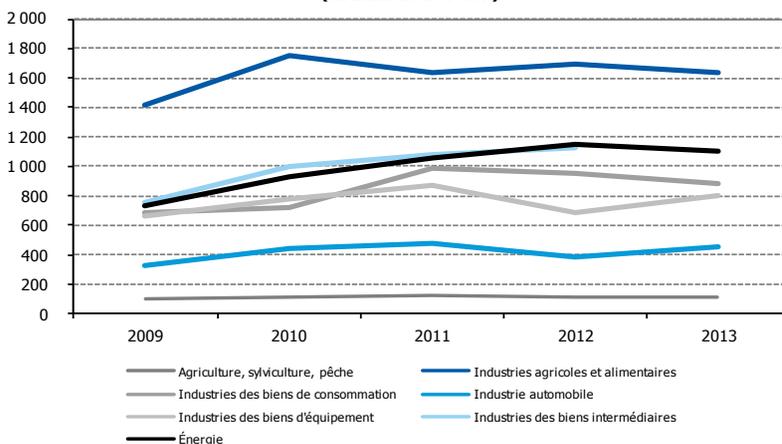
#### Importations en valeur

en millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
Agriculture, sylviculture, pêche	106	114	128	110	114	3,7%
Industries agricoles et alimentaires	1 413	1 756	1 639	1 697	1 640	-3,4%
Industries des biens de consommation	681	724	987	955	883	-7,5%
Industrie automobile	327	443	474	391	455	16,4%
Industries des biens d'équipement	666	774	866	692	808	16,8%
Industries des biens intermédiaires	760	1 003	1 079	1 128	920	-18,4%
Énergie	736	924	1 057	1 153	1 104	-4,3%
<b>Totaux</b>	<b>4 689</b>	<b>5 737</b>	<b>6 229</b>	<b>6 125</b>	<b>5 923</b>	<b>-3,3%</b>

Sources: Service des Douanes, IEOM

<sup>9</sup> La parité officielle Euro - Franc Pacifique est fixe (arrêté du 31 décembre 1998, publié au JORF du 3 janvier 1999).

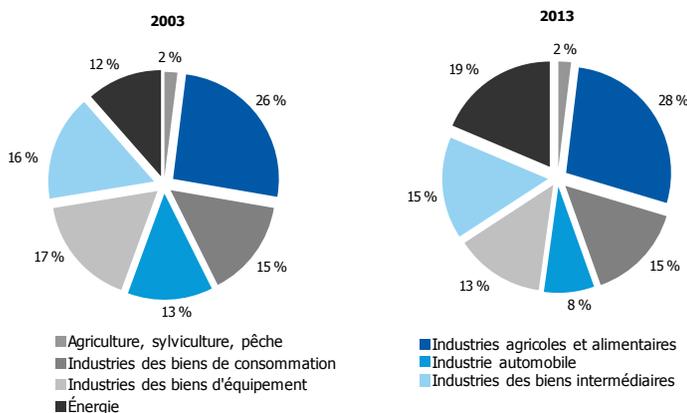
### Importations en valeur (en millions de F CFP)



Sources : Service des Douanes, IEOM

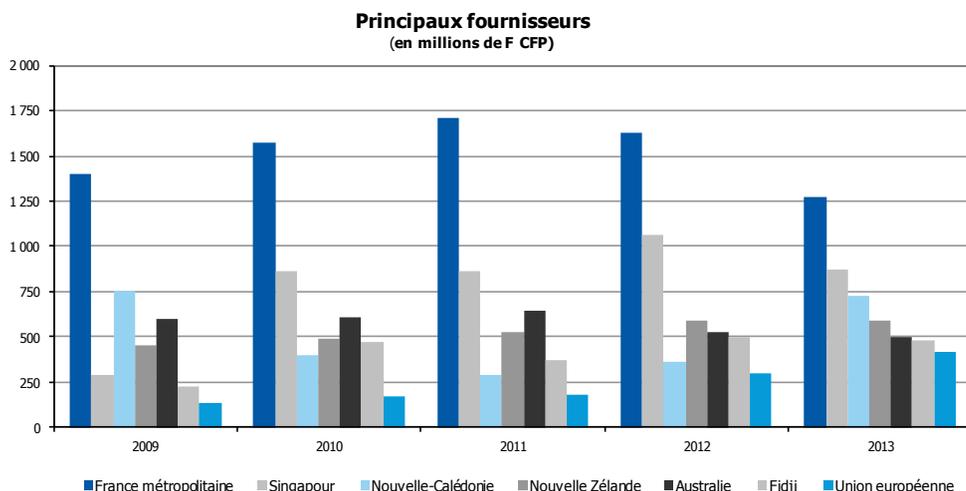
Suite à plusieurs hausses annuelles consécutives, les importations en valeur de produits énergétiques, qui proviennent à plus des trois quarts de Singapour, se contractent de 4,3 % sur l'année. L'appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar de Singapour (+4,5 % en 2013) a permis de compenser la hausse des cours mondiaux du pétrole permettant ainsi de diminuer les prix énergétiques sur le Territoire (-1,4 % sur l'année). Leur part a significativement augmenté au cours des dix dernières années : alors que l'énergie représentait 12 % des importations en 2003, il lui est désormais consacré un cinquième des importations en 2013. Les produits énergétiques mis à part, la structure des importations a peu varié sur la période.

### Structure des importations en valeur



## 5.1.2 Les principaux fournisseurs

La France métropolitaine demeure le principal fournisseur du Territoire en 2013 (1,3 milliard de F CFP de biens importés, soit 21,5 % des importations totales de l'archipel). Néanmoins, la part des produits importés depuis la France recule sensiblement (-5 points de pourcentage) au profit de la Nouvelle-Calédonie ou Singapour. Ce dernier confirme sa place de second fournisseur du Territoire (14,7 % en 2013 contre 17,4 % en 2012) malgré des parts de marché moins importantes cette année (impactées par un effet change défavorable). Singapour est le principal fournisseur en énergie du Territoire (75,8 % des importations de produits énergétiques). La Nouvelle-Calédonie pâtit d'une compétitivité-prix insuffisante, en partie due à une facturation toutes taxes comprises de la plupart de ses produits exportés. Elle se place toutefois au troisième rang des principaux fournisseurs de l'archipel (725 millions de F CFP d'importations en 2013, soit 12,2 % des importations), dont près de 30 % de produits énergétiques. Puis viennent successivement la Nouvelle-Zélande (593 millions de F CFP), l'Australie (503 millions de F CFP) et les îles Fidji (484 millions de F CFP) qui sont respectivement à l'origine de 10 %, 8,5 % et 8,2 % des importations. Les pays de l'Union européenne occupent la 7<sup>e</sup> place dans le classement des principaux fournisseurs de l'archipel (417 millions de F CFP), et sont à l'origine de 7 % des importations contre 4,9 % en 2012.



## 5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

La structure des échanges commerciaux du Territoire est caractérisée par son faible niveau d'exportations. En 2013, 36,6 tonnes de produits de la mer et artisanaux ont été exportées, pour une valeur totale de 12,4 millions de F CFP.

Dans la même mesure que les années précédentes, le taux de couverture des importations par les exportations est quasi nul en 2013.

# Section 3

## Les politiques et finances publiques

---

### 1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

---

Dans le cadre du statut de 1961, la gestion des finances publiques du Territoire des îles de Wallis et Futuna et de ses établissements publics est assurée par une administration territoriale sous l'autorité du Préfet.

Actuellement, seuls les contrats de développement, signés avec l'État, et les Documents uniques de programmation (DOCUP), signés avec l'Union européenne (UE) dans le cadre des Fonds européens de développement (FED), permettent d'encadrer une programmation pluriannuelle des dépenses publiques.

Le DOCUP du X<sup>e</sup> FED territorial prévoit la réalisation d'études visant à établir une stratégie d'ensemble pour le Territoire, déclinée par secteurs. Cette stratégie permettra de bénéficier du soutien budgétaire global de l'Union européenne, alors que les actions se limitent pour le moment à l'aide-projet.

Face à la nécessité de mettre en coordination les politiques publiques de l'Union européenne, de l'État et du Territoire, ce dernier s'est doté, depuis le 5 octobre 2011 (délibération n° 25/AT/2011), d'un service de Coordination des politiques publiques et du développement (SCOPPD). Outre sa mission de coordination, le service veille à la cohérence des interventions de l'État et de l'Union européenne. Cette structure comprend une cellule État/Territoire et une cellule Europe.

#### 1.1 LES CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT

Les contrats de développement sont des accords quinquennaux, conclus entre l'État et la collectivité territoriale des îles Wallis et Futuna. Ils comprennent des dépenses d'investissement, contribuant à la réalisation ou à la réhabilitation des infrastructures du Territoire, et des subventions au profit de l'emploi, l'aide sociale, la culture et la communication, le financement d'études et la recherche. Le ministère de l'Outre-mer centralise depuis 2009 toutes les opérations d'investissement réalisées dans le cadre des contrats de développement sur deux budgets opérationnels, à l'exception des autorisations d'engagement ouvertes par les ministères techniques avant cette date.

Le **contrat de développement 2007-2011** touche à son terme : les actions encore actives dans le cadre de ce contrat arrivent à échéance et seuls quelques paiements sont encore attendus pour 2014. L'enveloppe, d'un montant global de 5 milliards de F CFP, a principalement servi au financement d'infrastructures et d'actions en faveur de la formation, de l'emploi et de l'aide sociale.

Signé le 9 mars 2012, le **contrat de développement 2012-2016** s'accompagne d'une enveloppe de 5,85 milliards de F CFP. Pour la première fois, le Territoire va prendre part aux opérations, en participant à hauteur de 863 millions de F CFP au financement du contrat, soit 15 % de l'enveloppe globale. Les principaux programmes retenus se focalisent sur les

infrastructures (à hauteur de 1,94 milliard de F CFP), la formation et l'enfance (1,56 milliard de F CFP) et la santé (1,07 milliard de F CFP). Au 31 décembre 2013, l'État a engagé plus de 25 % de sa part de l'enveloppe, dont environ 119 millions de F CFP au bénéfice de l'Agence de santé, pour l'acquisition de matériel médical.

#### Consommation par l'État des contrats de développement au 31/12/2013

Montants en millions de F CFP	Montant inscrit au contrat à la charge de l'État	Affectés en AE*	Mandatés en 2013	Mandatés totaux	En % des AE
Contrat de développement 2007-2011	4 995	4 982	18	4 982	100,0%
Contrat de développement 2012-2016	4 988**	1 257	474	645	51,3%

\*AE : Autorisation d'engagement

\*\* N'est pas prise en compte la part du Territoire dont les crédits, une fois budgétés, sont considérés comme étant consommés.

## 1.2 LES AIDES EUROPÉENNES

### 1.2.1 Le IX<sup>e</sup> FED territorial

Le financement accordé par l'Union européenne au titre du IX<sup>e</sup> FED territorial s'est élevé à 1,95 milliard de F CFP. Trois volets ont composé le programme : l'agrandissement du port de commerce de Mata'Ututu (1,08 milliard de F CFP), la construction et la rénovation d'infrastructures scolaires (526 millions de F CFP) et la mise en place d'une unité technique de gestion (UTG), intitulée « Cellule Europe », dont l'objectif est de suivre l'exécution du programme (223 millions de F CFP). Une baisse du budget alloué aux infrastructures scolaires a par la suite été réalisée (les appels d'offres pour les travaux de sécurité électrique dans les écoles primaires ayant été infructueux) au bénéfice du budget de l'unité technique de gestion. Une enveloppe de 119 millions de F CFP a été par ailleurs réservée aux évaluations, audits et imprévus.

À fin 2013, la totalité du programme a été réalisée. Le port de commerce de Mata'Ututu, qui était le dernier chantier en cours d'achèvement dans le cadre de ce IX<sup>e</sup> FED, a été livré le 27 novembre. Les travaux du port ont fait l'objet de modifications techniques substantielles, engendrant un surcoût de 330 millions de F CFP, lequel a été pris en charge par l'État sur le contrat de développement 2012-2016.

Les paiements totaux réalisés représentent 91 % des engagements. La totalité de l'enveloppe du IX<sup>e</sup> FED affectée aux travaux du quai de Mata'Ututu a été consommée. Une partie des surcoûts de ces travaux, notamment ceux liés aux révisions de prix, est couverte par l'enveloppe destinée aux imprévus.

#### IX<sup>e</sup> FED territorial au 31/12/2013

en millions de F CFP	Crédits initiaux	Budget final*	Crédits engagés	Paiements effectués	En % des engagés
1. Unité technique de gestion	223	402	402	249	61,9%
2. Infrastructures scolaires	526	349	362	351	97,0%
<i>Travaux</i>	<i>398</i>	<i>258</i>	<i>258</i>	<i>250</i>	<i>97,0%</i>
<i>Équipements</i>	<i>128</i>	<i>91</i>	<i>104</i>	<i>101</i>	<i>97,1%</i>
3. Port de commerce de Mata'Ututu	1 079	1 077	1 071	1 071	100,0%
4. Évaluations, audits et imprévus	119	119	106	102	96,2%
<b>Total</b>	<b>1 948</b>	<b>1 947</b>	<b>1 941</b>	<b>1 773</b>	<b>91,3%</b>

\* Suite à la réaffectation de l'appel d'offre travaux scolaires, phase C, équipements informatiques vers l'UTG

Source : Cellule Europe

## 1.2.2 Le X<sup>e</sup> FED territorial

Suite aux échanges entre la Commission européenne et le Territoire, le DOCUP a été approuvé. Signé officiellement le 10 octobre 2013, le document a fait l'objet d'une présentation lors de la visite officielle à Wallis du chef de la délégation de l'UE des PTOM du Pacifique, Andrew JACOBS, le 29 novembre dernier.

L'enveloppe allouée au Territoire s'élève à 1,97 milliard de F CFP, répartis de la façon suivante :

- un premier volet, représentant 93 % de l'enveloppe, est affecté à la reconstruction du quai de Leava : le projet comprend la maîtrise d'œuvre des travaux et la construction du quai en eau profonde, répondant aux normes européennes, ainsi que des infrastructures douanières. Les études réalisées en 2012, environnementales et géotechniques, ont été poursuivies en 2013. La mise en œuvre du projet devrait débuter au plus tard fin 2014.
- le second volet est destiné à financer l'élaboration d'une stratégie générale de développement pour le Territoire. Ce projet prévoit le recrutement d'experts en appui au service de Coordination des politiques publiques et du développement et au service des Affaires maritimes, ports, phares et balises.

## 1.2.3 Le X<sup>e</sup> FED – Enveloppe B

Suite au passage du cyclone *Tomas* en mars 2010, qui a principalement causé des dégâts à Futuna, une aide de l'UE à hauteur de 128 millions de F CFP a été accordée pour la remise en état des établissements scolaires du premier degré de Futuna. Les travaux ont débuté en mars 2013.

### X<sup>e</sup> FED - Enveloppe B au 31/12/2013

en millions de F CFP	Budget initial	Crédits engagés	Paiements effectués	En % des engagés
1.Travaux	116	104	81	78%
2.Évaluations, audits et imprévus	13	11*	-	0%
<b>Total</b>	<b>128</b>	<b>115</b>	<b>81</b>	<b>70%</b>

\* Mobilisation des imprévus pour des travaux supplémentaires

Source : Cellule Europe

## 2. Le régime fiscal

### 2.1 UNE FISCALITÉ LOCALE SPÉCIFIQUE

L'archipel de Wallis-et-Futuna bénéficie d'un régime fiscal spécifique, qui se caractérise par l'absence d'impôt sur le revenu, d'impôt sur les bénéfices des sociétés et d'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. Le régime fiscal est essentiellement basé sur une fiscalité indirecte<sup>10</sup>.

Ce régime repose sur une délibération de l'Assemblée territoriale du 4 août 1977. Il a été profondément rectifié par l'arrêté préfectoral n° 89-36 du 8 février 1989. L'arrêté préfectoral n° 92-353 du 31 décembre 1992 a ensuite apporté une nouvelle définition aux tarifs douaniers du Territoire qui, depuis lors, n'ont connu que des modifications de taux.

<sup>10</sup> Ensemble des taxes applicables aux opérations de production et de consommation.

## Répartition des recettes fiscales

en millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	Part en 2013	Variation 2013/2012
Taxes douanières	1 273	1 397	1 574	1 629	1 676	70,3%	2,9%
Impôts directs	226	187	198	208	208	8,7%	-0,1%
Taxes diverses	393	424	489	401	500	21,0%	24,7%
<b>Total recettes</b>	<b>1 892</b>	<b>2 009</b>	<b>2 261</b>	<b>2 237</b>	<b>2 383</b>	<b>100,0%</b>	<b>6,6%</b>

Sources : Service des Douanes, Direction des finances publiques

En 2013, les recettes fiscales du Territoire s'élevèrent à 2,38 milliards de F CFP, en nette augmentation par rapport à 2012 (+6,6 %). Cette évolution s'explique essentiellement par l'optimisation des recettes douanières qui a, selon le service des Douanes, atteint ses limites puisqu'on ne constate plus de variations différenciées des quantités, des valeurs et des impositions prélevées hormis celles qui s'expliquent par des exonérations ou des fluctuations des taux de change.

## 2.2 LA FISCALITÉ INDIRECTE

Les revenus de la fiscalité indirecte constituent l'essentiel des ressources propres du Territoire. Ils sont composés de taxes douanières au sens large (1,68 milliard de F CFP) et de taxes diverses (500 millions de F CFP).

### 2.2.1 Les taxes douanières

À Wallis-et-Futuna, les taxes douanières incluent les droits de douane, la taxe d'entrée, les taxes intérieures de consommation (TIC) et les autres taxes (taxe spéciale sur les armes, taxe parafiscale de propreté et taxe d'environnement). Les droits de douane frappent les produits importés originaires de pays extérieurs à l'Union européenne et aux collectivités d'Outre-mer. La taxe d'entrée, quant à elle, s'applique à l'ensemble des produits importés sur le Territoire de Wallis-et-Futuna. Cette taxe est calculée à partir du prix du produit et du fret.

Les taxes intérieures de consommation s'ajoutent aux droits de douane et taxes d'entrée pour trois catégories de produits : les alcools, les tabacs et les hydrocarbures. Contrairement aux droits de douane et taxes d'entrée, le montant de la taxe intérieure de consommation sur les hydrocarbures et les tabacs est calculé en fonction de la quantité, et non de la valeur, du produit importé.

Les taux des taxes douanières sont définis par l'Assemblée territoriale. En 2013, seule la taxe intérieure sur la consommation de tabac a évolué. Celle-ci est désormais comprise entre 1 410 et 2 650 F CFP par cartouche selon le fournisseur. Le service des Douanes n'a pas souhaité augmenter les autres taxes mais a mobilisé ses efforts sur l'optimisation de la politique fiscale déjà en place, renforçant les contrôles afin de limiter la fraude.

Tableau récapitulatif des droits de douane et taxes douanières

	Assiette	Taux en 2013
Droits de douane	Marchandises originaires de pays	4 à 55 % de la valeur CAF selon produit (taux moyen 10 %)
Taxes d'entrée	Ensemble des marchandises importées	6 à 42 % de la valeur CAF selon produit (taux moyen 20 %)
TIC alcool	Ensemble des boissons alcoolisées	28 à 55 % de la valeur CAF + taxe forfaitaire
TIC hydrocarbures	Ensemble des hydrocarbures	de 3 à 22 F CFP par litre
TIC tabac	Ensemble des tabacs	de 1 410 à 2 650 F CFP par cartouche
Taxe spéciale sur les armes	Ensemble des armes et munitions	95 %
Taxe parafiscale de propreté	Boissons alcoolisées vendues au détail	8 %
Taxe environnement	Batteries, piles, pesticides, huiles...	10 %

Source : Service des Douanes

Les taxes douanières représentent plus de 70 % des recettes fiscales du Territoire. En 2013, les recettes douanières progressent de 3 % en rythme annuel après une hausse de 3,5 % en 2012. Selon le service des Douanes, la sensible diminution du rendement de la taxe intérieure sur les alcools (-12,3 % en 2013 après +16,5 % en 2012) s'explique par la baisse des importations d'alcools suite à la décision de l'Assemblée territoriale d'augmenter, au 1<sup>er</sup> janvier 2012, leur imposition pour financer l'aide à l'achat d'électricité pour les plus démunis<sup>11</sup>.

#### Évolution des recettes douanières

en millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
Droits de douane	211	243	299	301	313	4,3%
Taxes d'entrée	650	733	849	847	912	7,7%
TIC alcool	162	182	175	204	178	-12,6%
TIC hydrocarbures	93	82	90	84	82	-1,9%
TIC tabac	147	144	147	179	178	-0,5%
Autres taxes (propreté, amendes, armes)	10	12	13	15	12	-20,1%
<b>Total</b>	<b>1 273</b>	<b>1 396</b>	<b>1 574</b>	<b>1 629</b>	<b>1 676</b>	<b>2,9%</b>

Source : Service des Douanes

## 2.2.2 Les taxes diverses

Tableau récapitulatif des principales taxes diverses

	Assiette	Taux en 2013
Taxe de lamanage et de balisage	Sur les navires accédant au port	50 F CFP/t de jauge nette pour les navires cargos et paquebots 80 F CFP/t de port en lourd pour les navires citernes
Taxe de quai	Sur les marchandises débarquées	1 400 F CFP/t ou m <sup>3</sup>
Taxe d'immatriculation et de francisation des navires	Sur les navires immatriculés	1 818 à 54 546 milliers de F CFP selon le tonnage
Taxe d'immatriculation de véhicules	Lors de l'immatriculation	de 4 600 à 21 800 F CFP selon le nombre de chevaux Coefficient fiscal : 3,33 pour les cigarettes françaises 6,64 pour les cigarettes étrangères
Taxe sur les ventes de tabacs	Lors de la délivrance	8 000 F CFP
Taxe sur les permis de conduire	Lors de la délivrance	3 000 F CFP
Taxe sur les passeports	Lors de la délivrance	3 000 F CFP
Taxe sur l'électricité	Sur l'électricité consommée	3,59 F CFP par kWh

Source : Service des Douanes

À fin 2013, les taxes diverses enregistrent une nette progression (+24,7 % en glissement annuel) et s'élèvent à 500 millions de F CFP. Cet accroissement s'explique par l'inscription d'un nouveau navire de croisière de la Compagnie du Ponant et de l'évolution des taxes sur les tabacs. En hausse de 5,6 % sur l'année, celles-ci représentent plus de 50 % des taxes diverses.

#### Évolution des taxes diverses

en millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
Taxes des affaires maritimes*	56	79	93	60	93	55,2%
Taxe d'immatriculation de véhicules	5,2	5,2	6,4	5,7	9,9	72,9%
Taxe d'immatriculation des navires	0,0	18,2	20,0	0,0	18,2	n.s
Taxe sur l'environnement	4,0	5,7	5,8	7,3	5,6	-23,5%
Ventes de tabac	237	258	270	250	263	5,6%
Taxe sur les passeports et les permis de conduire	22	10	14	13	13	-3,8%
Taxe sur l'électricité	66	66	96	64	91	41,4%
Droits d'enregistrement	4,1	1,1	4,0	1,5	7	380,0%
<b>Total</b>	<b>393</b>	<b>424</b>	<b>489</b>	<b>401</b>	<b>500</b>	<b>24,7%</b>

\* Correspond aux taxes de lamanage, de quai, de francisation, et d'immatriculations de navires

Sources : Service des Douanes, DFI/P

<sup>11</sup> Cf. page 36.

## 2.3 LA FISCALITÉ DIRECTE

Les impôts directs, qui ne touchent que les sociétés patentées de Wallis-et-Futuna, sont perçus par le service des Contributions diverses, lequel est rattaché organiquement au service des Douanes. En 2013, les impôts directs restent stables, autour de 208 millions de F CFP (-0,1 % en rythme annuel).

Le droit proportionnel est l'impôt direct le plus important de l'archipel, il représente plus de la moitié des impôts directs. Celui-ci s'applique sur toutes les marchandises importées, y compris celles exonérées des taxes et droits de douane, à l'exception des marchandises en admission temporaire. En 2013, le montant collecté par le biais de ce droit atteint 110 millions de F CFP, en légère progression par rapport à 2011 (+2,2 %).

### Évolution des impôts directs

en millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
Contributions des patentes	57	50	46	46	47	3,6%
Taxes sur les sociétés sans activité	32	26	26	29	23	-18,3%
Droit proportionnel	120	87	102	108	110	2,2%
Autres impôts directs (centimes additionnels)	17	15	14	14	14	3,6%
Taxe sur les conventions d'assurance	-	5,2	6,5	6,4	6,2	-2,7%
Taxe sur les opérations financières	-	0,3	-	1,7	2,8	69,0%
Taxe sur les abonnements à la télévision satellite	-	4,4	4,0	4,0	3,6	-10,9%
<b>Total</b>	<b>226</b>	<b>187</b>	<b>198</b>	<b>208</b>	<b>208</b>	<b>-0,1%</b>

Sources : Service des Douanes, DFIP

## 3. Les finances publiques locales

### 3.1 LES DÉPENSES DE L'ÉTAT DANS LA COLLECTIVITÉ

En 2013, la contribution de l'État au financement de l'économie locale s'élève à 12,4 milliards de F CFP, un flux en augmentation de 2,2 % par rapport à 2012. Les dépenses de personnel, qui correspondent au paiement des salaires des fonctionnaires d'État détachés à Wallis-et-Futuna, représentent plus de la moitié de ces transferts, soit 6,6 milliards de F CFP.

Les dépenses de ministères transitant par Nouméa et les dépenses directes de certains établissements publics ne sont pas reprises dans nos chiffres.

Le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales (MIOMCT) étaient jusqu'ici à l'origine de près de 95 % des transferts de l'État. En 2013, cette part n'est plus que de 70 %, du fait d'une modification du circuit financier d'attribution de la dotation de l'Agence de santé. Cette dernière n'est plus prise en charge par le MIOMCT, qui servait d'intermédiaire, mais est désormais directement attribuée à l'Agence de santé par le ministère de la Santé. C'est pourquoi la contribution du MIOMCT se contracte fortement par rapport à 2012 (-52,2 %). Hors dotation de l'Agence de santé, les dépenses du MIOMCT diminuent en réalité d'environ 1 %, pour atteindre 2,7 milliards de F CFP en 2013. La contribution du ministère de l'Éducation nationale reste stable à 6 milliards de F CFP (+0,8 % par rapport à 2012). La dotation de l'Agence de santé, qui atteint 2,9 milliards de F CFP, représente près d'un quart des dépenses de l'État dans la Collectivité en 2013.

## Ventilation des dépenses de l'État à Wallis-et-Futuna

en millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
<b>Éducation nationale</b>	<b>5 759</b>	<b>5 884</b>	<b>5 727</b>	<b>5 945</b>	<b>5 995</b>	<b>0,8%</b>
<b>MIOMCT*</b>	<b>5 466</b>	<b>5 883</b>	<b>5 919</b>	<b>5 558</b>	<b>2 657</b>	<b>-52,2%</b>
<i>Dotation Agence de santé</i>	2 719	2 877	2 917	2 877	-	-
<i>DGF** et subvention d'équilibre</i>	442	410	447	502	457	-9,0%
<i>Autres dépenses du MIOMCT</i>	2 305	2 597	2 555	2 179	2 200	0,9%
<b>Autres Ministères</b>	<b>776</b>	<b>673</b>	<b>717</b>	<b>646</b>	<b>3 770</b>	<b>483,8%</b>
<i>Dont dotation Agence de santé</i>					2 915	-
<b>TOTAL</b>	<b>12 001</b>	<b>12 440</b>	<b>12 362</b>	<b>12 149</b>	<b>12 422</b>	<b>2,2%</b>
<i>Dont dépenses de personnel</i>	6 121	6 142	6 179	6 388	6 574	2,9%

\* MIOMCT : ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales

\*\*DGF : Dotation générale de fonctionnement, allouée aux trois circonscriptions

Source : Direction des finances publiques de Wallis-et-Futuna

En 2013, l'État a ainsi transféré 1 090 890 F CFP par habitant, dont 526 480 F CFP au titre de l'éducation et 255 990 F CFP pour la prise en charge des dépenses de santé.

## 3.2 LES COMPTES ADMINISTRATIFS DU TERRITOIRE

### 3.2.1 Les finances du Territoire

Les comptes administratifs du Territoire affichent en 2013 un résultat négatif de 377 millions de F CFP. Les sections de fonctionnement et d'investissement sont toutes deux déficitaires, respectivement de 5 millions de F CFP et de 372 millions de F CFP. Les recettes totales (de fonctionnement et d'investissement confondues) ont augmenté de 18,0 % en un an et s'élèvent à 3,6 milliards de F CFP. Les dépenses totales, de près de 4 milliards de F CFP, ont augmenté de 15,9 % par rapport à 2012.

Bien que les dépenses aient progressé de manière moins importante que les recettes, le Territoire ne récupère pas sa capacité d'autofinancement. Les frais de personnel, qui représentent 35 % des dépenses réelles de fonctionnement, augmentent de 3,0 % en 2013.

#### Comptes de gestion du Territoire

en millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	Part en 2013	Variation 2013/2012
<b>Recettes totales</b>	<b>3 521</b>	<b>2 934</b>	<b>3 373</b>	<b>3 051</b>	<b>3 601</b>	<b>100,0%</b>	<b>18,0%</b>
Recettes de fonctionnement	3 286	2 866	2 942	2 864	3 303	91,7%	15,3%
Recettes d'investissement	235	68	431	187	298	8,3%	59,4%
<b>Dépenses totales</b>	<b>3 351</b>	<b>2 935</b>	<b>3 381</b>	<b>3 431</b>	<b>3 978</b>	<b>100,0%</b>	<b>15,9%</b>
Dépenses de fonctionnement	3 235	2 816	3 086	2 994	3 308	83,2%	10,5%
Dépenses d'investissement	115	118	295	437	670	16,8%	53,4%
<b>Excédent / déficit global</b>	<b>170</b>	<b>-1</b>	<b>-9</b>	<b>-380</b>	<b>-377</b>		
<b>Capacité d'autofinancement</b> (Épargne brute)	<b>290</b>	<b>131</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>-5</b>		
Taux d'épargne brute*	8,8%	4,6%	1,0%	0,0%	-		
<b>Fonds de roulement</b>	<b>466</b>	<b>466</b>	<b>457</b>	<b>77</b>	<b>-299</b>		
Fonds de roulement (en jours de dépenses)	56,8	62,2	57,3	9,9	-		
Effort d'investissement	3,0%	3,8%	9,9%	14,4%	19,3%		

\* Taux d'épargne brute = épargne brute / recettes réelles de fonctionnement

Source : Direction des finances publiques de Wallis-et-Futuna

Les dépenses d'investissement progressent sensiblement pour la seconde année consécutive (+53,4 %). L'effort d'investissement du Territoire augmente également : les dépenses d'investissement représentent 20 % des recettes réelles de fonctionnement, contre 15 % en 2012 et 10 % en 2011. À titre indicatif, les dépenses pour travaux de bâtiments atteignent près de 95 % de cet effort d'investissement. Elles ont essentiellement financé la fin des travaux de la salle omnisports Kafika, sur enveloppe du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative.

### 3.2.2 Les finances des circonscriptions

Les circonscriptions sont comparables aux communes en métropole. Elles reçoivent du ministère de l'Intérieur une dotation générale de fonctionnement dont le montant est déterminé en fonction de la population dénombrée. En 2013, la dotation totale perçue par les trois circonscriptions s'élève à 457 millions de F CFP, en baisse de 9,0 % par rapport à 2012.

Les circonscriptions perçoivent également les recettes de la taxe sur la propriété versée par le Territoire et une subvention reçue de l'Agence de santé pour l'utilisation de l'ambulance. Elles ne génèrent pas de ressources propres.

Le résultat budgétaire des trois circonscriptions est excédentaire de 10 millions de F CFP en 2013, après avoir été déficitaire les deux dernières années.

#### Comptes de gestion des circonscriptions

en millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	Part en 2013	Variation 2013/2012
<b>Recettes réelles totales</b>	<b>617</b>	<b>637</b>	<b>652</b>	<b>650</b>	<b>785</b>	<b>100,0%</b>	<b>20,8%</b>
Recettes de fonctionnement	519	520	577	531	599	76,3%	12,8%
Recettes d'investissement	98	118	74	119	186	23,7%	56,3%
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>600</b>	<b>596</b>	<b>759</b>	<b>677</b>	<b>775</b>	<b>100,0%</b>	<b>14,5%</b>
Dépenses de fonctionnement	490	494	588	582	637	82,2%	9,5%
Dépenses d'investissement	110	102	171	95	138	17,8%	45,3%
<b>Excédent / déficit global</b>	<b>17</b>	<b>41</b>	<b>-107</b>	<b>-27</b>	<b>10</b>		

Source : DFIP de Wallis-et-Futuna

### 3.2.3 Les dépenses par habitant

En 2013, le Territoire et les trois circonscriptions ont consacré 417 406 F CFP par habitant, dont 346 448 F CFP à des dépenses de fonctionnement. Les dépenses globales d'investissement, de 70 958 F CFP par habitant, sont toutefois en forte progression.

#### Dépenses par habitant

en F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	France entière 2011
<b>Territoire</b>	<b>254 177</b>	<b>228 064</b>	<b>269 881</b>	<b>276 901</b>	<b>349 346</b>	-
Fonctionnement	245 435	218 869	246 309	241 646	290 507	-
Investissement	8 743	9 194	23 573	35 254	58 839	-
<b>Circonscriptions</b>	<b>45 492</b>	<b>46 333</b>	<b>60 575</b>	<b>54 641</b>	<b>68 060</b>	-
Fonctionnement	37 134	38 374	46 967	46 973	55 941	-
Investissement	8 358	7 959	13 609	7 667	12 119	-
<b>Dépenses des collectivités locales</b>	<b>299 670</b>	<b>274 396</b>	<b>330 456</b>	<b>331 542</b>	<b>417 406</b>	<b>405 728</b>
Fonctionnement	282 569	257 244	293 275	288 620	346 448	282 881
Investissement	17 101	17 153	37 181	42 922	70 958	122 847

Sources : DFIP de Wallis-et-Futuna, STSEE, Direction générale des collectivités locales

## LES MINI-JEUX DU PACIFIQUE

Du 2 au 12 septembre 2013, Wallis-et-Futuna a accueilli la IX<sup>e</sup> édition des Mini-Jeux du Pacifique. Cette manifestation sportive se tient tous les quatre ans dans les petits États n'ayant pas la capacité d'accueillir les Jeux du Pacifique, avec au programme un nombre réduit de disciplines sportives.

Le défi a été de taille pour le Territoire, qui n'avait encore jamais eu l'occasion d'organiser un événement d'une telle ampleur. Au delà de la tenue des compétitions sportives, il s'agissait de garantir un accueil de qualité aux 2 000 athlètes, officiels techniques et spectateurs. Les établissements scolaires ont été aménagés à cet effet, pour l'hébergement et la restauration des sportifs. Les quelques hôtels du Territoire ont également été mis à contribution pour l'accueil des VIP et des spectateurs. Enfin, un réseau de transport éphémère a été mis en place pour la durée des compétitions.

Pour mener à bien ce projet, le Territoire s'est doté d'infrastructures sportives homologuées. Elles ont été financées sur fonds publics, à hauteur d'environ un milliard de F CFP. Les principaux chantiers relatifs aux Mini-Jeux furent la salle omnisports de Kafika (au budget de 535 millions de F CFP), le stade de Kafika, le dojo et la rénovation de l'ancienne halle de sports de Kafika.

Les athlètes, originaires de 21 États et Territoires du Pacifique, se sont mesurés dans huit disciplines sportives réparties sur quatre sites de compétitions, à Wallis et à Futuna : l'athlétisme, le rugby à 7, le taekwondo, l'haltérophilie, le volleyball, le beach volley, la voile et le va'a\*. Les athlètes de Wallis-et-Futuna ont remporté 38 médailles : 2 en or, 19 en argent et 17 en bronze.

Grâce à l'importante mobilisation des forces vives du Territoire mais aussi d'un appui externe (une centaine de néo-calédoniens sont venus porter main forte pour l'occasion), cette compétition sportive a globalement été considérée comme une réussite.

Bien que les retombées économiques des Mini-Jeux soient difficilement appréciables, il ressort que les secteurs de l'hôtellerie-restauration et de l'artisanat ont pu pleinement profiter de la demande importante émanant d'un afflux de clientèle inhabituel. Par ailleurs, la construction et la rénovation des infrastructures sportives ont fortement mobilisé le secteur du BTP au cours des deux dernières années, et plus particulièrement durant les trois premiers trimestres de l'année 2013. Ainsi, ce secteur enregistrait une progression importante en termes de main-d'œuvre mobilisée au 30 juin 2013 (+30 % de salariés déclarés par rapport au 30 juin 2012). De plus, le comité organisateur a privilégié, dans la mesure du possible, les professionnels de l'archipel pour l'attribution des marchés liés à l'évènement sportif (prestataires de services, fournisseurs d'équipements, etc).

Les Mini-Jeux ont eu un effet moteur sur le mouvement sportif et le tissu associatif du Territoire. Les nouvelles infrastructures sont aujourd'hui pleinement exploitées et de nombreuses associations ont été créées depuis septembre.

La bonne gestion de l'organisation de cet événement sportif, à tous les niveaux, a permis aux îles Wallis et Futuna d'intégrer le groupe des territoires-hôtes pour l'organisation de tournois sportifs dans le Pacifique. Les liens tissés avec les responsables des pays voisins sont, tant sur le plan culturel que sur le plan sportif, porteurs d'espoir et laissent augurer d'enrichissants échanges.

En 2014, plusieurs compétitions se dérouleront sur le Territoire, dont le tournoi de volley-ball entre les PTOM et une rencontre internationale de rugby pour les moins de 17 ans.

\* Le va'a, aussi appelé pirogue polynésienne ou outrigger canoë, est une pirogue dont la stabilité est assurée par un balancier unique, relié à la coque par deux bras en bois. Le rameur est équipé d'une pagaie simple comme en canoë, dont la palle est inclinée vers l'avant.





## CHAPITRE III

### Les secteurs d'activité

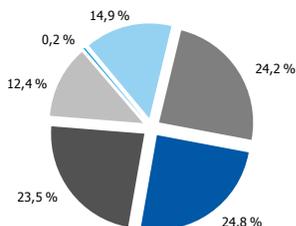
# Section 1

## Aperçu général

### Poids des secteurs dans...

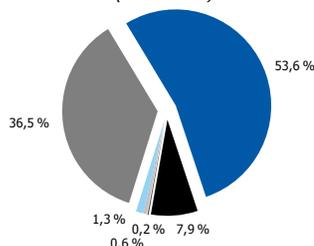
#### ...la démographie des entreprises

(Sources : CCIMA, service des Contributions diverses)



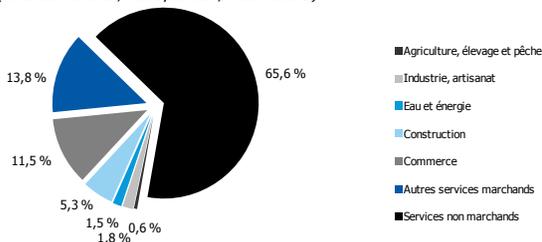
#### ...le crédit

(Source : SCR)



#### ...l'emploi

(Sources : CPSWF, Ad.supérieure, Vice-rectorat)



Les services non marchands regroupent l'éducation, la santé et les services administratifs. Ils concentrent près des deux tiers de l'ensemble des effectifs salariés du Territoire<sup>1</sup>. Le secteur public est le premier employeur de Wallis-et-Futuna. Il totalise 7,9 % de l'encours de crédit, du fait des concours accordés au Territoire.

Le secteur privé est quant à lui principalement concentré sur les services, le commerce et la construction (63,9 % des entreprises patentées). Ces trois secteurs emploient environ 773 salariés, soit 88,7 % des effectifs du secteur privé et 30,6 % des effectifs totaux. En 2013, les services captent plus de la moitié des encours de crédit accordés (53,6 %), et le commerce 36,5 %. À l'inverse, le secteur de la construction ne mobilise que 1,3 % de l'encours de crédit.

Le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche fait figure de cas particulier. Il regroupe près d'un quart des entreprises patentées du Territoire (23,5 %), alors qu'il n'emploie que 0,6 % des salariés et qu'il ne bénéficie que d'une fraction infime des financements bancaires (0,2 %). Ce constat prévaut également pour l'artisanat/industrie, qui regroupe 12,4 % des entreprises mais seulement 1,8 % des effectifs salariés. L'accès aux financements bancaires de ce secteur demeure très faible (0,6 % de l'ensemble des crédits).

<sup>1</sup> Salariés déclarés localement et fonctionnaires d'État confondus.

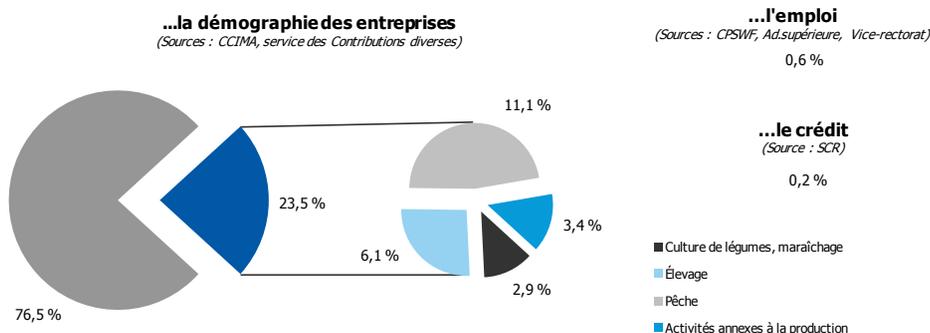
## Section 2

# L'agriculture, l'élevage, la forêt et la pêche

### UNE ACTIVITÉ PRINCIPALEMENT COUTUMIÈRE, EN COURS DE STRUCTURATION

Essentiellement de type traditionnel, l'agriculture occupe localement une place importante, tout en étant très peu intégrée dans l'économie marchande. Elle est essentiellement tournée vers la satisfaction des besoins familiaux et coutumiers. Un effort a cependant été entrepris afin de développer et structurer les secteurs de l'agriculture, l'élevage et la pêche pour une participation plus forte à la vie économique locale. Trois ingénieurs agricoles ont été recrutés pour occuper à la Chambre de commerce et d'industrie, des métiers et de l'agriculture (CCIMA) des postes d'encadrement des filières principales du secteur primaire. Le régime foncier est coutumier, basé sur l'indivision du patrimoine familial. La notion de surface cadastrale est inconnue sur le Territoire. Les terres sont en principe inaliénables et incessibles. Chaque membre de la famille est usufruitier des parcelles familiales.

#### Poids du secteur dans...



## 1. Aperçu structurel

Au 31 décembre 2013, le secteur primaire regroupe 104 entreprises patentées, soit 23,5 % de l'effectif total des entreprises. Celles-ci concentrent 47,1 % d'entreprises de pêche, 24 % d'élevage, 12,5 % de culture/maraîchage et 14,4 % d'activités annexes à la production (services forestiers, vente de plantes ornementales...). Le secteur de l'agriculture et de la pêche n'emploie que 0,6 % des salariés déclarés (14 personnes) et ne mobilise que 0,2 % des crédits octroyés par les établissements financiers (5,3 millions de F CFP à fin décembre 2013). En réalité, une grande partie des entreprises du secteur primaire pratique à la fois l'agriculture, l'élevage et la pêche pour la satisfaction des besoins familiaux et coutumiers.

Actuellement, plusieurs opérations sont menées afin de structurer et développer l'activité du secteur primaire. Lancée fin 2011, l'Opération groupée d'aménagement foncier (OGAF) des îles Wallis et Futuna vise à professionnaliser l'agriculture et la pêche, améliorer la productivité de la filière à long terme et assurer le développement durable de l'archipel. L'OGAF de Wallis-et-Futuna est dotée d'une enveloppe du ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et

de la forêt de 66 millions de F CFP, pour financer le soutien de projets individuels d'investissements, de transformation, de commercialisation et d'exportation des productions. Fin 2013, 79 % des engagements ont été consommés (52 millions de F CFP). Au cours de l'année, 33 trois projets ont été subventionnés pour un montant total de 20 millions de F CFP. L'OGAF peut apporter, en complément de l'apport personnel du bénéficiaire, 60 % du montant du projet. Néanmoins, l'autofinancement des porteurs de projets est bien souvent trop limité pour profiter pleinement du dispositif de subvention de l'OGAF. Par ailleurs, une partie des concours est destinée à l'attribution de Dotations à l'installation des jeunes agriculteurs diplômés (DJA). Un jeune diplômé d'un baccalauréat professionnel agricole en a été le premier bénéficiaire en 2012.

## 2. Les productions végétales et la forêt

---

À fin décembre 2013, on dénombre sept exploitations maraîchères professionnelles actives à Wallis et quatre à Futuna. Le groupement des agriculteurs, créé en 2012, a pour ambition de mettre en œuvre les moyens de développer la production maraîchère de l'île, pour qu'elle puisse à terme répondre à la demande locale et réduire l'importation de légumes sur le Territoire. À cet effet, une aide financière de plus de 4 millions de F CFP a été accordée au groupement des agriculteurs dans le cadre du contrat de développement 2012-2016 pour acheter du matériel professionnel.

Le passage du cyclone *Evan* en décembre 2012 a détruit près de 80 % des productions vivrières. Par conséquent, la production maraîchère et vivrière a connu un coup d'arrêt jusqu'en juillet 2013. Afin de permettre un redressement de la filière, l'État a soutenu financièrement 23 exploitations agricoles pour un montant total de 23 millions de F CFP.

En 2013, le Comité interministériel de l'Outre-mer (CIOM) a décidé de financer plusieurs projets agricoles. Le premier volet d'actions permettra la mise en œuvre d'un réseau d'innovation et de transport pour les professionnels du secteur. Le second prévoit, en 2014, la réalisation d'une enquête de recensement agricole. Les financements du CIOM pour ces deux projets s'élèvent respectivement à 42 millions et 19 millions de F CFP.

Wallis-et-Futuna dispose d'un domaine forestier non négligeable, avec des ressources constituées de plantations de pins des caraïbes arrivés à maturité. Il existe ainsi à Wallis une disponibilité en pins adultes sur plus de 200 ha, soit environ 60 000 m<sup>3</sup>, mais des difficultés d'ordre foncier sont rencontrées pour son exploitation. Deux scieries fonctionnent sur le Territoire. La première, située dans le district nord de Wallis, produit du bois de coffrage et de charpente, mais envisage à moyen terme de diversifier sa production en élargissant sa gamme de produits (poteaux téléphoniques, maisons en ossature bois, lambris, parquets, meubles,...). En 2013, elle a contribué à fournir les équipements nécessaires à la tenue des Mini-Jeux du Pacifique. La scierie de Futuna est, quant à elle, opérationnelle depuis mai 2011.

### 3. L'élevage

---

Le Territoire compte trois élevages de poules pondeuses dont deux à Wallis et un à Futuna, récemment financé par l'OGAF pour un montant de 600 000 F CFP. Les importants dégâts causés par le cyclone *Evan* ont détruit près de 75 % des infrastructures du plus grand élevage de Wallis, et complètement le second. Partiellement assurés, ces deux élevages ont profité d'aides financières leur permettant de relancer leurs productions. L'offre en œufs locaux s'est sensiblement réduite en 2013, nécessitant l'importation d'œufs en provenance des îles Fidji. Parallèlement, l'importation d'aliments de mauvaise qualité pour animaux a eu un impact important sur la ponte. Le développement de la filière vise, à terme, à substituer les œufs importés par la production locale. L'élevage de poulets de chair a été abandonné sur le Territoire, s'avérant peu compétitif face aux prix proposés à l'importation.

En ce qui concerne l'élevage porcin, l'objectif à court terme est de professionnaliser la filière et de mettre en place un circuit commercial. Créé au sein du lycée agricole, un atelier porcin naisseur est entré en production en juillet 2010 avec cette vocation première. En 2013, les résultats ont une nouvelle fois été très satisfaisants tant au niveau de la productivité que sur le plan sanitaire. La clôture des parcs à cochons a permis de limiter la brucellose, présente dans les systèmes d'élevage traditionnels. Dans le cadre du développement de la filière, plusieurs éleveurs ont été identifiés et seront accompagnés pour développer une activité de charcuterie sur Wallis-et-Futuna. Le projet d'acquisition d'un abattoir mobile, dont le financement est inscrit au contrat de développement 2012-2016, inclura un système d'inspection sanitaire. Les études ont été lancées et l'achat d'un véhicule destiné à l'abattoir a été budgété.

### 4. La pêche

---

L'activité de pêche conserve un caractère largement artisanal, par la nature des moyens mis en œuvre (petites embarcations, matériels rudimentaires) et le traitement réservé aux prises. La pêche côtière professionnelle occupe moins de 40 personnes. La production est majoritairement destinée à l'autoconsommation. Actuellement, la filière n'est pas en mesure de satisfaire la demande locale. Ces dernières années, plusieurs actions ont été menées afin de professionnaliser cette activité. Parmi celles-ci, la création en 2012 d'une coopérative vouée à dynamiser la profession, à structurer les échanges et les prix et à garantir au mieux les intérêts des pêcheurs. Cette structure a fortement été sollicitée pour l'approvisionnement des différents sites d'hébergement pendant les Mini-Jeux du Pacifique. Fin 2013, un dispositif concentrateur de poissons (DCP) a été installé à la sortie du lagon de Wallis, lequel devrait permettre aux pêcheurs d'améliorer le rendement des captures. Financés au titre du contrat de développement 2012-2016, il est prévu d'installer un à deux DCP supplémentaires chaque année. Par ailleurs, un rapport récent du ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt préconise l'identification des techniques de pêche susceptibles d'améliorer le rendement de l'ensemble des professionnels du secteur.

Lancée en 2011, l'activité de pêche aux holothuries<sup>2</sup> reste stable cette année, orientée vers l'approvisionnement des pays asiatiques. L'exploitation récente de cette ressource implique le respect de règles sanitaires de traitement ainsi qu'une gestion des captures en adéquation avec les stocks disponibles.

---

<sup>2</sup> Aussi appelé concombre de mer, l'holothurie est un animal marin apparenté aux étoiles de mer et aux oursins (tous de la famille des échinodermes). Il est très apprécié en Asie pour ses valeurs gustatives.

## 5. L'enseignement agricole

---

Inauguré à Wallis en 2011, le lycée professionnel agricole propose aux étudiants wallisiens et futuniens diverses formations agricoles. Bien que résultant d'une forte demande de professionnalisation du secteur primaire sur le Territoire, le lycée agricole rencontre des difficultés de recrutement, dans un contexte général de baisse des effectifs scolaires. En 2013, l'établissement compte 48 élèves contre 78 en 2012. Une restructuration de l'offre de formations a par conséquent été initiée. L'établissement a ainsi décidé de ne pas poursuivre le Certificat d'aptitude professionnel agricole (CAPA) et de créer un Baccalauréat professionnel « service à la personne et aux territoires » (SAPAT). Le lycée agricole compte par ailleurs deux Baccalauréats professionnels « conduite et gestion de l'entreprise agricole » (CGEA), le premier spécialisé en production végétale et le second en production animale. L'offre de stage dans le secteur agricole reste limitée sur l'archipel. Afin de corriger cette situation, le lycée prend en charge le coût du voyage des étudiants qui doivent se déplacer en Nouvelle-Calédonie. À l'issue de ces formations, les jeunes lycéens peuvent devenir responsables d'exploitation, techniciens agricoles ou poursuivre un BTS agricole en Nouvelle-Calédonie. L'objectif du lycée est de contribuer à la professionnalisation du milieu agricole et au maintien des jeunes diplômés sur le Territoire.

Les vergers et les serres de l'exploitation agricole ont été sévèrement sinistrés par le cyclone *Evan*. Un projet de plantation et de collection d'arbres fruitiers est actuellement en cours. En 2013, les bâtiments du lycée ont été rénovés et un atelier pour la formation SAPAT a été construit. Une extension des bâtiments est prévue en 2014 ainsi que l'organisation d'un colloque international sur le développement de l'agriculture dans la zone océanienne.

## 6. La CCIMA

---

En 2013, la Chambre de commerce et d'industrie, des métiers et de l'agriculture (CCIMA) a organisé des formations d'initiation à la comptabilité sur le logiciel Eurêka dispensée par la Chambre des métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie (CMANC). Des formations dans le domaine de la pêche (sur les DCP), de l'élevage (lutte contre la brucellose et contre les parasites) et dans le domaine de l'agriculture (identification des ravageurs, traitement biologique, mise en place de parcelles, accompagnement technique) ont également été menées au cours de l'année.

La CCIMA a apporté son soutien aux entreprises sinistrées suite au passage du cyclone *Evan*, elle les a notamment aidées dans le domaine de la logistique et du montage de dossiers de demandes d'aides. Le marché d'Aka'Aka avait également été fermé durant une longue période après le passage du cyclone, en raison de la pénurie de produits offerts par les exposants. Il a réouvert le 1<sup>er</sup> août 2013 et compte une dizaine d'exposants, suivi par les ingénieurs et techniciens de la CCIMA. Des journées à thèmes y sont organisées.

La CCIMA souhaiterait enfin faire évoluer le système foncier de Wallis-et-Futuna de manière à favoriser le développement d'activités sur le Territoire, par la mise en place d'une garantie foncière pour les entreprises. Afin de renforcer son action, la CCIMA envisage le recrutement d'un directeur et le renouvellement d'un ingénieur en productions animales (projet CIOM) pour 2014.

## Section 3

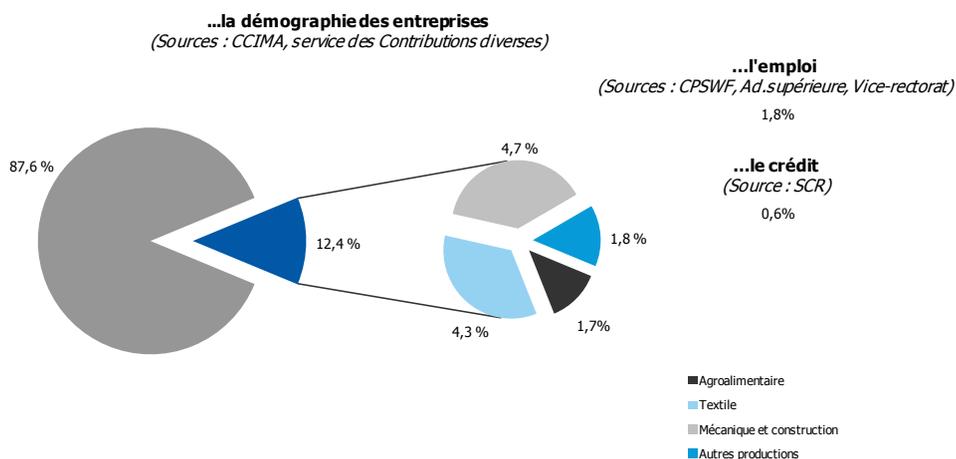
# L'artisanat

### UNE ACTIVITÉ IMPORTANTE BIEN QU'EN GRANDE PARTIE INFORMELLE

Composé d'un tissu de petites entreprises mais aussi d'entrepreneurs individuels souvent non déclarés, l'artisanat occupe une position relativement importante dans le secteur privé du Territoire, bien que caractérisée par une activité fluctuante et en grande partie informelle. Le faible nombre d'entreprises patentées ne correspond pas à la réalité du secteur, les artisans au sens traditionnel du terme n'ayant notamment pas l'obligation de s'acquitter d'une patente, dès lors qu'ils se limitent à cette seule activité. Les artisans de l'archipel ont profité de l'organisation des Mini-Jeux par le Territoire pour accroître leurs ventes, leurs produits ayant connu un réel succès auprès des visiteurs.

## 1. L'artisanat de production

### Poids du secteur dans...



En 2013, 55 entreprises sont patentées dans ce secteur, soit 12,4 % du nombre total d'entreprises. Il s'agit majoritairement d'entreprises unipersonnelles, d'où le faible impact de ce secteur sur l'emploi salarié (1,8 %).

L'artisanat de production regroupe des activités très diverses, telles que la mécanique, la construction et la menuiserie (pratiquées par 38,2 % des entreprises du secteur), le textile (34,5 %), l'agroalimentaire, essentiellement de la boulangerie-pâtisserie (12,7 %), et d'autres activités de production telles que l'édition d'enregistrements sonores, l'imprimerie, etc.

Le poids du secteur dans le crédit est faible : il ne représente que 0,6 % de l'encours global des crédits accordés aux entreprises à fin 2013 (14,9 millions de F CFP).

## 2. L'artisanat traditionnel

---

L'artisanat traditionnel à Wallis-et-Futuna repose essentiellement sur la confection d'objets divers, tels que des tapas, des nattes en feuilles de pandanus tressées, des colliers de coquillages, des sculptures en bois, etc. Praticué en grande partie par les femmes, il présente une vocation davantage coutumière que marchande. L'afflux de personnes sur l'archipel pendant la tenue des Mini-Jeux du Pacifique a contribué à dynamiser le secteur.

Depuis 1993, toutes les associations de femmes artisanes du Territoire sont regroupées au sein d'une structure associative, le Conseil territorial des femmes (CTF). L'objectif est d'améliorer l'organisation du secteur artisanal et de favoriser la commercialisation des produits. Dans le cadre de l'Accord particulier du 13 janvier 2012 entre l'État, la Nouvelle-Calédonie et le Territoire, le CTF a inauguré l'ouverture de la Maison de l'artisanat à Nouméa, le 5 avril 2013, en présence de M. Harold MARTIN, Président du gouvernement néo-calédonien et de Mme Nivaleta ILOAI, Présidente de l'Assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna. Située au centre-ville, la Maison de l'artisanat propose des produits tels que tapas, éventails, colliers et autres costumes traditionnels, tous confectionnés par des femmes artisanes vivant à Wallis-et-Futuna. Le fonctionnement et l'équipement de la structure sont assurés au moyen d'une subvention de l'Assemblée territoriale accordée le 5 février, pour un montant de 3,5 millions de F CFP. Par ailleurs, le CTF dispose du soutien du service territorial des Affaires culturelles, qui, sur le Territoire, met à disposition des locaux pour la confection et la vente d'objets artisanaux.

Le développement du secteur de l'artisanat traditionnel est favorisé par la présence de l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) depuis 2009 : en effet, les artisans rencontrant des difficultés pour accéder aux prêts bancaires classiques peuvent obtenir un soutien financier de la part de cette association pour créer ou développer leur projet. En 2013, l'Adie a accordé 13 microcrédits à ce secteur, pour un montant global de 7,2 millions de F CFP, soit 27 % des concours de l'association. Par ailleurs, celle-ci organise de façon régulière des manifestations destinées à promouvoir et soutenir l'activité de production artisanale.

## Section 4

# L'énergie et l'eau

---

### 1. La société Électricité et Eau de Wallis-et-Futuna (EEWF)

---

La société EEWF est responsable de la production d'énergie électrique et de la distribution d'électricité et d'eau sur l'ensemble du Territoire depuis 1976. Elle bénéficie, depuis le 1<sup>er</sup> avril 1997, d'une concession de production et de distribution d'électricité sur 25 ans (1997-2022).

#### **Une aide sur la facture d'électricité**

Depuis le mois de janvier 2013, le Territoire participe financièrement au règlement des factures d'électricité de certains abonnés d'EEWF en difficulté, à hauteur de 4 000 F CFP par mois. La liste des bénéficiaires a été établie sur la base de critères économiques et sociaux, calqués sur ceux utilisés pour l'aide aux factures d'eau à Wallis. « L'Aide du Territoire en matière d'électricité » a bénéficié à 646 abonnés en 2013 (353 à Wallis et 293 à Futuna).

#### **La reconstruction du réseau électrique après le passage du cyclone *Evan***

Le passage du cyclone *Evan* sur Wallis, en décembre 2012, avait fortement détérioré le réseau électrique. Des réparations provisoires avaient été rapidement menées, permettant à presque tous les abonnés d'être réalimentés en électricité avant la nouvelle année 2013. Par la suite, une convention a été signée entre le Territoire, l'État et EEWF pour répartir la prise en charge des frais de reconstruction du réseau. Ainsi, la première phase des travaux de reconstruction des réseaux de distribution électrique a été financée par l'État à hauteur de 73 millions de F CFP, la seconde phase ayant été prise en charge par EEWF pour près de 26 millions de F CFP.

#### **Travaux de réhabilitation de la centrale hydro-électrique Vainifao**

En 2013, des travaux de remise en service de la centrale hydro-électrique de Vainifao à Futuna ont été lancés. Ils devraient s'achever au cours du premier semestre 2014.

#### **Mission d'étude de la Commission de régulation de l'énergie (CRE)**

Suite à une demande du Ministre des Outre-mer au Président de la CRE, une mission d'experts s'est rendue à Wallis-et-Futuna en février afin d'identifier les leviers possibles pour réduire la facture d'électricité des consommateurs. Dans son rapport rendu en juin, la mission suggère notamment d'accroître la maîtrise des coûts de production et de développer l'utilisation des énergies renouvelables pour la production d'électricité.

#### **Projet d'avenant au contrat de concession d'électricité**

Suite à la mission de la CRE et en collaboration avec le ministère des Outre-mer et le Préfet de Wallis-et-Futuna, un projet d'avenant au contrat de concession d'électricité a été proposé à l'Assemblée territoriale. Il suggère la mise en place d'un nouveau mécanisme tarifaire, basé sur le système de « revenu autorisé » tel qu'utilisé en Europe, en Amérique du Nord et dans de nombreux territoires du Pacifique. L'objectif est de répercuter au réel et de

manière transparente les coûts effectivement supportés pour l'achat des combustibles utilisés pour la production thermique. L'avenant fixe également les conditions d'exploitation de la centrale Vainifao, de manière à ce que les économies générées par l'utilisation de cette centrale profitent aux plus petits consommateurs d'électricité. Il autorise enfin EEFW à installer des compteurs de prépaiement, lesquels permettraient aux consommateurs de maîtriser leurs dépenses en matière d'énergie électrique.

## 2. L'énergie électrique

### 2.1 LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION

En 2013, la production d'énergie brute est restée stable à Wallis (-0,1 %) et a diminué de 3,8 % à Futuna par rapport à 2012. Parallèlement, les deux îles ont connu une baisse des consommations en électricité, tant en basse tension qu'en moyenne tension.

L'énergie renouvelable ne représente plus que 0,88 % de la production totale brute en 2013, contre 1,35 % en 2012, du fait de la destruction de plusieurs panneaux solaires et de trois onduleurs lors du passage du cyclone *Evan*.

#### Production et consommation d'électricité

en milliers de kWh	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
<b>Énergie produite</b>	<b>20 091</b>	<b>19 816</b>	<b>19 752</b>	<b>18 983</b>	<b>18 837</b>	<b>-0,8%</b>
Wallis	16 641	16 719	16 420	15 570	15 555	-0,1%
Futuna	3 450	3 097	3 332	3 413	3 282	-3,8%
<b>Vente d'énergie</b>	<b>16 558</b>	<b>16 332</b>	<b>16 237</b>	<b>15 656</b>	<b>15 374</b>	<b>-1,8%</b>
Wallis	13 449	13 642	13 292	12 602	12 428	-1,4%
Futuna	3 109	2 740	2 945	3 054	2 946	-3,5%
<b>Nombre d'abonnés</b>	<b>3 751</b>	<b>3 592</b>	<b>3 578</b>	<b>3 615</b>	<b>3 592</b>	<b>-0,6%</b>
Wallis	2 628	2 619	2 589	2 600	2 563	-1,4%
Futuna	1 123	973	989	1 015	1 029	1,4%

Source : EEFW

### 2.2 LA TARIFICATION

#### Tarification annuelle moyenne

prix du kWh en F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
<b>Basse tension</b>						
Petits utilisateurs	69,35	75,14	84,83	92,12	93,25	1,2%
1ère tranche	85,35	93,92	106,04	115,15	116,56	1,2%
2ème tranche	69,35	75,14	84,83	92,12	93,25	1,2%
3ème tranche	52,01	56,35	63,62	69,09	69,94	1,2%
<b>Moyenne tension</b>						
1ère tranche	65,01	70,44	79,53	86,36	87,42	1,2%
2ème tranche	43,34	46,96	53,02	57,57	58,28	1,2%

Source : EEFW

Les tarifs de l'énergie électrique varient principalement en fonction de l'évolution du coût du gazole. Au 31 décembre 2013, le prix du gazole vendu à EEFW, fixé à 163,6 F CFP le litre, est en baisse de 3,7 % par rapport à fin 2012 (169,9 F CFP le litre), permettant de contenir la hausse des prix de vente de l'électricité en 2013 à un niveau relativement faible (+1,2 %). Pour

mémoire, l'énergie électrique avait connu plusieurs augmentations conséquentes de ses tarifs au cours des dernières années, entraînant une progression du coût de l'électricité de près de 33 % entre 2009 et 2012.

## 3. L'eau

### 3.1 LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION

À Futuna, l'absence de compteur d'eau chez les particuliers et de contrôle du débit au niveau des captages ne permet pas de connaître précisément la consommation de la population.

À Wallis, les travaux de renforcement des moyens de production d'eau lancés en 2012 sont désormais achevés. Financés par le Territoire, ils ont permis la réalisation d'une nouvelle station de pompage dite des « Carmélites ». Celle-ci a pour but de soulager en temps de pompage la station de Ahoa et d'augmenter la capacité de production en eau de l'île. De nouveaux forages sur les stations de Ahoa et Holo ont par ailleurs été réalisés.

Le traitement de l'eau au chlore gazeux a été abandonné au profit du système d'« électro-chloration » (par électrolyse d'une eau saturée en sel), tant à Wallis qu'à Futuna. Ce nouveau système est respectueux de l'environnement et anodin pour la santé des agents de service, qui manipulent désormais des sacs de sel plutôt que des bouteilles de chlore.

En 2013, la consommation d'eau à Wallis diminue pour la troisième année consécutive (-1,6 % par rapport à 2012). Parallèlement, la production d'eau a fortement augmenté (+26,4 %), conséquence de la formation de plusieurs fuites importantes sur le réseau principal de distribution.

#### Production et consommation d'eau à Wallis

en milliers de m <sup>3</sup>	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
Production	2 089	2 074	2 058	1 758	2 222	26,4%
Consommation	1 167	1 209	1 189	1 132	1 114	-1,6%
Nombre d'abonnés	2 670	2 576	2 618	2 665	2 572	-3,5%
<b>Consommation /abonné (m<sup>3</sup>)</b>	<b>437,1</b>	<b>469,3</b>	<b>454,2</b>	<b>424,8</b>	<b>433,1</b>	<b>2,0%</b>

Source : EEWf

### 3.2 LA TARIFICATION

#### Tarification moyenne annuelle de l'eau à Wallis

prix du m <sup>3</sup> en F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
Prix de base de l'eau	85,53	84,63	88,47	93,37	97,05	3,9%
1ère tranche	102,64	101,56	106,17	112,05	116,46	3,9%
2ème tranche	153,95	152,34	159,25	168,07	174,69	3,9%
3ème tranche	213,82	211,59	221,18	233,43	242,63	3,9%

Source : EEWf

La tarification ne concerne que Wallis, compte tenu de la gratuité de l'eau à Futuna, qui ne répond pas encore entièrement aux normes en vigueur. En 2013, le prix moyen de l'eau connaît une hausse générale, toutes tranches confondues, de 3,9 % en glissement annuel.

## 4. Les hydrocarbures

---

### 4.1 LA SOCIÉTÉ WALLISIENNE ET FUTUNIENNE D'ENTREPOSAGE DE PRODUITS PÉTROLIERS (SWAFEPP)

La SWAFEPP, société anonyme, est en charge de l'activité de stockage et de distribution des hydrocarbures à Wallis-et-Futuna. Un tiers du capital social de cette société est détenu par le Territoire et deux tiers par la société pétrolière Total Pacifique Nouvelle-Calédonie. La SWAFEPP gère les dépôts de carburant et tire ses principaux revenus des frais de passage qui couvrent les frais généraux réels et l'amortissement des infrastructures de stockage à hauteur de 20 %. Cependant, elle n'est pas propriétaire du contenu des cuves, qui appartient à la société Total Pacifique Nouvelle-Calédonie.

### 4.2 L'APPROVISIONNEMENT ET LES INFRASTRUCTURES

L'approvisionnement en carburant s'effectue par bateau pétrolier à partir des îles Fidji. En 2013, sept pétroliers ont desservi Wallis-et-Futuna, contre huit en 2012. L'approvisionnement en gaz butane s'effectue par bateau butanier depuis l'Australie, uniquement vers Wallis. Cinq butaniers ont accosté en 2013, soit autant qu'en 2012.

À Wallis, la SWAFEPP offre une capacité de stockage de 2 680 m<sup>3</sup>, répartie sur deux sites, Halalo et Mata'Utu. Le dépôt d'hydrocarbures de Halalo dispose d'équipements de stockage pour 1 680 m<sup>3</sup> d'hydrocarbures, dont 830 m<sup>3</sup> pour le gazole, 540 m<sup>3</sup> pour l'essence, 310 m<sup>3</sup> pour le pétrole Jet A1<sup>3</sup>, et de 70 tonnes pour le gaz butane. Le site de Mata'Utu est équipé d'une cuve de 1 000 m<sup>3</sup> de gazole, principalement dédiée à la centrale EEWF. Le Territoire dispose ainsi d'une autonomie de 120 jours en essence, 110 jours en gazole, 109 jours en Jet A1 et 103 jours en butane.

Lancés en 2012, des travaux sont en cours sur le site de Halalo en vue d'améliorer la sécurité. Un système de vidéosurveillance a été mis en place et de nombreux détecteurs ont été installés (détecteurs de gaz et de chaleur sur les stockages hydrocarbures et gaz, détecteurs de niveau haut et très haut sur les bacs, détecteurs de présence d'hydrocarbures sur les décanteurs). De plus, le site est désormais équipé de matériels antipollution et des travaux de mise en conformité des installations ont été réalisés.

Futuna dispose d'une capacité de stockage de 470 m<sup>3</sup> d'hydrocarbures, dont 400 m<sup>3</sup> pour le gazole et 70 m<sup>3</sup> pour l'essence. Son autonomie est de 96 jours en gazole et 112 jours en essence. En 2012, deux cuves de 100 m<sup>3</sup> ont été ajoutées sur le site de Sigave afin d'accroître l'autonomie de l'île en gazole.

En 2013, les travaux sur les dépôts pétroliers du Territoire ont induit un investissement de la SWAFEPP à hauteur de 49 millions de F CFP.

### 4.3 LA CONSOMMATION

En 2013, les consommations d'essence et de gazole reculent respectivement de 2,3 % et de 2,2 %, tandis que celles de Jet A1 augmentent de 11,8 %. Le gazole, qui représente 71,4 %

---

<sup>3</sup> Le pétrole Jet A1 sert exclusivement au ravitaillement en carburant des avions.

de la consommation totale en hydrocarbures de l'archipel, demeure le carburant le plus utilisé sur le Territoire. Utilisant du gazole pour la production de l'électricité, la société EEFW explique à elle seule près de 59 % de la consommation de l'archipel.

#### Consommation totale en hydrocarbures

en milliers de litres	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
Essence	2 113	2 040	1 960	1 846	1 803	-2,3%
Gazole	7 657	7 707	7 879	7 509	7 346	-2,2%
Jet A1	858	946	994	1 021	1 141	11,8%
Gaz butane (tonnes)	249	258	235	248	245	-1,1%

Source : SWAFEPF

#### 4.4 LA TARIFICATION

La structure des prix des produits pétroliers est déterminée par délibération de l'Assemblée territoriale. Le prix de vente au détail résulte de la somme de tous les postes de coûts intermédiaires (coût à l'importation, taxes, coût des prestations locales). La marge des pompistes s'y ajoute pour l'obtention du prix de vente au public.

Les prix de vente au détail des hydrocarbures ont peu varié au cours de l'année 2013, alors qu'ils avaient connu des augmentations significatives en 2012. Les coûts CAF<sup>4</sup> de l'essence et du gazole ont diminué (respectivement de -5,7 % et -4,3 %) tandis que les charges en prestations locales<sup>5</sup> ont augmenté de plus de 12 % pour les deux carburants. Les taxes, qui sont partiellement indexées sur la valeur CAF, diminuent de manière moins significative (-3,3 %). La marge détaillant reste stable à 11 F CFP par litre.

#### Évolution et décomposition du prix des produits pétroliers

en F CFP / litre	2011			2012			2013			Variation 2013/2012		
	Essence	Gazole	Jet A1	Essence	Gazole	Jet A1	Essence	Gazole	Jet A1	Essence	Gazole	Jet A1
Coût CAF	88,6	88,9	91,6	99,2	99,9	99,6	93,56	95,57	97,18	-5,7%	-4,3%	-2,4%
Total des taxes	48,6	35,8	53,6	51,8	39,0	57,0	50,07	37,7	56,0	-3,3%	-3,3%	-1,8%
Total des prestations locales	44,9	44,9	33,4	48,9	48,9	36,1	54,9	54,9	40,2	12,4%	12,3%	11,5%
<b>Prix au revendeur</b>	<b>182,0</b>	<b>169,6</b>	<b>178,5</b>	<b>199,9</b>	<b>187,8</b>	<b>192,7</b>	<b>198,6</b>	<b>188,2</b>	<b>193,4</b>	<b>-0,7%</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,4%</b>
Marge détaillant	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	0,0%	0,0%	0,0%
<b>Prix de vente au détail</b>	<b>193,0</b>	<b>180,6</b>	<b>189,5</b>	<b>210,9</b>	<b>198,8</b>	<b>203,7</b>	<b>209,6</b>	<b>199,2</b>	<b>204,4</b>	<b>-0,6%</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,3%</b>

Source : AED

Alors que le coût CAF représentait environ un tiers du prix de vente en 2002, il explique désormais près de la moitié des prix de vente au détail des produits pétroliers.

#### Structure des prix des principaux hydrocarbures

en pourcentage	2011		2012		2013		Variation 2013/2012	
	Essence	Gazole	Essence	Gazole	Essence	Gazole	Essence	Gazole
Coût CAF	45,9%	49,2%	47,0%	50,3%	44,6%	48,0%	-2,4 pt	-2,3 pt
Taxes	25,2%	19,8%	24,6%	19,6%	23,9%	18,9%	-0,7 pt	-0,7 pt
Prestations locales	23,3%	24,9%	23,2%	24,6%	26,2%	27,6%	+3,0 pt	+3,0 pt
Marge détaillant	5,7%	6,1%	5,2%	5,5%	5,2%	5,5%	-	-

Source : AED

<sup>4</sup> Coût assurance et fret.

<sup>5</sup> Les prestations locales correspondent aux frais de passage perçus par la SWAFEPF.

## Section 5

# L'environnement

---

Un Conseil territorial de l'environnement et du développement durable (CTEDD) a été créé en juillet 2013. Il est chargé d'examiner et d'émettre des avis sur les différents dossiers relatifs à la protection de l'environnement, au patrimoine naturel, aux énergies renouvelables, à la gestion et la valorisation des déchets et au développement durable.

Par ailleurs, un projet baptisé INTEGRE (Initiative des territoires pour une gestion régionale de l'environnement) a vu le jour en septembre 2013 suite à la signature d'une convention entre la Communauté du Pacifique Sud et la Commission européenne. Financé par le X<sup>e</sup> FED, ce projet vise à renforcer la gestion des zones côtières et la coopération régionale, tout en valorisant durablement l'environnement des PTOM dans l'intérêt des populations.

### 1. La gestion et le traitement des déchets

---

Marquée par le passage du cyclone *Evan* et l'organisation des IX<sup>es</sup> Mini-Jeux du Pacifique, l'année 2013 a enregistré un important volume de déchets à traiter, entraînant le remplissage du casier d'enfouissement. Le service territorial de l'Environnement (STE) a ainsi été fortement mobilisé dans sa mission de gestion et de traitement des déchets.

La mise en œuvre des travaux de la route d'accès menant au centre d'enfouissement technique de Moasa et la réhabilitation de la décharge de Nanu'u ont débuté dans le cadre d'un financement prévu au contrat de développement 2012-2016.

### 2. Mangroves et ressources marines

---

Le plan d'action local de l'Initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR) 2011-2015 se poursuit, avec notamment la réhabilitation de la mangrove. Lieu de reproduction et « nurserie » pour les espèces récifales, elle est essentielle à la bonne santé des récifs coralliens. Les actions menées par le STE en vue d'établir une cartographie du lagon de Wallis sont programmées pour fin 2014.

Le service territorial de l'Environnement effectue le suivi des stocks et le contrôle des produits à exporter. Sur les 4,1 tonnes autorisées en 2013, le STE a enregistré plus de 2,6 tonnes d'holothuries exportées. Il contrôle également le commerce de coquilles de trocas<sup>6</sup>, dont les exportations s'élèvent cette année à 34 tonnes.

### 3. La gestion de l'eau

---

La mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE), que le service de l'Environnement coordonne depuis 2010, se poursuit. L'objectif est d'organiser la gestion de la ressource en eau, de façon à préserver la lentille d'eau douce de l'archipel. L'étude hydrogéologique réalisée a permis de définir des périmètres de protection des captages à Wallis. Un premier état des lieux a également été dressé à Futuna.

---

<sup>6</sup> Le troca est un mollusque gastéropode vivant sur les récifs de la région indo-Pacifique. Il est exploité pour sa nacre.

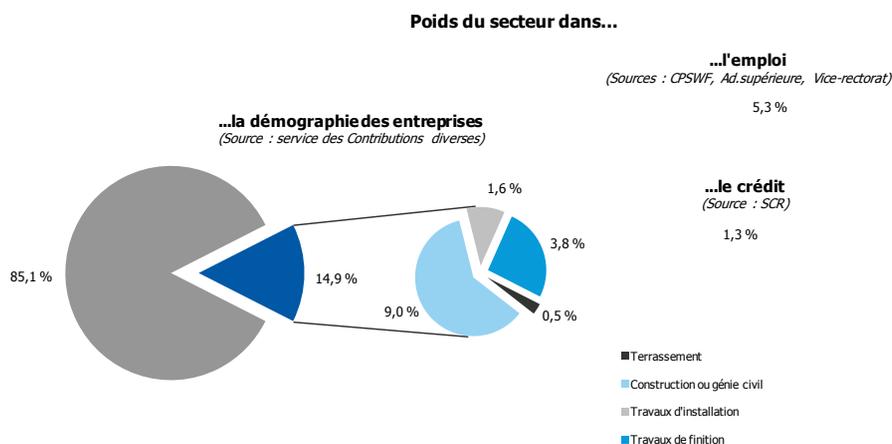
# Section 6

## Le bâtiment et les travaux publics

### SURCHAUFFE PUIS RALENTISSEMENT EN FIN D'ANNÉE DE L'ACTIVITÉ DU BTP

Après avoir bénéficié d'une activité particulièrement soutenue au cours des trois dernières années, le secteur du BTP a subi une importante chute de ses commandes en fin d'année, due notamment à la finalisation de chantiers significatifs qui l'avaient mobilisé depuis 2010. Fin 2013, quelques chantiers dans le domaine public mais aussi dans le secteur privé ont permis le maintien d'une activité en nette décélération.

## 1. Aperçu structurel



Le secteur du bâtiment compte, à fin 2013, 66 petites et moyennes entreprises (PME). Les effectifs employés dans le secteur du BTP augmentent, avec 134 salariés déclarés à la CPSWF à fin juin 2013, soit 5,3 % de l'emploi total déclaré sur le Territoire. Le BTP mobilise 15,4 % des effectifs salariés du seul secteur privé. Au 31 décembre 2013, l'encours bancaire du secteur s'élève à 32,7 millions de F CFP contre 36,5 millions de F CFP en 2012.

## 2. La commande publique

La réglementation des marchés publics à Wallis-et-Futuna est régie par un cadre juridique datant de 1949. Par conséquent, la procédure d'attribution des marchés publics se fonde, aujourd'hui encore, sur le seul critère du prix.

Lancé en 2010, le chantier d'extension et d'aménagement du port de commerce de Mata'Utu<sup>7</sup> était le plus gros marché public en cours de finalisation en 2013. Le port a été inauguré en novembre dernier. Il a coûté 1,4 milliard de F CFP, pris en charge à 75 % par l'UE et à 25 % par l'État au titre du contrat de développement 2012-2016.

<sup>7</sup> Voir encadré page 70 : « Extension et aménagement du port de Mata'Utu ».

La mise en place des infrastructures sportives en vue des Mini-Jeux a participé à dynamiser l'activité du secteur du bâtiment jusqu'en septembre. La réalisation de la salle omnisports de Kafika, projet d'équipement sportif le plus ambitieux du Territoire, a notamment mobilisé huit entreprises locales. Les travaux ont duré deux années et ont nécessité un financement global de 535 millions de F CFP. Malgré des difficultés engendrées par des conditions climatiques parfois difficiles et des retards de livraison dans l'approvisionnement des matériaux de construction, la salle a été inaugurée le 17 août, soit deux semaines avant l'ouverture des Mini-Jeux. La construction et la rénovation des autres infrastructures en vue de l'accueil des sportifs (dont la construction du Dojo, du bâtiment de l'association de voile « Vakala » et la rénovation de l'ancienne salle de Kafika) ont été réalisées grâce à plusieurs enveloppes budgétaires, d'un montant global d'environ 470 millions de F CFP.

Le passage du cyclone *Evan* sur Wallis en décembre 2012 a également mobilisé le secteur du BTP tout au long de l'année. La rénovation des bâtiments et résidences de l'Administration supérieure, prise en charge par l'État, ont coûté à eux seuls environ 180 millions de F CFP. Par ailleurs, l'État a également financé le rétablissement d'urgence du réseau électrique de Wallis, à hauteur d'environ 72,7 millions de F CFP. Le remplacement des équipements électriques endommagés, d'un coût global de 25,6 millions de F CFP, a été pris en charge par la société EEFW.

Lancés en 2012, les travaux de réfection des locaux de la gendarmerie à Futuna sont toujours en cours. Les nouveaux bâtiments de service et une villa d'habitation ont été livrés début 2013. Les locaux techniques ainsi qu'une deuxième villa sont en voie de livraison. La troisième tranche de travaux, pour la construction de deux logements de fonction supplémentaires, devrait débiter en 2014. Pour mémoire, l'enveloppe budgétaire consacrée au chantier porte sur 453 millions de F CFP.

L'année 2013 marque la fin de la plupart des gros chantiers pluriannuels engagés en 2010 et 2011 (lesquels avaient essentiellement concerné Wallis), et la signature de nouveaux engagements au titre de la commande publique, à hauteur d'environ 2 milliards de F CFP, dont 96 % seront dédiés à financer des chantiers sur Futuna : 1,8 milliard de F CFP pour la construction du quai de Leava et 104 millions de F CFP pour la remise en état des établissements scolaires suite aux dégâts engendrés par le passage du cyclone *Tomas* en 2010, tous deux financés par le FED. Alors que les travaux ont déjà commencé dans les écoles, la construction du quai reste à l'étude.

#### Montant des marchés publics (engagements annuels)

en millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	Part en 2013
État	1 047	167	493	37	0	0,0%
FED	258	1 469	0	0	1 936	95,8%
Territoire	75	109	710	289	84	4,2%
<b>TOTAL</b>	<b>1 380</b>	<b>1 745</b>	<b>1 203</b>	<b>325</b>	<b>2 020</b>	<b>100,0%</b>

Sources : Administration supérieure, Cellule Europe

Fort de 98 agents (dont 57 à Wallis), le service des Travaux publics constitue le service technique le plus important du Territoire. Il a, entre autres, pour mission l'entretien et la construction des infrastructures publiques. En 2013, il intervient en tant que maître d'œuvre sur de nombreuses opérations d'investissement telles que les travaux d'aménagement du port de commerce de Mata'Ututu et la salle omnisports de Kafika. Il assure également la conduite d'opérations touchant aux études pour l'aménagement du quai de Leava à Futuna.

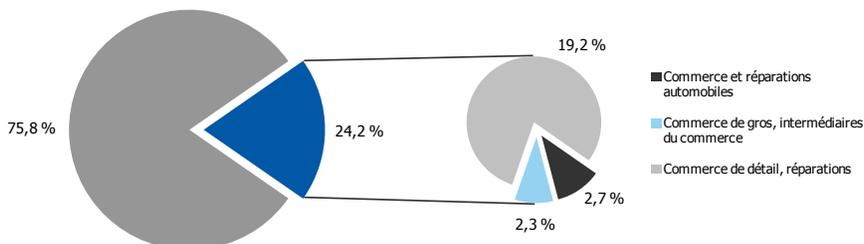
## Section 7

# Le commerce

### Poids du secteur dans...

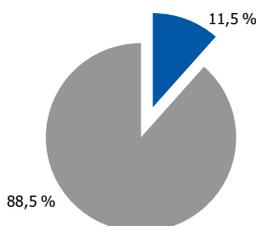
#### ...la démographie des entreprises

(Sources : CCIMA, service des Contributions diverses)



#### ...l'emploi

(Sources : CPSWF, Ad.supérieure, Vice-rectorat)



#### ...la distribution du crédit

(Source : SCR)



L'activité commerciale contribue significativement à l'activité économique du Territoire. À fin 2013, les entreprises commerciales patentées représentent 24,2 % de la démographie des entreprises de l'archipel. Près de 80 % des entreprises sont des commerces de détail, dont trois supermarchés à Wallis et un à Futuna. Un projet est actuellement en cours sur Wallis et devrait donner lieu à l'ouverture d'un nouveau supermarché en 2014.

Le secteur du commerce emploie 291 personnes, soit 11,5 % des salariés déclarés sur le Territoire et 33,4 % des effectifs du seul secteur privé. L'économie wallisienne est entièrement orientée vers la satisfaction de la demande intérieure, ce qui explique la prépondérance du secteur du commerce en termes d'emploi dans le secteur privé.

Au 31 décembre 2013, l'encours de crédit déclaré sur le secteur du commerce s'élève à 930 millions de F CFP. Plus du tiers de l'encours total des crédits distribués par les établissements de crédit, hors particuliers, sont destinés à ce secteur.

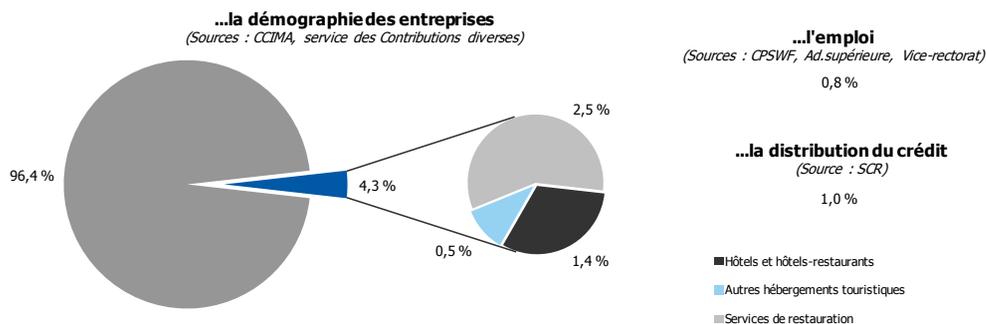
Les commerces de l'archipel restent confrontés à de fortes contraintes : l'étroitesse du marché, la gestion des crédits accordés à la clientèle et la gestion des stocks. Celle-ci est rendue particulièrement difficile par la fréquence des approvisionnements, avec un navire de marchandises toutes les trois à quatre semaines. Cette situation affecte particulièrement les produits frais.

# Section 8

## L'hôtellerie-restauration et le tourisme

### 1. Aperçu structurel

#### Poids du secteur dans...



Le secteur de l'hôtellerie-restauration se compose en 2013 de 19 entreprises patentées, dont 6 hôtels ou hôtels-restaurants, 2 structures d'hébergement de type « gîtes » et 11 entreprises de restauration (cuisine traditionnelle, snacks ou plats à emporter).

L'effectif employé demeure faible, avec 20 personnes déclarées auprès de la CPSWF, soit 0,8 % du nombre global de salariés du Territoire. La mobilisation de concours bancaires par ces entreprises est modeste avec un encours total pour le secteur de 24,8 millions de F CFP au 31 décembre 2013 (1 % des encours déclarés).

### 2. Le tourisme

Les Mini-Jeux du Pacifique, qui se sont déroulés sur le Territoire du 2 au 12 septembre, ont permis l'émergence éphémère d'une activité touristique sur l'archipel. Les hôtels ont pleinement profité de l'afflux de visiteurs en affichant un taux de remplissage de 100 % durant toute la durée des compétitions. Les artisans locaux ont fait face à une forte demande, qui s'est traduite par un chiffre d'affaires exceptionnellement élevé. De même, les commerces et snacks proches des lieux de compétition ont vu affluer une clientèle composée des délégations sportives et des volontaires présents pour l'occasion. Cette hausse d'activité s'est cantonnée à la durée de la manifestation.

Malgré le potentiel existant (îlots, lagon, plages, lacs de cratères, culture traditionnelle, etc.), le tourisme demeure une activité marginale et très peu développée à Wallis-et-Futuna, à l'inverse des îles voisines (Fidji, Palau, Cook, etc.). L'isolement du Territoire constitue un frein au développement de ce secteur ; le coût élevé des billets d'avion et la faible capacité hôtelière rendent l'archipel peu compétitif par rapport aux autres destinations du Pacifique. On observe

ainsi que la clientèle extérieure reste, pour l'essentiel, constituée de professionnels en mission et de visiteurs familiaux.

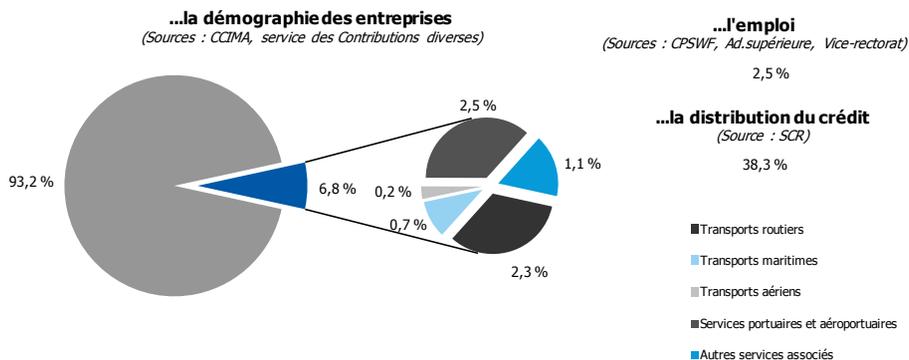
Plusieurs projets de développement de l'activité touristique sur l'archipel sont toutefois à l'étude. La Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie (CCINC), dans le cadre de l'Accord particulier entre l'État, la Nouvelle-Calédonie et le Territoire, apporte son appui technique à la CCIMA pour le montage d'un projet d'éco-tourisme chez l'habitant. À cet effet, un recensement de l'ensemble des activités liées au tourisme sur le Territoire a été réalisé en 2013. Parallèlement, le secteur du tourisme de croisière monopolise l'attention, Wallis-et-Futuna se trouvant sur la ligne de navigation de plusieurs paquebots.

# Section 9

## Les transports

### 1. Aperçu structurel

#### Poids du secteur dans...



En 2013, le secteur des transports regroupe 30 entreprises, soit 6,8 % des entreprises déclarées. Celles-ci assurent le transport terrestre, maritime et aérien ainsi que les services de manutention, d'entreposage et les autres services associés (agences de voyage, transitaires, etc.). Ce secteur mobilise 63 personnes au 30 juin 2013, soit 2,5 % des salariés du Territoire et 7,5 % des effectifs du secteur privé.

L'insularité et l'éloignement confèrent au port de Wallis et à celui de Futuna des rôles essentiels dans l'approvisionnement de l'archipel. L'activité du Territoire est fortement impactée par les coûts et la fréquence des transports aériens et maritimes, tant pour le fret que pour le trafic de passagers. L'unique réseau de transport en commun du Territoire est organisé à l'attention des lycéens et collégiens.

## 2. Le transport maritime

### 2.1 LES INFRASTRUCTURES

#### EXTENSION ET AMÉNAGEMENT DU PORT DE MATA'UTU

Le port de commerce de Mata'Utu a été officiellement livré le 27 novembre 2013 en présence de représentants des autorités de l'État, du Territoire et de l'Union européenne, marquant la fin de ce chantier. Lancés en 2010, les travaux ont coûté 1,4 milliard de F CFP, pris en charge à 75 % par l'UE et à 25 % par l'État au titre du contrat de développement 2012-2016. L'ensemble du projet concerne la superstructure du port, avec la réhabilitation des bâtiments existants (dont la capitainerie, les locaux des douanes et du BIVAP), la réalisation d'aires de stockage et l'installation d'équipements pour le nettoyage des conteneurs. Une plateforme de 8 000 m<sup>2</sup> et un nouveau quai de 60 mètres (adossé à l'ancien quai de 70 mètres) complètent les infrastructures existantes.

L'approvisionnement de l'archipel s'effectue à Wallis via le port de Mata'Utu pour les marchandises et par celui de Halalo pour les hydrocarbures. Sur Futuna, seul le port de Leava est en activité. La reconstruction complète de celui-ci est inscrite au programme du X<sup>e</sup> FED territorial pour un montant total de 1,8 milliard de F CFP. Les travaux d'études sont en cours et la maîtrise d'œuvre est prévue pour 2014. Un financement exceptionnel d'un montant total de 54 millions de F CFP a été accordé par l'État au cours de l'année 2013 en vue de la construction d'une capitainerie afférente au port de Leava.

## 2.2 LE TRAFIC MARITIME

Le trafic maritime est exclusivement dédié au transport de marchandises. Le coût du fret vers Wallis-et-Futuna est élevé, en raison des faibles quantités importées, de l'éloignement des deux îles des axes maritimes majeurs et d'un retour « à vide » des conteneurs.

En 2013, le nombre total de touchées de navires s'élève à 40, en hausse de 17,6 % sur l'année. Il comprend l'accostage de 27 porte-conteneurs, sept pétroliers, cinq butaniers et d'un navire militaire. Le nombre de conteneurs importés enregistre une hausse significative au cours de l'année, fortement soutenue par la commande publique et la tenue des Mini-Jeux du Pacifique en septembre 2013. En effet, de nombreux cargos ont assuré l'approvisionnement en matériaux nécessaires à la construction des infrastructures sportives mais aussi aux travaux d'extension du port de Mata'Utu.

Le nombre de navires transportant des hydrocarbures reste stable d'une année sur l'autre (autour d'une douzaine de navires). Depuis 2010, le réajustement à la hausse des stocks de gasoil a permis de réduire le nombre de rotation des pétroliers. Le ravitaillement du Territoire en hydrocarbures s'effectue désormais tous les 45 jours.

### Évolution du trafic maritime commercial

Nombre de touchées	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
<b>Trafic marchandises</b>	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>27</b>	<b>42,1%</b>
<i>Nombre de conteneurs</i>	<i>nd</i>	<i>1 144</i>	<i>1 384</i>	<i>1 253</i>	<i>1 550</i>	<i>23,7%</i>
<b>Transport d'hydrocarbures</b>	<b>18</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>-7,7%</b>
Pétroliers	13	7	8	8	7	-12,5%
Butaniers	5	4	5	5	5	0,0%
<b>Autres</b>	-	-	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>-50,0%</b>
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>28</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>40</b>	<b>17,6%</b>

Source : service des Douanes et des Affaires maritimes

## 3. Le transport aérien

La desserte aérienne est assurée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1984 par la compagnie Air Calédonie International (Aircalin), qui bénéficie d'une situation de monopole sur Wallis-et-Futuna. Elle effectue trois vols hebdomadaires entre Wallis et Nouméa, assurés par un Airbus A320, et dix vols hebdomadaires entre Wallis et Futuna, effectués par deux DHC Twin-Otter. Des vols supplémentaires ont parfois été programmés, notamment pour le transport des étudiants boursiers de Futuna ou encore en marge de la tenue des Mini-Jeux du Pacifique. Néanmoins, en 2014, Aircalin prévoit de réduire son offre de vols en basse saison.

Un renouvellement de la convention de desserte aérienne entre Wallis et Futuna a été signé en 2013 entre le Territoire et Aircalin, l'objectif étant d'assurer aux usagers le meilleur service au meilleur coût. Cette convention, en vigueur jusqu'en février 2018, prévoit d'ici là le renouvellement de la flotte des Twins par l'Assemblée territoriale. Une revue annuelle de cette convention devrait se tenir en avril 2014 au cours de laquelle un éclairage pourrait être apporté quant au renouvellement des deux appareils.

## 3.1 LES INFRASTRUCTURES

### 3.1.1 L'aéroport de Wallis-Hihifo

Le Territoire dispose d'un aéroport international situé au nord de Wallis, dans le district de Hihifo. Il est géré directement par le service d'État de l'Aviation civile (SEAC), qui a reçu fin 2013 la certification « prestataire AFIS » (Aerodrome flight information service) pour une période de quatre ans. Conformément à la réglementation européenne, le SEAC assure désormais un service d'information des vols.

La piste de l'aéroport, homologuée en novembre 2010, permet l'atterrissage d'avions en pleine charge tels que les Airbus A320 et d'avions plus importants, de type Airbus A340, avec une charge réduite. Engagés en octobre 2011, les travaux de rehausse et de modernisation de la vigie de l'aéroport de Hihifo ont pris fin en novembre 2013 et la tour de contrôle est désormais opérationnelle. Ceux-ci ont été entièrement financés par l'État, notamment grâce à une enveloppe de 113,4 millions de F CFP. La nouvelle structure offre depuis une vision optimale et abrite une salle technique moderne. La télécommande du balisage de la piste a été changée et une station de surveillance des constellations-satellites a été ajoutée en vue de permettre prochainement une navigation par GPS. Enfin, le système de télésurveillance a été amélioré.

Sous réserve de disponibilités des crédits du contrat de développement, il est prévu d'agrandir le parking de voitures. De même, la réfection de la seconde partie de la toiture de l'aérogare et le réaménagement de la clôture périphérique de l'enceinte aéroportuaire devraient également être entrepris en 2014. À ce titre, le SEAC devrait obtenir la certification de sécurité aéroportuaire (relative au péril animalier et à l'entretien des infrastructures) d'une période d'un an, après laquelle sera effectué un premier audit. En mars 2014, le site sera équipé d'un nouveau camion de pompiers d'une valeur de près de 72 millions de F CFP, financé entièrement par l'État.

### 3.1.2 L'aéroport de Futuna

L'aérodrome de Futuna, situé à la pointe de Vele, accueille, de jour uniquement, des avions de catégorie 1 (de type Twin Otter ou Beechcraft 200).

Le contrat de développement 2012-2016 prévoit la mise en place d'un balisage lumineux de la piste et des obstacles environnants, de façon à pouvoir procéder à des évacuations sanitaires de nuit. Le lancement des appels d'offres n'a pas encore eu lieu car les Twins doivent au préalable être équipés de récepteurs GPS. Néanmoins, la procédure d'approche par satellite existe ; son coût, entièrement pris en charge par l'État, s'élève à plus de 250 000 F CFP. Le dossier permettant d'équiper les deux Twins de récepteurs GPS devrait être présenté à l'Assemblée territoriale au cours de l'année 2014.

La pose d'une clôture, qui permettra l'ouverture de la piste à des avions de catégorie 2 (de type ATR42), et la réfection des routes conduisant à l'aéroport sont également prévues dans le cadre du contrat de développement 2012-2016 (155 millions de F CFP). Néanmoins, des difficultés foncières sont rencontrées empêchant l'acquisition de terrains à proximité de l'aéroport, nécessaire au réaménagement du site.

## 3.2 LE TRAFIC AÉRIEN

Au cours de cette année, 46 131 passagers ont utilisé les lignes internationales et domestiques transitant par l'aéroport de Wallis. Le trafic aérien progresse de 5,9 % par rapport à 2012. Le transport de marchandises par fret aérien se redresse de 2,5 % pour atteindre un volume total de 178 tonnes en 2013.

### 3.2.1 Le trafic international

En 2013, 32 048 passagers ont effectué un vol international à destination ou au départ de Wallis, soit une augmentation sensible par rapport à 2012 (+11,3 %) après un ralentissement amorcé en 2010 (+0,2 % en 2012, +2,6 % en 2011 et +3,6 % en 2010). Ce nouvel afflux de passagers est essentiellement dû au déroulement des Mini-Jeux du Pacifique sur le Territoire.

Excepté lors de cet évènement, le nombre de mouvements commerciaux est resté stable à trois rotations par semaine. Ainsi, 353 vols commerciaux ont été effectués, en hausse de 3,2 % sur l'année.

Le taux de remplissage tous vols confondus est de 63,7 % en 2013 (+4,7 points par rapport à 2012). Cette évolution s'explique par la priorisation du transport de passagers par rapport au fret aérien lors de la tenue des Mini-Jeux du Pacifique en fin d'année.

En 2013, le transport de marchandises par fret aérien atteint 155,9 tonnes, en hausse de 13,2 % par rapport à 2012. À l'inverse, le fret postal se replie de 2,5 % à fin décembre, à 71,1 tonnes.

#### Évolution du trafic aérien international

	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
Mouvements d'avions	340	332	346	342	353	3,2%
Passagers	27 660	28 654	29 412	29 477	32 816	11,3%
Arrivées	13 599	14 129	14 471	15 215	16 267	6,9%
Départs	14 061	14 525	14 941	14 262	16 549	16,0%
Fret (tonnes)	172,2	176,2	179,3	137,7	155,9	13,2%
Fret postal (tonnes)	69,6	77,3	78,6	73,0	71,1	-2,5%
Taux de remplissage	55,7%	59,1%	58,2%	59,0%	63,7%	+4,7 pt

Source : service d'État de l'Aviation civile

### 3.2.2 Le trafic domestique

En raison des conditions météorologiques peu clémentes en 2013, 1 404 mouvements d'avions sont dénombrés entre Wallis et Futuna, en recul de 4,6 % au cours des douze derniers mois. Après deux années de hausses consécutives, le nombre de passagers sur cette liaison

affiche son plus faible niveau depuis 2009, à 13 017 (-7,5 % en rythme annuel). Parallèlement, le taux de remplissage est de 48,8 %. Ce ratio s'explique en partie par la capacité limitée en termes de poids des deux Twin Otter en charge de la desserte de Futuna. Transportant également du fret, le nombre de places ouvertes à la réservation se limite à 11 places sur les 19 disponibles. Corrigé de cette donnée, le taux de remplissage est en réalité de 84,3 %.

Le fret domestique aérien s'élève à 21,5 tonnes de marchandises en 2013, en repli de 40,7 % sur un an et retrouve son volume de 2007. Le fret postal, en hausse depuis 2008, se maintient cette année autour de 12 tonnes.

#### Évolution du trafic aérien domestique

	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
Mouvements d'avions	1 449	1 413	1 414	1 472	1 404	-4,6%
Passagers	13 316	13 191	13 606	14 066	13 017	-7,5%
Fret (tonnes)	22,4	27,7	33,7	36,2	21,5	-40,7%
Fret postal (tonnes)	11,0	11,1	11,5	12,0	11,9	-1,0%
Taux de remplissage	48,4%	49,1%	50,6%	50,3%	48,8%	-1,5 pt

Source : service d'État de l'Aviation civile

## 4. Les transports terrestres

Il n'existe pas de réseau de transport en commun à Wallis-et-Futuna, à l'exception des transports scolaires assurés par un petit nombre d'entreprises privées.

En 2013, le parc automobile de l'archipel compte 306 véhicules immatriculés (vélomoteurs et véhicules d'occasion inclus) contre 292 en 2012. Le nombre de véhicules réellement en circulation est toutefois plus important, du fait du non renouvellement du certificat d'immatriculation par une partie des propriétaires de véhicules d'occasion.

Le nombre de véhicules neufs progresse fortement sur l'année (+24,7 %), un niveau encore jamais atteint. Cette forte augmentation résulte principalement du rebond des achats de véhicules utilitaires (+81,4 % sur l'année après -32,2 % en 2012). Suite à une année 2013 dynamique, le nombre d'immatriculations de véhicules de tourisme reste bien orienté, soutenu par l'importation de véhicules à prix modérés.

#### Immatriculations de véhicules neufs

nombre de véhicules	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
Véhicules de tourisme	76	53	76	103	95	-7,8%
Véhicules utilitaires	76	67	87	59	107	81,4%
<b>Total</b>	<b>152</b>	<b>120</b>	<b>163</b>	<b>162</b>	<b>202</b>	<b>24,7%</b>

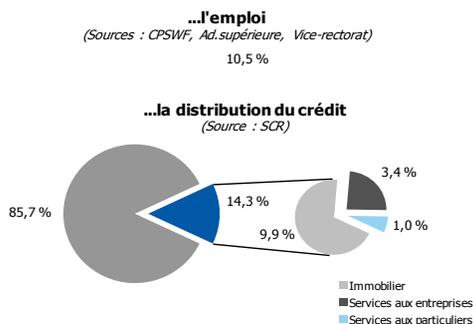
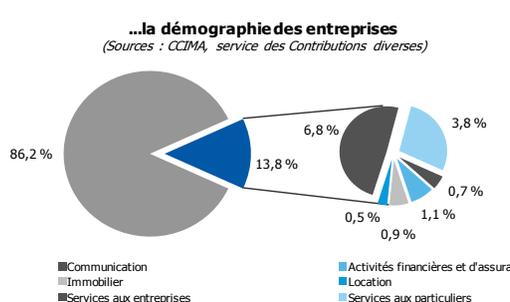
Source : service des Douanes et des Contributions diverses

# Section 10

## Les services marchands

### 1. Aperçu structurel

#### Poids du secteur dans...



Les services marchands comprennent notamment les activités immobilières, les services aux entreprises (activités de conseil, de nettoyage, de gardiennage etc.) et les services aux particuliers (activités de loisirs, services personnels et domestiques, formations, crèches, etc.).

En 2013, le secteur concentre 61 entreprises, soit 13,8 % des entreprises patentées. Les services marchands emploient 30,4 % des salariés déclarés du secteur privé, soit près d'un salarié sur trois. Le secteur des services marchands totalise par ailleurs 14,3 % de l'encours de crédit distribué aux entreprises et collectivités du Territoire<sup>8</sup>.

### 2. Le service des Postes et Télécommunications (SPT)

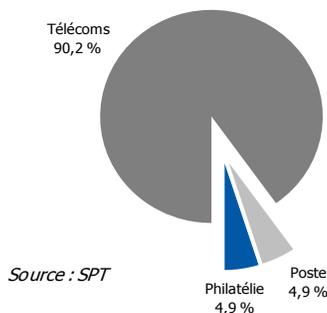
À Wallis-et-Futuna, la poste et les télécommunications sont gérées par une entité administrative rattachée au Territoire, le SPT. Il assure l'acheminement du courrier postal, gère le service des télécommunications et de l'Internet, et déploie également une activité philatélique. Au 31 décembre 2013, le SPT emploie 41 agents permanents, dont 26 à Wallis et 15 à Futuna.

Le SPT compte 3 192 abonnés au téléphone et 1 309 abonnés à Internet. Une baisse de tarifs est entrée en vigueur en janvier 2013, et il est désormais possible d'avoir accès à Internet pour 9 900 F CFP par mois (tarif appliqué au débit le plus faible, à savoir 128 Kbits). La meilleure connexion, d'un débit de 1 Mo, coûte 77 000 F CFP par mois.

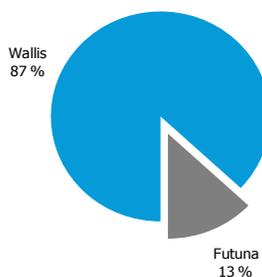
<sup>8</sup> Hors service des Postes et Télécommunications considéré comme un service territorial.

En 2013, le chiffre d'affaires du SPT s'élève à 597 millions de F CFP, en baisse de 2,3 % par rapport à 2012. Les recettes liées aux télécommunications, qui représentent 90,2 % du chiffre d'affaires, affichent une baisse de 2,4 %, causée principalement par une utilisation massive et de plus en plus fréquente de la VOIP<sup>9</sup> (Skype, MSN, Facebook, etc.).

**Répartition des recettes par chapitre en 2013**



**Répartition des recettes par régie en 2013**



Le passage du cyclone *Evan* à la mi-décembre 2012 a endommagé 90 % du réseau de Wallis, entraînant une baisse des recettes en début d'année malgré la réaction rapide du SPT pour la remise en état du réseau.

À l'occasion des Mini-Jeux du Pacifique, le SPT a déployé en juillet 2013 un réseau wifi permettant un accès Internet depuis les différents sites de compétition et centres d'hébergement des délégations sportives. Ce projet, d'un montant de 1,8 million de F CFP, a été réalisé grâce à la collaboration technique de France câble radio (FCR) de Wallis-et-Futuna. À l'issue de la compétition, le SPT a prévu un redéploiement des bornes d'accès et différents équipements wifi pour desservir les zones actuellement non couvertes par l'ADSL à Wallis comme à Futuna.

Le projet d'installation et d'exploitation d'un réseau de téléphonie mobile à Wallis-et-Futuna est toujours en phase préparatoire. Les modalités techniques étant validées par l'ensemble des autorités, le SPT travaille sur le financement de l'opération. Le statut du SPT, qui aujourd'hui est assimilé à un service territorial, pourrait être modifié afin de devenir établissement public autonome. L'excédent de recette annuel du SPT, estimé à 150 millions de F CFP par an, pourrait être conservé par celui-ci et ne plus faire l'objet d'un reversement au budget principal de l'Assemblée territoriale<sup>10</sup>. L'État a débloqué une subvention de 215 millions de F CFP et la Caisse des prestations sociales de Wallis-et-Futuna (CPSWF) a donné son aval pour un prêt de 200 millions de F CFP. L'Agence française de développement (AFD) pourrait être sollicitée à hauteur de 358 millions de F CFP.

<sup>9</sup> Voix sur réseau IP, technique permettant de communiquer par la voix et par la vidéo via Internet.

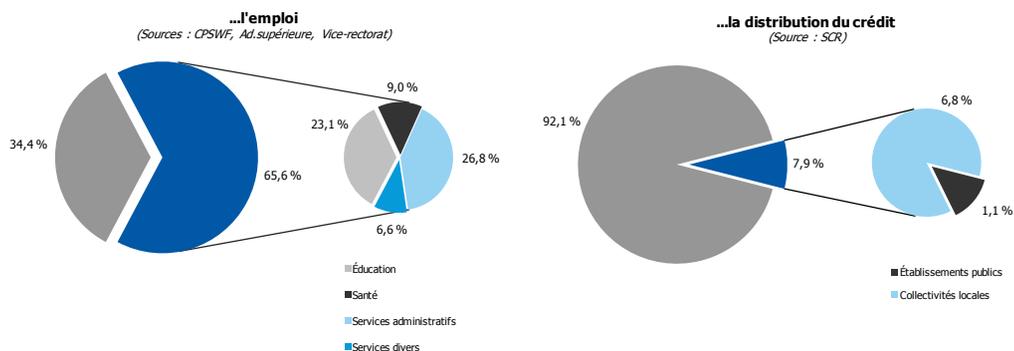
<sup>10</sup> Délibération n° 33/AT/2013 du 16 décembre 2013 relative au projet de téléphonie mobile à Wallis-et-Futuna, publiée au JOWF du 28 février 2014.

# Section 11

## Les services non marchands

### 1. Aperçu structurel

#### Poids du secteur dans...



Les services non marchands emploient 65,6 % des salariés du Territoire, répartis entre :

- **les services administratifs**, comprenant la fonction publique d'État et les agents territoriaux. Ces services emploient 679 personnes (26,8 % des effectifs salariés) ;
- **l'éducation** avec 584 salariés enseignants et non enseignants (23,1 %) ;
- **la santé** qui emploie 227 personnes (9 %) ;
- **les services et administrations diverses** (CPSWF, Direction des finances publiques, IEOM....), qui disposent de 168 agents, soit 6,6 % des effectifs salariés totaux.

Au 31 décembre 2013, les crédits accordés aux collectivités locales et établissements publics s'élèvent à 202 millions de F CFP, soit 7,9 % du crédit distribué (hors particuliers).

## 2. L'éducation

### 2.1 LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2013

- Deux formations ont été fermées, faute d'attractivité suffisante : le Baccalauréat Sécurité et prévention au collège de Fiua et le Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) Agent polyvalent de restauration au collège de Sisia.
- La révision du programme d'enseignement au lycée professionnel a conduit à fermer deux Brevets d'études professionnelles (BEP) proposés par le lycée d'État, à savoir : le BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie et le BEP Carrières sanitaires et sociales.
- Suite à l'évolution de la carte des formations proposées sur le Territoire, la rentrée scolaire 2013 offre des nouveaux CAP (Métiers de la mode, Maintenance des bâtiments

de collectivité, Assistant technique en milieu familial et collectif, etc). Ces ouvertures de premières années de CAP sont compensées par des gels de recrutement sur d'autres filières insuffisamment attractives qui donneront lieu à des fermetures de sections en 2014. Un CAP de restauration et un CAP de cuisine ont été ouverts au lycée d'État.

- Une classe de seconde générale et technologique a été ouverte au collège de Sisia à Futuna.
- Le projet éducatif 2013-2017 a été élaboré, il insère et priorise les orientations définies par l'Éducation nationale dans la recherche d'une plus grande cohérence de l'action des services de l'État sur le Territoire.

## 2.2 LES ÉTABLISSEMENTS ET LE PERSONNEL

À Wallis-et-Futuna, la gestion de l'enseignement primaire est entièrement confiée à la Direction de l'enseignement catholique (DEC), qui est une structure privée. L'enseignement secondaire est géré par le Vice-rectorat, structure administrative de l'Éducation nationale.

Il n'existe pas de formation supérieure sur le Territoire. Entre 2010 et 2012, une antenne de l'IUFM du Pacifique proposait une formation préparatoire aux études supérieures (APES) aux bacheliers du Territoire souhaitant poursuivre des études universitaires en métropole ou en Polynésie française. Cette formation n'a pas été rouverte faute d'un nombre suffisant de candidats.

Le Territoire compte 15 écoles élémentaires et/ou primaires (dont six à Futuna), six collèges (dont deux à Futuna) et deux lycées implantés à Wallis (un lycée d'enseignement général et un lycée agricole, ouvert depuis la rentrée scolaire 2011). En 2013, les effectifs totaux du personnel de l'éducation affichent un léger recul par rapport à 2012, avec 553 postes occupés, dont 392 enseignants (198 enseignants dans le 1<sup>er</sup> degré et 194 dans le 2<sup>nd</sup> degré).

Le Vice-rectorat gère l'ensemble des 271 fonctionnaires d'État du ministère de l'Éducation nationale, qui se compose d'enseignants du corps professoral du second degré et de personnels administratifs des différents établissements et du Vice-rectorat. Les instituteurs et le personnel de service des écoles primaires, qui relèvent de la DEC, ont un statut d'agent de droit privé, mais sont intégralement rémunérés par le Vice-rectorat.

Le taux moyen d'encadrement en 2013 est de 9,4 élèves par enseignant, contre 9,9 élèves par enseignant en 2012.

### Effectifs du personnel de l'éducation

	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
<b>Effectifs des postes enseignants</b>	<b>437</b>	<b>413</b>	<b>397</b>	<b>394</b>	<b>392</b>	<b>-0,5%</b>
Enseignement 1 <sup>er</sup> degré (privé)	229	215	199	196	198	1,0%
Enseignement 2 <sup>nd</sup> degré (public)	208	198	198	198	194	-2,0%
<b>Effectifs des autres postes de l'éducation</b>	<b>175</b>	<b>173</b>	<b>173</b>	<b>172</b>	<b>161</b>	<b>-6,4%</b>
Fonctionnaires non enseignants	79	86	89	88	93	5,7%
Autres agents locaux	96	87	84	84	68	-19,0%
<b>Total</b>	<b>612</b>	<b>586</b>	<b>570</b>	<b>566</b>	<b>553</b>	<b>-2,3%</b>
Taux moyen d'encadrement	9,9	9,8	10,4	9,9	9,4	-

Source : Vice-rectorat

## 2.3 LES EFFECTIFS SCOLAIRES

En 2013, le nombre total d'élèves scolarisés continue de diminuer et s'établit désormais à 3 690 élèves (-5,0 % par rapport à 2012). Le système éducatif du Territoire compte 1 330 élèves de moins qu'il y a dix ans. Si cette tendance, consécutive à la baisse de la natalité et à l'émigration des jeunes actifs, se confirme dans les prochaines années, une réflexion sur le dimensionnement du système éducatif devra être conduite.

### Effectifs de l'enseignement du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré

	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
<b>Enseignement 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>2 303</b>	<b>2 156</b>	<b>2 182</b>	<b>1 972</b>	<b>1 867</b>	<b>-5,3%</b>
<b>Enseignement 2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>2 004</b>	<b>1 901</b>	<b>1 919</b>	<b>1 913</b>	<b>1 823</b>	<b>-4,7%</b>
Collèges	1 429	1 348	1 252	1 228	1 181	-3,8%
<i>dont formation professionnelle</i>	276	175	80	79	79	0,0%
Lycées	575	553	667	685	642	-6,3%
<b>Total</b>	<b>4 307</b>	<b>4 057</b>	<b>4 101</b>	<b>3 885</b>	<b>3 690</b>	<b>-5,0%</b>

Source : Vice-rectorat

## 2.4 LES TAUX DE RÉUSSITE

Les examens des sessions de 2011 et 2012 avaient été très satisfaisants, présentant des résultats similaires voire meilleurs que ceux observés en Métropole<sup>11</sup>. Cette année, seules trois filières enregistrent une amélioration en termes de taux de réussite, à savoir : les BEP, la section littéraire du Baccalauréat général et les Baccalauréats professionnels. L'ensemble des autres filières affiche des taux de réussite en diminution.

Le taux de réussite aux examens du Baccalauréat technologique affiche le recul le plus important (-24,5 points) où un étudiant sur deux a été diplômé en fin d'année.

En 2013, le taux de réussite au baccalauréat, toutes voies confondues, se contracte de 9 points par rapport à 2012, avec 73,6 % de diplômés.

### Taux de réussite aux examens

	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
<b>Brevet</b>	<b>68,0%</b>	<b>72,5%</b>	<b>94,3%</b>	<b>84,4%</b>	<b>74,7%</b>	<b>-9,7 pt</b>
Série collège	74,2%	73,4%	87,5%	84,2%	74,5%	-9,7 pt
Série professionnelle	50,0%	69,7%	84,5%	84,8%	75,0%	-9,8 pt
<b>Diplômes de niveau V</b>						
CAP	97,2%	88,1%	88,6%	96,4%	90,9%	-5,5 pt
BEP	68,0%	73,9%	90,9%	85,6%	96,0%	+10,4 pt
<b>Bac général</b>	<b>80,0%</b>	<b>74,2%</b>	<b>92,5%</b>	<b>83,0%</b>	<b>78,3%</b>	<b>-4,7 pt</b>
Série L	75,0%	69,2%	83,3%	61,5%	75,0%	+13,5 pt
Série ES	69,6%	69,2%	100,0%	92,3%	88,9%	-3,4 pt
Série S	100,0%	100,0%	89,5%	90,5%	76,0%	-14,5 pt
<b>Bac professionnel</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>95,4%</b>	<b>88,2%</b>	<b>91,4%</b>	<b>+3,2 pt</b>
<b>Bac technologique</b>	<b>55,9%</b>	<b>57,1%</b>	<b>63,1%</b>	<b>75,4%</b>	<b>50,9%</b>	<b>-24,5 pt</b>
<b>Total bac</b>	<b>65,7%</b>	<b>63,2%</b>	<b>83,1%</b>	<b>82,6%</b>	<b>73,6%</b>	<b>-9,0 pt</b>

Source : Vice-rectorat

<sup>11</sup> Site du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

## 3. Les services de santé

### 3.1 LE SYSTÈME DE SANTÉ À WALLIS-ET-FUTUNA

Le système de santé de Wallis-et-Futuna repose exclusivement sur une agence de santé, créée par l'ordonnance 200-29 du 13 janvier 2000 et dotée du statut d'Établissement public national à caractère administratif (EPNA). L'agence, au-delà de missions d'hospitalisation, est chargée de l'élaboration du programme de santé du Territoire, de sa mise en œuvre sur le plan de la médecine, préventive et curative, et de la délivrance de médicaments.

L'Agence de santé de Wallis-et-Futuna est placée sous la triple tutelle du ministère de l'Intérieur (Outre-mer), du ministère de la Santé, et du ministère des Finances, réunis au sein d'un Conseil de tutelle. Dotée de l'autonomie administrative et financière, elle est gérée par un Conseil d'administration dont le Président est le Préfet. Le Territoire ne disposant pas d'un système de sécurité sociale, la prise en charge des soins est assurée en totalité par l'État.

L'Agence de santé regroupe deux hôpitaux (Sia à Wallis et Kaleveleve à Futuna) et trois dispensaires situés dans les trois districts wallisiens de Mua, Hahake et Hihifo. Elle emploie plus de 200 personnes.

#### L'activité de l'Agence de santé à Wallis-et-Futuna

	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
<b>Hospitalisations</b>						
Nombre de journées	9 044	10 208	11 137	10 776	9 179	-14,8%
Nombre d'entrées	1 742	2 068	2 349	1 990	1 836	-7,7%
Taux d'occupation moyen <sup>1</sup>	46,8%	43,0%	46,9%	45,4%	39,2%	- 6,2 pt
Durée moyenne de séjour <sup>2</sup>	5,2	4,9	4,7	5,4	5,0	-7,4%
<b>Nombre d'interventions en bloc opératoire</b>	<b>675</b>	<b>545</b>	<b>531</b>	<b>537</b>	<b>568</b>	<b>5,8%</b>
<b>Nombre de naissances</b>	<b>231</b>	<b>173</b>	<b>210</b>	<b>182</b>	<b>132</b>	<b>-27,5%</b>
<b>Consultations dans les dispensaires</b>	<b>29 079</b>	<b>43 660</b>	<b>39 034</b>	<b>45 391</b>	<b>44 556</b>	<b>-1,8%</b>
<b>Nombre d'EVASANs hors Territoire</b>	<b>656</b>	<b>648</b>	<b>637</b>	<b>621</b>	<b>669</b>	<b>7,7%</b>

<sup>1</sup> Nombre de journées d'hospitalisation / (nombre de lits x 365)

<sup>2</sup> Nombre de journées d'hospitalisation / nombre d'entrées

Source : Agence de santé

À Wallis, l'offre de soins de premier recours est assurée par les trois dispensaires. L'hôpital de Sia dispose de 48 lits : 13 en Chirurgie, 20 en Médecine, 14 en Gynécologie-obstétrique, 1 en Réanimation. Le plateau technique se compose d'un bloc opératoire, d'une unité de réanimation, de deux salles pour le bloc obstétrical, d'une salle de radiologie, d'une activité d'échographie. Les services de pharmacie et le laboratoire complètent ce dispositif. Un service de mammographie va prochainement être installé. Un service de chimiothérapie devrait également être créé dans un avenir proche.

À Futuna, l'offre est de 16 lits, après la suppression de la Maternité (y compris un lit de surveillance continue et deux lits d'accueil de Gynécologie-obstétrique). Compte tenu de la petite taille de l'île de Futuna, c'est au sein de son hôpital de Kaleveleve qu'on retrouve les fonctions « dispensaires » : consultations de premier recours, cabinet dentaire, PMI<sup>12</sup>, etc.

<sup>12</sup> La notion de Protection maternelle et infantile (PMI) recouvre l'ensemble des mesures réglementaires et des moyens mis en œuvre par les services publics pour adapter le système de santé aux futures mères, aux mères et aux enfants.

L'accueil des urgences à Futuna se limite aux cas courants de médecine. Les équipes de l'hôpital de Kaleveleve assurent également le suivi des grossesses et les hospitalisations en médecine pour exploration et surveillance, dans la limite des possibilités offertes par leur plateau technique restreint. Les plateaux techniques des deux hôpitaux de Wallis-et-Futuna sont optimisés afin d'éviter les doublons et la sous-utilisation des compétences et des équipements. Les cas de chirurgie et les accouchements sont ainsi transférés vers l'hôpital de Sia.

L'offre ambulatoire des trois dispensaires de Wallis et des consultations de Futuna est assurée par neuf généralistes, qui réalisent environ 45 000 consultations par an. Huit médecins spécialistes exercent par ailleurs à temps plein à l'hôpital de Sia, notamment un chirurgien et un anesthésiste. La réalisation des programmes et activités de prévention, notamment pour les maladies chroniques non transmissibles telles que l'obésité, le diabète et l'insuffisance rénale, nécessiterait une présence plus importante de médecins compte tenu des besoins de l'archipel, ainsi que la création d'un poste de médecin de santé publique.

### 3.2 DOTATION ET DETTE DE L'AGENCE DE SANTÉ

Depuis janvier 2013, la dotation de l'Agence est versée par le ministère de la Santé, au titre de son programme « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins ». Elle atteint 3,1 milliards de F CFP, contre 2,9 milliards de F CFP en 2012 (soit +7,7 %). Ce budget ne couvre que partiellement l'ensemble des frais liés aux activités de l'Agence et aux évacuations sanitaires (EVASANS), estimés à environ 3,5 milliards de F CFP par an. Ainsi, la dette de l'Agence vis-à-vis de ses partenaires extérieurs continue de se creuser, atteignant fin 2013 environ 2,7 milliards de F CFP, dont 1,6 milliards de F CFP vis-à-vis du CHT Gaston Bourret à Nouméa et 680 millions de F CFP vis-à-vis de la CAFAT<sup>13</sup>. Cette situation est source de tensions importantes entre le CHT Gaston Bourret et l'Agence de santé de Wallis-et-Futuna. En 2012, l'État a pris l'engagement de résorber la dette de l'Agence. Un plan d'apurement est en cours de montage, avec la collaboration de ses trois ministères de tutelle.

### 3.3 LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2013

Suite au passage du cyclone *Evan* en décembre 2012, des travaux ont été menés tout au long de l'année afin de remettre en état la toiture du bâtiment principal de l'hôpital de Sia, qui avait été particulièrement abîmée au niveau des urgences, du bloc opératoire et de la pharmacie. Les réparations des dégâts engendrés par le cyclone ont coûté 6,6 millions de F CFP au total.

En 2013, le service de prévention de l'Agence a poursuivi son effort pour organiser de manière régulière des opérations d'informations et de dépistage des maladies non transmissibles au sein des villages, écoles et lycées. Il a également participé aux journées mondiales de prévention, telles que celles dédiées au tabac et au diabète. Par ailleurs, l'opération « Définition du profil santé des villages » s'est poursuivie cette année.

Enfin, comme chaque année, l'Agence a accueilli des médecins spécialistes pour des missions à Wallis et Futuna. Cette démarche permet de réduire le nombre d'évacuations sanitaires et d'offrir une plus grande proximité aux patients. En 2013, ont ainsi été reçus sur le

---

<sup>13</sup> CAFAT : Caisse de protection sociale de Nouvelle-Calédonie.

Territoire des cardiologues, des néphrologues, des opticiens, des médecins ORL, des ophtalmologues et un psychiatre.

### 3.4 LES OBJECTIFS DE L'AGENCE DE SANTÉ

Le contrat de développement 2012-2016 a placé l'amélioration de l'accès aux soins parmi les priorités du Territoire pour les années à venir, avec une dotation de 1,1 milliard de F CFP accordée à l'Agence de santé. En 2013, l'Agence a dépensé environ 120 millions de F CFP de cette enveloppe pour le renouvellement de matériel médical.

Une conférence de santé doit être organisée prochainement, à la demande du Préfet, afin de constituer un groupe de travail qui sera chargé de définir les priorités en matière de santé publique pour le Territoire. Il devra proposer un plan d'actions en termes d'offre de soins, de prévention et d'éducation sanitaire pour mieux répondre aux besoins de la population.

Parallèlement, il est envisagé de restructurer l'offre de soins en l'ouvrant à des acteurs extérieurs au Territoire. Dans cette optique, la possibilité de partenariats avec des États voisins proches, notamment les îles Fidji, est étudiée.

Un plan directeur doit également être élaboré d'ici la fin de l'année 2015, afin d'effectuer une mise aux normes indispensable de certaines infrastructures de l'Agence. À Wallis, il s'agira de rénover le bloc opératoire, d'améliorer le processus de stérilisation et de créer un bloc obstétrical. À Futuna, la priorité sera de rénover le service d'urgence et d'assurer le stockage et le traitement de l'eau pour les besoins de l'hôpital.

## 4. La protection sociale

---

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la Caisse des prestations sociales de Wallis-et-Futuna (CPSWF) gère le régime de retraite et les prestations familiales au profit des travailleurs salariés et assimilés de l'archipel.

### 4.1 LES PRESTATIONS FAMILIALES

En 2013, les allocations familiales distribuées (y compris les congés maternité) ont été inférieures de 1,9 % par rapport à 2012, passant de 310 millions de F CFP à 304 millions de F CFP. Le nombre d'allocataires a également diminué (1 017 bénéficiaires en moyenne par mois en 2013 contre 1 030 en 2012) de même que le nombre d'enfants bénéficiaires d'allocations (2 401 enfants en moyenne par mois en 2013 contre 2 458 en 2012).

Le montant des cotisations perçues en 2013 s'élève à 365 millions de F CFP, soit une hausse de 6,1 % par rapport au montant global des cotisations perçues en 2012. La CPSWF dégage ainsi un solde positif de 61 millions de F CFP sur l'année.

### Cotisations perçues et allocations versées au titre des prestations familiales

en millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
<b>Cotisations perçues</b>	<b>308</b>	<b>328</b>	<b>324</b>	<b>344</b>	<b>365</b>	<b>6,1%</b>
Public	223	227	215	219	230	5,0%
Privé	85	101	109	125	135	8,0%
<b>Prestations servies</b>	<b>340</b>	<b>317</b>	<b>321</b>	<b>310</b>	<b>304</b>	<b>-1,9%</b>
Allocations familiales mandatées	334	312	313	300	299	-0,3%
Congés maternité	6	6	8	10	5	-50,0%
<b>Solde</b>	<b>-31</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>34</b>	<b>61</b>	<b>79,4%</b>

Source : CPSWF

La CPSWF a poursuivi, en 2013, les versements d'une aide sociale à l'enfance aux personnes non salariées. En décembre 2012, le montant de l'aide est passé de 3 500 F CFP à 4 000 F CFP. En 2013, près de 69 millions de F CFP ont été décaissés (contre 66,5 millions de F CFP en 2012) au bénéfice de 1 378 enfants en moyenne par mois.

## 4.2 LES RETRAITES ET PENSIONS

Le régime de retraites a fait l'objet de modifications prenant effet au 1<sup>er</sup> mars 2009, par arrêté préfectoral rendant exécutoire la délibération n° 20 bis/AT/2009. Il a été convenu que les bénéficiaires devaient avoir atteint l'âge de 60 ans pour un départ avec une pension pleine, contre 55 ans auparavant. Cependant la délibération prévoit la possibilité d'une retraite anticipée dès l'âge de 55 ans impliquant un abattement de 7 % par année d'anticipation du montant de la pension. Le taux des cotisations est soumis à un barème progressif augmentant tous les 1<sup>er</sup> janvier jusqu'en 2020, période à laquelle il atteindra 21 %. Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2013 le taux des cotisations a été porté à 14,7 % (contre 13,8 % en 2012), soit 4,9 % pour la part salariale et 9,8 % pour celle de l'employeur.

Une aide sociale est également versée par la CPSWF depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 aux conjoints de retraités non salariés âgés de plus de 55 ans et percevant une retraite mensuelle inférieure à 1,5 fois le SMIG. Elle se présente sous la forme d'une allocation trimestrielle de 43 000 F CFP. Depuis 2013, cette aide sociale s'étend aux conjoints des retraités CAFAT, dans les mêmes conditions. Elle est désormais baptisée « complément social retraite ».

Sur un an, le montant des pensions de retraites servies s'établit à 814 millions de F CFP, en hausse de 5,4 %. Le montant des pensions de réversion progresse pour sa part de 9,5 %, à 69 millions de F CFP. En 2013, la CPSWF comptabilise 631 retraités, dont 524 à taux plein.

Les recettes enregistrées sur l'année 2013 sont en progression de 16,4 % par rapport à 2012. La part des cotisations perçues du secteur public, en hausse de 19,7 %, reste prédominante (près de 65 % de l'ensemble des cotisations perçues). Les cotisations versées par le secteur privé ont augmenté de 10,8 % en 2013.

Le solde entre les cotisations perçues et les prestations servies est positif pour la première fois depuis 2006, et s'établit à 5 millions de F CFP.

**Cotisations perçues et prestations servies au titre du régime de retraite**

en millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
<b>Cotisations perçues</b>	<b>497</b>	<b>658</b>	<b>699</b>	<b>775</b>	<b>902</b>	<b>16,4%</b>
Public	340	456	464	487	583	19,7%
Privé	158	202	235	288	319	10,8%
<b>Prestations servies</b>	<b>704</b>	<b>795</b>	<b>803</b>	<b>849</b>	<b>897</b>	<b>5,7%</b>
Pensions de retraite	630	712	732	772	814	5,4%
Pensions de reversion	62	65	60	63	69	9,5%
Remboursements de cotisations	12	18	11	14	14	0,0%
<b>Solde</b>	<b>-206</b>	<b>-137</b>	<b>-104</b>	<b>-74</b>	<b>5</b>	<b>n.s.</b>

Source : CP.SWF

En novembre dernier, un « Contrat social » a été signé pour la première fois entre le Territoire et l'État. Il définit de manière annuelle les modalités de financement de deux dispositifs d'aides sur le Territoire, pour les personnes âgées d'une part et pour les personnes handicapées d'autre part. Ainsi, il a été décidé qu'en 2014, l'État financerait ces aides à hauteur de 200 millions de F CFP, ce qui représente 80 % de la dépense globale, le reste étant à la charge du Territoire.



## CHAPITRE IV

# L'évolution monétaire et financière

## INTRODUCTION DE LA NOUVELLE GAMME DE BILLETS EN FRANCS CFP

Le Conseil de surveillance (CS) de l'Institut d'émission d'Outre-mer qui s'est tenu à Paris le 31 mai 2012 a pris la décision de renouveler la gamme de billets de 500, 1 000, 5 000 et 10 000 francs CFP en circulation dans les COM du Pacifique. L'adoption de nouveaux visuels a fait l'objet d'une large concertation au niveau de chaque territoire. À Wallis-et-Futuna, l'agence IEOM s'est rapprochée du Conseil territorial qui s'est prononcé sur les motifs représentatifs à intégrer aux nouveaux billets.

Au cours de la séance du Conseil de surveillance du 18 décembre 2012, la date du 20 janvier 2014 a été retenue pour la mise en circulation de la nouvelle gamme de billets. Une période dite de « double circulation » permettra, jusqu'au 30 septembre 2014, de régler les achats avec les anciens ou les nouveaux billets. Après cette date, les anciennes coupures ne pourront s'échanger qu'auprès des guichets de l'IEOM sans limitation de durée.

Dans le cadre de ce projet, l'IEOM a engagé une campagne de communication qui se décline en trois phases :

- la première phase dite « phase d'adhésion » consiste à annoncer et présenter le changement de gamme au moyen d'affiches, flyers et autres supports à l'effigie des nouveaux billets. À ce stade, des spots télévisuels et radios ont été diffusés à partir d'octobre 2013 ;

- la deuxième phase, lancée début janvier 2014, vise à expliquer à la population les signes de sécurité des billets à travers des affiches dans les lieux publics ;

- la troisième phase interviendra un mois avant la fin de la période de double circulation ; elle rappellera et sensibilisera la population à l'échéance du 30 septembre 2014.

Par ailleurs, l'agence de l'IEOM a dispensé, fin novembre, des séances de formation à la reconnaissance des signes de sécurité et à l'authentification des nouveaux billets auprès des professionnels tant à Wallis qu'à Futuna.

Les nouveaux billets en franc CFP ont été mis en circulation simultanément en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna. Sur l'île de Futuna, l'introduction des nouveaux billets est intervenue avec le concours du Centre des finances publiques, qui a un guichet permanent sur l'île, et via la Banque de Wallis et Futuna à l'occasion de ses rotations mensuelles.

Un projet philatélique à l'effigie des nouveaux billets a été lancé en partenariat avec le service des Postes et Télécommunications de Wallis-et-Futuna (SPT). L'émission des quatre timbres correspondant aux valeurs faciales de la nouvelle gamme est intervenue fin janvier.

Au total, 14 millions de billets devraient être remplacés dans les trois collectivités françaises du Pacifique, représentant une valeur de 50 milliards de F CFP.

# Section 1

## La structure du système bancaire

---

### 1. Les faits marquants de l'exercice

---

#### 1.1 PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS LOCAUX

##### **Ouverture d'un Centre des finances publiques à Futuna**

En application de l'arrêté ministériel du 26 avril 2013, le Centre des finances publiques de Futuna a été ouvert le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Cette structure est rattachée à la Direction des finances publiques de Wallis-et-Futuna.

##### **L'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) s'implante sur Futuna**

Depuis mars 2013, l'Adie dispose d'un bureau permanent à Futuna. À Wallis, l'agence se situe désormais dans le centre du Fenuarama. L'accompagnement individuel des clients dans la gestion courante de leur entreprise est réalisé par neuf intervenants, dont sept bénévoles.

##### **La BWF ouvre un bureau de change pendant les Mini-Jeux**

La Banque de Wallis et Futuna a ouvert un bureau de change pendant la période des Mini-Jeux, afin de permettre aux différents participants et accompagnateurs étrangers d'échanger leurs devises. La banque a traité plus d'une centaine d'opérations pendant une quinzaine de jours et a fait appel à une personne de Nouvelle-Calédonie, qualifiée pour réaliser ce type de transaction.

La Banque de Wallis et Futuna poursuit sa campagne de sensibilisation aux pratiques bancaires auprès des particuliers, notamment sur l'utilisation du chèque. Elle rencontre par ailleurs des difficultés avec sa clientèle professionnelle qui, en l'absence de structure de conseil pour la gestion, la comptabilité et le montage des dossiers de demande de financement, ne bénéficie pas d'un appui suffisant pour la présentation de nouveaux projets de financement.

##### **L'Agence française de développement (AFD) a été sollicitée dans le cadre du projet de téléphonie mobile**

Au cours de l'année 2013, l'Agence française de développement a été saisie par le Territoire de Wallis-et-Futuna afin qu'elle participe, si le projet se concrétise, au financement de l'implantation de la téléphonie mobile sur l'archipel. Attendue depuis plusieurs années à Wallis-et-Futuna, le coût de cette opération est estimé à 776 millions de F CFP. L'AFD pourrait être sollicitée à hauteur de 358 millions de F CFP.

## **L'agence accueille une délégation du Conseil de surveillance de l'IEOM**

Le 17 juin, l'agence de Wallis-et-Futuna a organisé une réunion économique en présence du Directeur Général, du Directeur et de membres du Conseil de surveillance de l'IEOM ainsi que de personnalités locales dont le Préfet, la Présidente de l'Assemblée territoriale et le Directeur des finances publiques. Divers acteurs économiques représentatifs des principaux secteurs d'activité étaient également associés. Cette réunion a permis de faire un point sur l'actualité économique dans l'Outre-mer français, et particulièrement dans les COM du Pacifique. Le développement économique, les conditions nécessaires à l'émergence d'un tissu d'entreprises et les difficultés d'accès au crédit dans le contexte particulier de Wallis-et-Futuna ont été évoqués.

## **1.2 LES ÉVÈNEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL**

Plusieurs évènements nationaux ou internationaux survenus en 2013 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale.

L'année 2013 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité du système financier ainsi que la lutte contre le blanchiment des capitaux :

### **Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**

Le décret du 28 février 2013 spécifiant les obligations de vigilance en matière de services de paiement en ligne pour la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme a été adopté. Ce décret prévoit qu'un établissement de crédit ou un établissement de paiement qui fournit un service de paiement en ligne dispose de la possibilité de ne pas procéder à la vérification de l'identité de son client en relation d'affaires. La mise en œuvre de cette mesure de vigilance simplifiée nécessite qu'un certain nombre de conditions soient réunies (nature des services de paiement visés, exigences d'origine et de destination des fonds, plafonds de montant par opération et d'opérations cumulées).

Le 7 mai 2013, deux décrets concernant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ont été adoptés.

Le premier, le décret n° 2013-384, définit les conditions et les modalités de la désignation du représentant permanent ad hoc mentionné au VI de l'article L. 561-3 du Code monétaire et financier. Il prévoit les conditions dans lesquelles l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) peut exiger la désignation d'un représentant permanent en France pour les établissements de paiement et de monnaie électronique ayant leur siège dans un État membre de l'Union européenne ou dans un État faisant partie de l'Espace économique européen, qui souhaitent fournir des services de paiement ou distribuer de la monnaie électronique en France via des agents ou des distributeurs de monnaie électronique situés en France (montant d'opérations de services de paiement ou volume de monnaie électronique mise en circulation excédant certains seuils, ou insuffisances du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme). Ce représentant permanent est chargé de la bonne application du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en France.

Le deuxième, le décret n° 2013-385, fixe les conditions et les modalités de la communication des informations relatives aux opérations de transmission de fonds mentionnées

à l'article L. 561-15-1 du Code monétaire et financier. Ce décret a pour objet de spécifier les conditions et les modalités de transmission à TRACFIN (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins) par les établissements de crédit, de paiement et de monnaie électronique, des éléments d'information relatifs aux opérations de transmission de fonds à partir d'un versement en espèces ou au moyen de monnaie électronique (transmission d'informations à partir de 1 000 € par opération ou 2 000 € cumulés par client sur un mois calendaire).

Par ailleurs, le décret n° 2013-232 du 20 mars 2013 relatif aux paiements effectués ou reçus par un notaire pour le compte des parties à un acte reçu en la forme authentique et donnant lieu à publicité foncière fixe le seuil à partir duquel les paiements effectués ou reçus par un notaire pour le compte des parties à un acte reçu en la forme authentique et donnant lieu à publicité foncière devront être assurés par virement. Ce seuil est fixé à 10 000 euros à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 et jusqu'au 31 décembre 2014, puis à 3 000 euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il définit également des modalités d'exécution du virement. Le texte est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2013. Ce décret pris pour l'application de l'article L. 112-6-1 du Code monétaire et financier vise à encourager le recours au virement dans les transactions immobilières en vue de la modernisation des moyens de paiement et de leur traçabilité pour les besoins de la lutte anti-blanchiment.

### **Supervision bancaire européenne**

La loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 adaptant diverses dispositions de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière transpose en droit français les dispositions de la directive européenne 2009/110/CE du 16 septembre 2009 (directive « monnaie électronique » ou DME2). L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution exerce un rôle central dans le nouveau cadre réglementaire en délivrant, sous conditions, l'agrément permettant d'émettre de la monnaie électronique, après avis de la Banque de France. De plus, le décret n° 2013-383 du 6 mai 2013 pris pour l'application de la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 transpose les dispositions de nature réglementaire de la directive 2009/110/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 concernant l'accès à l'activité des établissements de monnaie électronique et son exercice ainsi que la surveillance prudentielle de ces établissements. Ce décret précise les conditions de l'exemption d'agrément d'établissement de monnaie électronique prévue par l'article L. 525-5 du Code monétaire et financier ainsi que le plafond de monnaie électronique permettant à certains établissements de monnaie électronique de bénéficier d'un régime prudentiel dérogatoire.

De plus, la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 organise la séparation entre les activités de dépôts et de financement de l'économie « réelle » et les activités spéculatives qui devront être filialisées. Cette loi organise également un système de résolution des crises bancaires : en cas de difficulté, les pertes financières devront d'abord être absorbées par les actionnaires et par certains créanciers. L'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) qui devient l'ACPR voit ses pouvoirs de prévention et d'intervention renforcés. La loi crée également une nouvelle autorité : le Haut Conseil de stabilité financière en charge de l'identification précoce des risques systémiques et disposant de pouvoirs lui permettant par exemple d'obliger une banque à disposer de fonds propres supplémentaires. Enfin, la loi comporte des mesures de protection du consommateur comme le plafonnement de certains frais pour les populations fragiles, le renforcement du droit au compte ou l'amélioration de l'efficacité des procédures de surendettement.

Par ailleurs, le Conseil européen, dans le règlement n° 1024/2013 du 15 octobre 2013, a confié à la Banque centrale européenne des missions spécifiques en matière de surveillance prudentielle des établissements de crédit. De plus, le règlement (UE) n° 1022/2013 du Parlement européen et du Conseil européen du 22 octobre 2013 a modifié le règlement (UE) n° 1093/2010 et a institué une Autorité européenne de surveillance (Autorité bancaire européenne) qui en application du règlement (UE) n° 1024/2013 exercera les missions de surveillance autrefois dévolues à la BCE. Suite au vote du Parlement européen sur la résolution législative visant à modifier le règlement instituant l'Autorité bancaire européenne (EBA) et l'accord du Conseil sur le règlement confiant à la Banque centrale européenne des missions spécifiques de surveillance, l'Union européenne a formellement adopté la création d'un mécanisme de surveillance unique (SSM) bancaire, dirigé par la Banque centrale européenne, ayant pour but de renforcer l'Union économique et monétaire.

L'année 2013 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information et la protection des consommateurs. Parallèlement, de nouvelles dispositions législatives favorisant la concurrence en matière de services bancaires sont entrées en vigueur.

### **Création d'un registre national des crédits aux particuliers**

Lors de sa réunion du 21 janvier 2013, le Comité interministériel de lutte contre les exclusions a adopté le plan pluriannuel contre la pauvreté qui prévoit notamment la création d'un registre national des crédits aux particuliers dit « Fichier positif » pour lutter contre le surendettement et d'un observatoire de l'inclusion bancaire qui appréciera les pratiques des banques envers leurs clients en difficulté financière. Ce « Fichier positif » a été introduit par un amendement gouvernemental dans le projet de loi sur la consommation et il a été approuvé par l'Assemblée nationale en juin 2013. Toutefois, le Conseil constitutionnel a finalement jugé sa mise en place contraire à la constitution par décision du 13 mars 2014.

### **Tarifification des services bancaires**

Le décret n° 2013-931 du 17 octobre 2013 prévoit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, le plafonnement des commissions perçues par les établissements de crédit, mentionnées à la première phrase de l'article L. 312-1-3 du Code monétaire et financier. Ces commissions ne pourront dépasser par compte bancaire un montant de 8 € par opération et 80 € par mois pour l'ensemble des clients. Celles-ci seront plafonnées à 4 € par opération et à 20 € par mois pour les personnes financièrement fragiles. De plus, suite à la demande qui lui en avait été faite par le Ministre de l'Économie et des finances, le CCSF a adopté à l'unanimité le 5 novembre 2013 un avis relatif à l'intégration des frais de tenue de compte dans l'extrait standard des tarifs bancaires. Il a recommandé que cette nouvelle rubrique apparaisse dans les plaquettes dont les tarifs entrent en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> avril 2014 et figure sur les sites internet des banques dès le 2 janvier 2014.

Les conditions encadrant l'épargne réglementée ont évolué en 2013 :

### **Plafonnement du livret A**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le plafond du livret A a été porté pour les personnes physiques de 19 125 € à 22 950 €, en application du décret n° 2012-1445 du 24 décembre 2012. Cette mesure intervient trois mois après le 1<sup>er</sup> relèvement du plafond du livret A, au 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Avec ce deuxième relèvement, le plafond du livret A pour les personnes physiques a augmenté de 50 % par rapport à son niveau initial (15 300 €).

### **Redistribution des dépôts collectés au titre de l'épargne règlementée**

Le décret n° 2013-688 du 30 juillet 2013 modifie les modalités de centralisation du livret A et du livret de développement durable (LDD) avec une redistribution au 31 juillet 2013 de 20 milliards d'euros des montants centralisés au fonds d'épargne géré par la Caisse des dépôts et consignations. Cette réallocation est applicable à condition que le montant des dépôts de livret A, de LDD et de livret d'épargne populaire centralisés, majoré des fonds propres du fonds d'épargne, soit supérieur au montant des prêts consentis par le fonds d'épargne, affecté d'un coefficient multiplicateur de 135 %.

Autres événements :

### **« Crowdfunding » ou financement participatif**

Ce nouveau mode de financement consiste, pour les très petites entreprises, à se financer par Internet. L'Autorité des marchés financiers (AMF) et la Banque de France ont déclaré le 21 février que les plates-formes sont soumises aux mêmes obligations que les banques. Afin de clarifier ce nouveau mode de financement, un guide à destination du grand public a été édité par l'ACPR.

### **Nouvelle règle de fixation du Libor**

À partir du 1<sup>er</sup> avril, sa fixation n'est plus de la compétence de l'Association des banquiers britanniques (BBA) mais d'une nouvelle institution, la « Financial Services Authority ». La FSA veut restaurer « l'intégrité » de ce taux.

### **Nouveau billet de 5 euros**

Le 2 mai, la Banque de France ainsi que l'IEDOM ont mis en circulation le nouveau billet de 5 euros. 40 % de ces nouveaux billets sont fabriqués à Chamalières. La Banque centrale européenne (BCE) qui a choisi de faire apparaître Europe, personnage de la mythologie grecque, en filigrane, précise que cette série « *intègre de nouveaux signes de sécurité perfectionnés qui offriront une meilleure protection contre la contrefaçon [...] grâce à la méthode du toucher, regarder et incliner* ».

### **Bpifrance**

Publié le 1<sup>er</sup> juin au journal officiel, un décret a fixé les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités régionaux d'orientation (CRO) de Bpifrance ainsi que le mode de désignation de leurs membres. Les CRO, installés dans chaque région, sont composés de 25 membres à parité égale entre hommes et femmes, nommés pour trois ans. Leur mission principale est de veiller à ce que les besoins des territoires soient clairement identifiés.

## **Ordonnance n° 2013-760 du 22 août 2013 portant adaptation à l'Outre-mer des dispositions de la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d'investissement**

L'ordonnance prévoit la mise en place de comités territoriaux d'orientation adaptés aux particularités des collectivités de Saint-Martin, Saint-Barthélemy et de Saint-Pierre-et-Miquelon ainsi que du département de Mayotte. Elle habilite par ailleurs, BPI-Groupe à effectuer des missions de prestation de service pour le compte des collectivités du Pacifique compétentes en matière de développement économique et industriel et qui en feraient la demande. Les modalités d'intervention de BPI-Groupe sont définies au moyen de conventions passées entre les parties.

### **Nomination à la Direction de la Fédération bancaire française (FBF)**

Marie-Anne BARBAT-LAYANI a été nommée au poste de Directrice générale de la FBF à compter du 2 janvier 2014, en remplacement d'Ariane BOLENSKY.

### **Nomination à la Présidence du Mécanisme de supervision bancaire européenne (MSU)**

Le 16 décembre Danièle NOUY a été nommée pour cinq ans à la présidence du MSU.

### **La Lettonie a rejoint la zone euro le 1<sup>er</sup> janvier 2014**

Après l'Estonie en 2011, la Lettonie est le deuxième État balte à adopter la monnaie unique.

## **Ordonnance n° 2013-79 du 25 janvier 2013 portant adaptation du Code monétaire et financier à la départementalisation de Mayotte et du droit des chèques dans les collectivités d'Outre-mer et en Nouvelle-Calédonie**

Cette ordonnance clarifie notamment certaines dispositions du Code monétaire et financier relatives au droit des chèques dans les collectivités d'Outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, et précise les modalités d'échanges d'informations sur les incidents de paiement par chèque, entre la Banque de France, l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer et l'Institut d'émission d'Outre-mer.

### **Compte-Nickel**

La Financière des paiements électroniques (FPE) a obtenu un agrément d'établissement de paiements par l'ACPR en avril 2013, et s'est vue attribuer le code identifiant établissement de paiement n° 16598R. FPE propose un service de compte de paiement accessible à tous. Ce service, appelé Compte-Nickel, permet à chacun de disposer d'un compte, d'un relevé d'identité bancaire (RIB) et d'une carte de paiements. Au second semestre 2013, FPE a ouvert quelques points de vente aussi bien dans des régions métropolitaines qu'aux Antilles.

## 2. L'organisation du système bancaire

---

### 2.1 TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

#### **Un établissement public, la Direction des finances publiques**

La Direction des finances publiques (DFiP) des îles Wallis et Futuna assure les missions de comptable public principal, à la fois de l'État et des collectivités locales (Territoire et circonscriptions). Elle continue, en outre, d'assurer une activité de type bancaire auprès des particuliers, qui tend à se réduire, tout en assumant ses prérogatives liées à la gestion du domaine de l'État. En complément de ses fonctions traditionnelles, le Directeur des finances publiques des îles Wallis et Futuna exerce les attributions de Receveur des douanes et, d'une certaine manière, celui de Receveur local des postes et télécommunications. La Direction des finances publiques met à disposition du public un guichet à Wallis. La présence de la DFiP sur le Territoire est désormais complétée par l'implantation d'un guichet à Futuna.

La création d'un Centre des finances publiques à Futuna le 1<sup>er</sup> juillet 2013, a renforcé la qualité du service rendu aux détenteurs de comptes de fonds particuliers et permet une plus grande fluidité de la circulation fiduciaire. Ce centre, qui offre un nombre d'heures d'ouverture plus important au public, est désormais capable d'assurer une gestion des soldes des comptes bancaires en temps réel. Le CFiP a par ailleurs permis à la population futunienne d'accéder le 20 janvier dernier à la diffusion de la nouvelle gamme de billets en francs Pacifique dans les mêmes conditions que sur l'île de Wallis.

#### **Une banque de détail, la BWF**

La Banque de Wallis et Futuna (BWF) a été créée en 1991 ; celle-ci est détenue à 51 % par la BNP Paribas Nouvelle-Calédonie. Seule banque de détail du Territoire, elle dispose d'un guichet permanent à Wallis et d'un guichet périodique à Futuna, ouvert deux à trois jours par mois.

Parallèlement, des banques commerciales, dont les sièges sociaux sont situés en Nouvelle-Calédonie ou en métropole, interviennent aussi pour des opérations ponctuelles de financement des entreprises. Par ailleurs, grâce au développement des services bancaires à distance, un nombre croissant de particuliers résidant sur le Territoire domicilient leurs comptes hors place.

#### **Les institutions financières spécialisées : l'AFD et la BEI**

L'Agence française de développement (AFD) à Wallis-et-Futuna apporte son concours aux collectivités locales, au secteur privé et à la société civile en octroyant des prêts ou des garanties via la SOGEFOM. Entre 1978 et 2004, l'AFD a également pallié l'absence de dispositif de prêts à l'habitat en octroyant près de 1 400 concours à moyen et long terme. Le dispositif a été suspendu en raison du niveau élevé des impayés et de l'effort développé pour le recouvrement des créances. En 2013, les encours accordés par l'AFD ont chuté de 23,4 % pour atteindre 431 millions de F CFP.

La Banque européenne d'investissement (BEI) est une institution financière de l'Union européenne. Elle a accordé au Territoire de Wallis-et-Futuna des prêts pour des programmes d'électrification et d'amélioration des routes au début des années 1990.

## Une société financière, la SOGEFOM

La Société de gestion des fonds de garantie d'Outre-mer (SOGEFOM) est une société financière gérée par l'AFD qui intervient à Wallis-et-Futuna au travers de trois fonds de garantie :

- le fonds de garantie SOGEFOM, non mutualisé entre les trois collectivités du Pacifique, qui permet de cautionner jusqu'à 80 % les prêts consentis par les établissements de crédit aux entreprises. C'est par la SOGEFOM que la garantie « renforcement de la trésorerie - croissance, compétitivité et emploi (RT-CCE) », étendue aux DOM et collectivités d'Outre-mer du Pacifique en janvier 2013, est distribuée pour garantir les crédits de trésorerie des TPE et PME ;
- le fonds de garantie à l'habitat (FGH), créé en 1996 pour soutenir le dispositif des prêts immobiliers consentis par l'AFD ;
- le fonds de garantie des très petites entreprises (FGTPE), créé en 2009 pour contre-garantir les microcrédits et prêts d'honneur octroyés par l'Adie.

## Une association spécialisée dans le microcrédit, l'Adie

Créée en 1989, l'Adie octroie des microcrédits aux personnes ayant des difficultés à accéder aux prêts bancaires classiques pour créer ou développer leur propre entreprise. L'Adie accompagne ses bénéficiaires avant, pendant et après la création du projet, pour en assurer la pérennité et amener progressivement ses clients vers le secteur formel.

Présente à Wallis depuis 2009, l'Adie propose des microcrédits plafonnés à 715 000 F CFP cautionnés par un garant, remboursables en 30 mois maximum, auxquels peuvent s'ajouter des prêts d'honneur qui ne peuvent être supérieurs à 475 000 F CFP, remboursables sur une période n'excédant pas 60 mois. L'association souhaite développer la communication auprès de la population locale afin de financer de nouveaux projets porteurs.

En 2013, l'Adie détient un portefeuille de 45 microcrédits pour un montant total de 26,64 millions de F CFP, dont près d'un quart a été décaissé à Futuna. L'Adie a, par ailleurs, accordé 18 prêts d'honneur sur l'année, pour un montant de 5,47 millions de F CFP. Les secteurs de l'artisanat et de la pêche regroupent respectivement 28,9 % et 13,3 % des bénéficiaires.

### Liste des établissements intervenant à Wallis-et-Futuna

Dénomination	Capital social	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou organe central	Nombre de guichets	Effectifs
<b>La Direction des finances publiques</b>						
DFiP	-	BP 29 Havelu 98 600 Wallis-et-Futuna	Idem	Direction générale des finances publiques	2 (1 à Wallis et 1 à Futuna)	16
<b>Les banques</b>						
BWF	455 millions de F CFP	BP 59 Mata'Utu 98 600 Wallis-et-Futuna	Idem	51% BNPP NC 34% BCI 15% Territoire	1+1 périodique à Futuna	8
<b>Les institutions financières spécialisées</b>						
AFD	-	5, Rue Roland Barthes 75 598 Paris Cedex 12	Aka'aka Mata'Utu 98 600 Wallis	État français	1 à Wallis	2
BEI	-	100, Boulevard Konrad Adenauer L-2950 Luxembourg		Union européenne		-
<b>Les sociétés financières</b>						
SOGEFOM	-	5, Rue Roland Barthes 75 598 Paris Cedex 12	Aka'aka Mata'Utu 98 600 Wallis		1 à Wallis	0

Source : IEOM

## 2.2 VENTILATION DES DÉPÔTS ET DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

À fin décembre 2013, la banque locale concentre 58,3 % des crédits accordés aux agents économiques. Le repli des institutions financières dans la distribution du crédit se poursuit cette année (-4,1 points), et ce depuis l'arrêt des crédits immobiliers accordés par l'AFD depuis fin 2004.

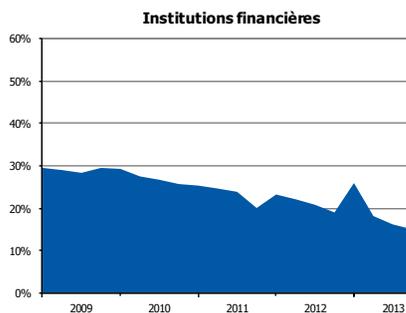
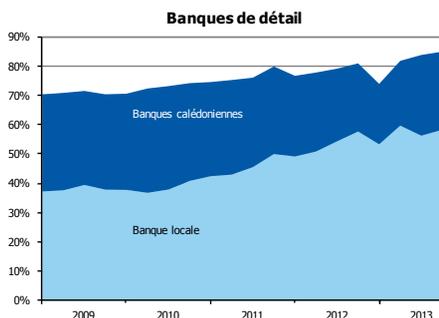
La collecte des ressources est en grande majorité captée par la banque locale (83 %). Depuis 2012, une part croissante des placements de la Caisse des prestations sociales de Wallis-et-Futuna (CPSWF) est détenue par la BWF, ce qui a contribué à renforcer sa part de marché. La part des ressources collectées par la Direction des finances publiques croît de 2,9 points cette année.

### Évolution des parts de marché des établissements de crédit par type d'établissement

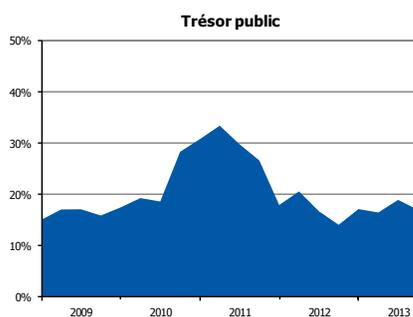
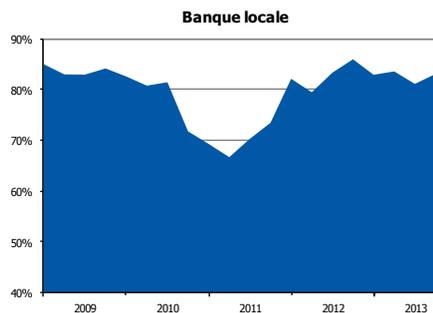
en millions de FCFP	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Distribution des crédits</b>					
Banque locale	37,8%	40,8%	50,0%	57,7%	58,3%
Banques calédoniennes	32,6%	33,4%	29,9%	23,3%	26,7%
Institutions financières	29,6%	25,8%	20,1%	19,1%	15,0%
<b>Collecte des ressources</b>					
Banque locale	84,1%	71,8%	73,5%	85,9%	83,0%
Direction des finances publiques	15,9%	28,2%	26,5%	14,1%	17,0%

Sources : BWF, DFIP, IEOM

#### Ensemble des concours accordés



#### Ensemble des dépôts collectés



Sources : BWF, DFIP, IEOM

## 2.3 LES EFFECTIFS

Les établissements bancaires locaux emploient 12 personnes à fin 2013, soit le même nombre que l'année précédente.

On compte à Wallis-et-Futuna un employé du secteur bancaire pour 949 habitants. La plupart des fonctions de *back office*<sup>1</sup> de la BWF sont exercées par sa maison-mère à Nouméa, ce qui contribue à la faiblesse du ratio.

### Évolution des effectifs dans les établissements de crédit locaux

	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Effectifs du personnel</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
Banque	8	8	8	8	8
DFiP - fonction bancaire	2	2	2	2	2
Institutions financières spécialisées	2	2	2	2	2
Sociétés financières	0	0	0	0	0

Source : IEOM

## 3. La densité du système bancaire

### 3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATES

L'offre bancaire à Wallis-et-Futuna est restreinte. La BWF détient une agence à Wallis et un bureau temporaire à Futuna, ouvert seulement deux à trois jours par mois. L'ouverture d'un Centre des finances publiques le 1<sup>er</sup> juillet 2013, rattaché à la Direction des finances publiques de Wallis, permet désormais aux détenteurs de comptes résidant à Futuna d'accéder à une offre de services plus importante et de meilleure qualité, en temps réel.

En 2013, on compte un guichet bancaire pour 3 638 habitants et un seul automate situé à Wallis. Par comparaison, on recense en Nouvelle-Calédonie un guichet bancaire pour 2 383 habitants et un automate pour 1 082 habitants. L'île de Futuna ne dispose d'aucun distributeur automatique de billets et la présence bancaire demeure particulièrement faible.

### Nombre de guichets présents à Wallis-et-Futuna

	2009	2010	2011	2012	2013
Guichets bancaires	2*	2*	2*	2*	2*
Guichets du Trésor Public	2	2	2	2	2
Guichets automatiques (DAB/GAB)	1	1	1	1	1

\* dont un périodique sur Futuna

Source : IEOM

<sup>1</sup> Dans les établissements bancaires, le *back office* est l'équivalent des fonctions administratives liées à la production : contrôle des opérations, gestion de la vie des contrats et des échéances, facturation des commissions,... Le *front office*, en contact direct avec les clients, est quant à lui responsable de l'activité commerciale.

## Nombre d'habitants par guichet bancaire

	Wallis-et-Futuna* (2013)	Nouvelle-Calédonie (2013)	Métropole (2011)
Guichets bancaires	3 638	2 383	1 653
Guichets automatiques (DAB/GAB)	11 387	1 082	1 085

\* Base de calcul pour Futuna : 3 jours d'ouverture par mois / 22,5 jours ouvrables par mois = 0,13 guichet bancaire

Population estimée en 2013

Source : IEOM, Banque de France

## 3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE

Les établissements de crédit locaux détiennent, tous types confondus, 7 522 comptes bancaires. Bien que la population continue de diminuer, le nombre de comptes croît légèrement sur l'année (+0,4 % au 31 décembre 2013). Représentant 69 % des comptes bancaires de l'archipel, le nombre de comptes de dépôts à vue progresse de 1,1 % sur l'année. La BWF continue d'ouvrir un nombre croissant de comptes à vue aux particuliers, entreprises et collectivités locales (respectivement +0,9 %, +1,6 % et +4,0 %). En 2013, dans le cadre du droit au compte, la Direction des finances publiques a ouvert une dizaine de comptes supplémentaires aux particuliers (+1,3 % sur l'année). L'encours moyen par compte de dépôts à vue enregistre une hausse de 4,5 %, après un recul de 15,7 % l'année précédente.

En repli depuis 2008, le nombre de comptes sur livrets se contracte légèrement sur l'année (-1,0 %). La réorientation de l'épargne des particuliers vers des dépôts plus liquides impacte sensiblement l'encours moyen associé, en recul de 13,3 % en rythme annuel.

Les comptes de dépôts à terme, peu nombreux (1 % du stock total de comptes) regroupent principalement les placements de trésorerie des organismes sociaux et des entreprises. Après une année 2012 en sensible hausse en raison d'un placement important de la Caisse des Prestations Sociales de Wallis-et-Futuna auprès de la banque locale, l'encours moyen des comptes de dépôts à terme retrouve un niveau proche de celui de 2011, à 11,37 millions de F CFP (-62,4 % sur l'année).

### Nombre de comptes bancaires de la clientèle

Par nature de comptes	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
Comptes de dépôts à vue	4 894	5 044	5 196	5 119	5 176	1,1%
Comptes sur livrets	2 433	2 402	2 351	2 296	2 274	-1,0%
Comptes de dépôts à terme	74	78	75	78	73	-6,4%
<b>Total</b>	<b>7 401</b>	<b>7 524</b>	<b>7 622</b>	<b>7 493</b>	<b>7 523</b>	<b>0,4%</b>

Sources : BWF, DFIP, IEOM

### Encours moyens en milliers de F CFP

Par nature de comptes	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
Comptes de dépôts à vue	698	710	849	715	748	4,5%
Comptes sur livrets	251	237	241	247	214	-13,3%
Comptes de dépôts à terme	8 975	6 620	9 207	30 253	11 372	-62,4%
<b>Total</b>	<b>634</b>	<b>620</b>	<b>744</b>	<b>879</b>	<b>690</b>	<b>-21,6%</b>

Sources : BWF, DFIP, IEOM

Le taux de bancarisation de la population se situe à 0,45 compte par habitant en 2013, contre 0,81 compte par habitant en Nouvelle-Calédonie.

Nombre de comptes par habitant	Wallis-et-Futuna (2013)	Nouvelle-Calédonie (2013)
Comptes de dépôts à vue	0,45	0,81
Comptes sur livrets	0,20	1,06
Comptes de dépôts à terme	0,01	0,05
<b>Comptes totaux</b>	<b>0,66</b>	<b>1,93</b>

Sources : BWF, DFIP, IEOM

## 4. Les moyens de paiement

### 4.1 LES CARTES BANCAIRES

Le nombre de cartes bancaires en circulation s'est sensiblement réduit en 2013 (-17,2 %) et retrouve son niveau de 2009. À fin 2013, le Fichier central des chèques (FCC) dénombre 27 retraits de cartes, en légère diminution sur l'année. Le nombre de cartes bancaires par détenteur de comptes de dépôts à vue s'élève désormais à 0,23.

Cartes bancaires en circulation	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
<b>en nombre</b>	<b>1 151</b>	<b>1 255</b>	<b>1 447</b>	<b>1 439</b>	<b>1 192</b>	<b>-17,2%</b>
Nombre de cartes par compte à vue	0,24	0,25	0,28	0,28	0,23	-18,1%

Source : BWF

Les retraits sur le seul distributeur automatique de billet de l'archipel progressent de 5,7 % en 2013, tandis que le montant global croît de 15,5 %. Le montant moyen des retraits s'élève à 16 668 F CFP contre 15 250 F CFP en 2012 (+9,3 %).

Fin 2013, 45 commerçants sont équipés d'un terminal de paiement électronique (TPE), contre 40 en 2012. Parallèlement, les transactions enregistrées affichent une augmentation de 5,6 % en nombre et de 8,5 % en valeur. Le montant moyen des transactions par carte augmente plus modérément (+2,8 %, à 26 159 F CFP).

Transactions effectuées par cartes bancaires	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
Nombre de transactions dans les DAB/GAB	30 621	30 843	39 202	40 070	42 340	5,7%
Montant des transactions dans les DAB/GAB (en milliers de F CFP)	453 892	477 188	579 537	611 069	705 730	15,5%
<b>Montant moyen des retraits (en F CFP)</b>	<b>14 823</b>	<b>15 472</b>	<b>14 783</b>	<b>15 250</b>	<b>16 668</b>	<b>9,3%</b>
Nombre de transactions chez les commerçants	25 209	28 236	31 421	32 666	34 482	5,6%
Montant des transactions chez les commerçants (en milliers de F CFP)	628 466	706 092	788 886	831 624	902 022	8,5%
<b>Montant moyen des paiements (en F CFP)</b>	<b>24 930</b>	<b>25 007</b>	<b>25 107</b>	<b>25 458</b>	<b>26 159</b>	<b>2,8%</b>

Source : BWF

### 4.2 LES CHÈQUES

Au 31 décembre 2013, le nombre de chèques traités en chambre de compensation s'élève à 26 583, en repli de 4,2 % sur l'année, pour un montant total de 3,31 milliards de F CFP (+1,6 %). Ainsi, le montant moyen des paiements par chèque progresse de 6,1 %, pour atteindre 124 439 F CFP. Ce montant demeure important en comparaison avec la Nouvelle-Calédonie, où il s'élève à 81 000 F CFP.

### Valeur et volume des chèques compensés par l'IEOM

	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
Nombre	24 755	25 674	27 446	27 748	26 583	-4,2%
Montant (en millions de F CFP)	3 279	3 368	3 643	3 254	3 308	1,6%
<b>Montant moyen (en F CFP)</b>	<b>132 439</b>	<b>131 201</b>	<b>132 738</b>	<b>117 286</b>	<b>124 439</b>	<b>6,1%</b>

Source : IEOM

### 4.3 ANALYSE COMPARÉE DE L'UTILISATION DES DIFFÉRENTS MOYENS DE PAIEMENT

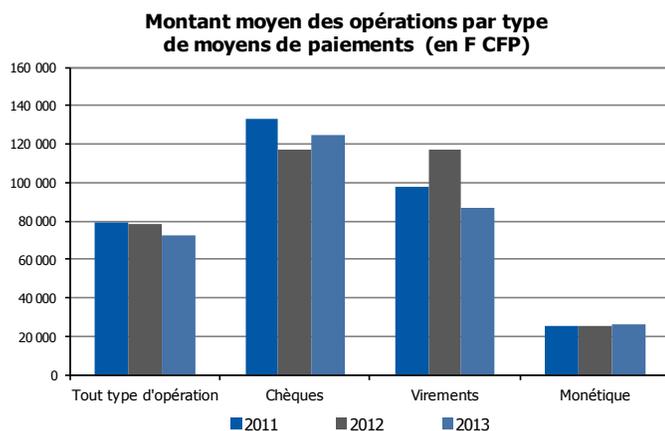
Il n'y a pas d'évolution notable dans les habitudes d'utilisation des moyens de paiement. Le règlement par carte bancaire demeure le moyen de paiement le plus courant (42,4 % du nombre total des transactions) ; il est toutefois utilisé pour le règlement de petites sommes. À l'inverse, les chèques permettent le règlement de sommes élevées. Ils représentent 56,1 % du montant total des transactions, mais moins d'un tiers, en nombre, des transactions effectuées sur l'archipel. Les virements restent stables en nombre, mais sont de montants plus faibles.

#### Analyse comparée de l'utilisation des différents moyens de paiements

% du total	2009	2010	2011	2012	2013
<b>En nombre</b>					
Chèques	32,3%	34,1%	34,1%	34,1%	32,7%
Virements	33,1%	26,7%	24,3%	23,3%	23,4%
Monétique	32,9%	37,5%	39,1%	40,2%	42,4%
Autres*	1,6%	1,7%	2,4%	2,4%	1,6%
<b>En montant</b>					
Chèques	50,3%	57,0%	56,9%	50,9%	56,1%
Virements	39,6%	30,3%	29,8%	34,7%	28,1%
Monétique	9,6%	11,9%	12,3%	13,0%	15,3%
Autres*	0,5%	0,8%	0,9%	1,3%	0,5%

\* Autres : avis de prélèvements remis, prélèvements rejetés, chèques rejetés

Source : IEOM



Source : IEOM

## 5. L'activité des fonds de garantie

---

### 5.1 LA SOGEFOM

La Société de gestion de fonds de garantie d'Outre-mer est une société financière qui intervient en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna. Celle-ci facilite l'octroi de concours par les établissements de crédit actionnaires (la BWF pour Wallis-et-Futuna), en faveur d'emprunteurs ne disposant pas de garanties suffisantes. Suite au rachat de la totalité des actions détenues par l'IEOM, l'AFD assure, depuis le mois d'août 2003, la gestion du fonds de garantie.

Les garanties peuvent couvrir jusqu'à 80 % du montant des crédits concernés (en cas de création d'une très petite entreprise) pour une période maximale de 16 ans. En contrepartie, la SOGEFOM applique une commission de 0,4 % par semestre sur l'encours des garanties confirmées. La SOGEFOM étend son champ d'intervention à tous les secteurs d'activité dans la mesure où l'intérêt économique du projet présenté est démontré. Soulignons enfin, début 2013, le lancement du Fonds de garantie pour le « renforcement de la trésorerie des entreprises » dans le cadre du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi.

Une demande d'aval a été reçue et octroyée en 2013, contre trois en 2012. En fin d'année, l'encours des engagements valides s'élève à 53,5 millions de F CFP pour huit garanties, en recul de 15,8 % sur l'année. Une garantie est compromise, elle concerne le secteur de la pêche-aquaculture et s'élève à 3,5 millions de F CFP. Le taux de risque du fonds atteint 6,6 % (+0,4 point en un an).

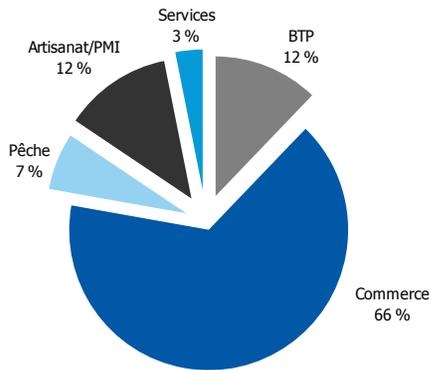
Au 31 décembre 2013, le potentiel d'engagement disponible du fonds est de 130,1 millions de F CFP (+11,3 % sur l'année).

#### Activité de la SOGEFOM - Fonds de garantie interbancaire

en milliers de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013
Garanties octroyées	0	45 448	0	6 880	3 750
Garanties valides	49 861	82 726	68 221	63 623	53 534
Garanties compromises	3 526	3 526	3 526	3 943	3 526
<b>Taux de risque</b>	<b>7,1%</b>	<b>4,3%</b>	<b>5,2%</b>	<b>6,2%</b>	<b>6,6%</b>

Source : SOGEFOM

### Structure des garanties valides du FGI au 31/12/2013



Source : SOGEFOM

## 5.2 LE FONDS DE GARANTIE À L'HABITAT (FGH)

Le Fonds de garantie à l'habitat a été créé en 1996 afin de renforcer le dispositif de prêts immobiliers consentis par l'AFD. La SOGEFOM en assure la gestion depuis sa création. Le FGH a octroyé des garanties de 1996 à 2004. Depuis mi-2004, son activité est principalement centrée sur la gestion des prêts avalisés jusqu'à leur extinction. L'absence de cadre juridique et de notions cadastrales ne permet pas aux particuliers d'asseoir leurs garanties de prêt sur le foncier.

Au 31 décembre 2013, l'encours valide du FGH s'élève à 125 millions de F CFP pour 104 garanties, contre 173 millions de F CFP pour 125 garanties en 2012. Le FGH recense 33 garanties compromises pour un montant total de 52 millions de F CFP, ce qui représente un taux de risque de 41,6 % (+5,2 points en rythme annuel).

Le potentiel d'engagement théorique disponible est de 758 millions F CFP. Le taux de risque étant supérieur à 25 %, le fonds ne peut pas octroyer de nouvelles garanties.

## 5.3 LE FONDS DE GARANTIE DES TRÈS PETITES ENTREPRISES (FGTPE)

Le Fonds de garantie des très petites entreprises, créé en mai 2009 sur une dotation en provenance de l'État, peut couvrir jusqu'à 80 % du montant des microcrédits et des prêts d'honneur octroyés par l'Adie. La gestion de ce fonds est assurée par la SOGEFOM depuis sa création, tandis que l'Adie bénéficie d'une délégation d'engagement sur ce fonds.

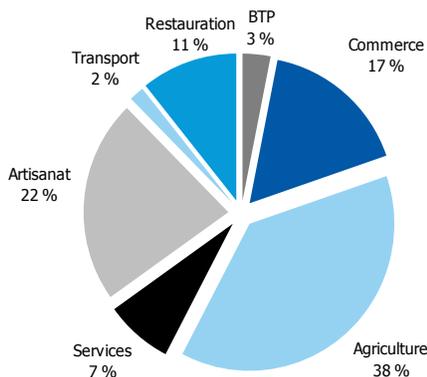
En 2013, le nombre de garanties accordées reste stable à 66, pour un montant total de 19,4 millions de F CFP (contre 18,9 millions de F CFP en 2012). Le secteur de l'artisanat a été le plus fort demandeur en nombre de dossiers (25,8 %).

Le portefeuille du fonds se compose de 138 avals au 31 décembre 2013 (contre 107 en 2012) pour un encours d'engagement valide de 29,1 millions de F CFP (+41,3 %). Le secteur de l'agriculture prédomine avec 38 % de l'encours, devant celui de l'artisanat (22 %) et du commerce (17 %).

Fin 2013, 18 dossiers enregistraient des impayés supérieurs à trois mois pour un montant total avalisé de 3 millions de F CFP (+150 % sur l'année), soit un taux de risque de 10,3 %.

Le potentiel d'engagement disponible s'élève à 6,2 millions de F CFP au 31 décembre 2013, en retrait de 24,1 % sur l'année. Le fonds dispose à cette même date d'une marge d'intervention en garantie correspondant à 31 % de l'activité en 2013.

#### Structure des garanties valides du FGTPPE au 31/12/2013



Source : SOGEFOM

#### 5.4 LE FONDS DE GARANTIE « RENFORCEMENT DE LA TRÉSORERIE – CROISSANCE, COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI » (RT-CCE)

L'extension du dispositif de garantie « Renforcement de la trésorerie - croissance, compétitivité et emploi (RT-CCE) » aux DOM et aux collectivités du Pacifique, via l'AFD, a été confirmée par le ministre des Outre-mer, Victorin LUREL, lors de sa visite en Polynésie française le 20 janvier 2013.

Dans les collectivités d'Outre-mer du Pacifique, la SOGEFOM est en charge d'octroyer des garanties pour les crédits aux TPE et PME. Ce fonds garantit les prêts à moyen terme (de 2 à 7 ans) octroyés par les banques pour le renforcement de la structure financière des TPE et PME. La garantie porte sur l'octroi de nouveaux concours, ou sur la consolidation à moyen terme de concours bancaires à court terme.

Ces financements s'adressent aux entreprises rencontrant, ou susceptibles de rencontrer, des difficultés de trésorerie conjoncturelles. La consolidation de crédits à court terme en crédits à moyen terme permettra de renforcer durablement les trésoreries. Les concours de consolidation devront s'accompagner d'un maintien ou d'une augmentation des concours bancaires globaux dont bénéficient l'entreprise. Les entreprises en difficultés structurelles n'auront pas accès à ce produit, conformément à la législation européenne. Aucune entreprise de l'archipel n'a profité de ce mécanisme de garantie en 2013.

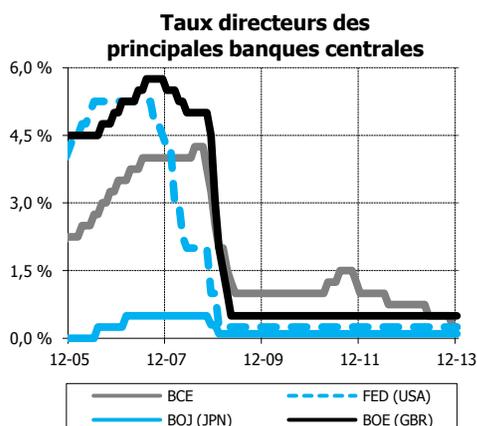
## Section 2

# Les conditions de l'exercice de l'activité bancaire

## 1. Les taux d'intérêt

### 1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Six ans se sont écoulés depuis le déclenchement de la crise financière dite crise des subprimes. Les banques centrales des principaux pays occidentaux maintiennent leurs taux directeurs à de très bas niveaux. La Banque centrale d'Angleterre (BOE), la Federal reserve system (FED) et la Banque centrale du Japon (BOJ) ont ainsi laissé inchangé leurs taux directeurs en 2013, à un niveau compris entre 0,10 % (BOJ) et 0,50 % (BOE). Pour mémoire, ces banques centrales avaient abaissé leurs taux directeurs à ce niveau dès fin 2008 début 2009.



De son côté, la Banque centrale européenne (BCE) a abaissé à deux reprises ses taux directeurs en 2013, portant son principal taux de refinancement (taux des opérations principales de refinancement dit MRO) à 0,25 % en novembre 2013 contre 0,75 % depuis le milieu de l'année 2012. Il s'agit du taux le plus bas fixé par la BCE depuis sa création en 1998.

#### Historique des décisions de la Banque centrale européenne

	13/05/2009	13/04/2011	13/07/2011	09/11/2011	14/12/2011	11/07/2012	08/05/2013	13/11/2013
Opération principales de refinancement	1,00%	1,25%	1,50%	1,25%	1,00%	0,75%	0,50%	0,25%
Facilité de prêt marginal	1,75%	2,00%	2,25%	2,00%	1,75%	1,50%	1,00%	0,75%
Facilité de dépôt	0,25%	0,50%	0,75%	0,50%	0,25%	0,00%	0,00%	0,00%

Source : Banque centrale européenne

Parallèlement, la BCE a mis en œuvre des mesures non conventionnelles de refinancement (programme de rachat, sans limite de montant, de dette à court terme sur le marché secondaire des obligations souveraines de la zone euro ; mesures destinées à assurer la disponibilité de garanties suffisantes dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème). Ces mesures, moins d'actualité, restent cependant toujours en vigueur.

Les taux sur le marché monétaire européen sont demeurés relativement stables, à un très bas niveau, tout au long de l'année 2013. En décembre 2013, le taux au jour le jour (EONIA<sup>2</sup>) s'établissait en moyenne à 0,17 % (contre 0,07 % un an auparavant), tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR<sup>3</sup>) s'établissait à 0,28 % (après 0,19 % en décembre 2012). Il s'agit néanmoins des plus bas niveaux de taux jamais enregistrés sur les marchés monétaires européens.

Aux États-Unis, le Comité de l'open market de la FED a donc maintenu inchangé tout au long de l'année 2013 son principal taux directeur (Fed funds) avec un taux compris entre zéro et 0,25 % depuis une décision du 16 décembre 2008.

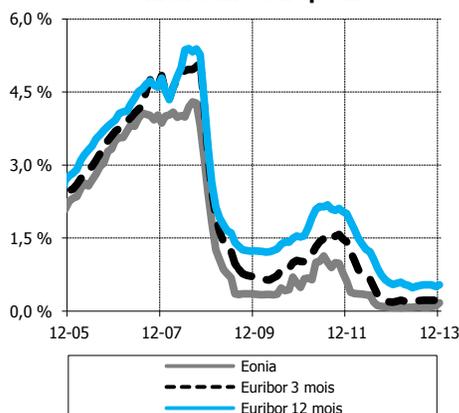
De la même manière, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BoE) a laissé inchangé à 0,50 % son principal taux directeur (bank rate depuis le 5 mars 2009), tout comme la Banque centrale du Japon (BoJ), qui avait abaissé à 0,10 % son principal taux directeur le 19 décembre 2008, et le maintient depuis cette date à ce niveau.

Les principaux grands pays émergents (BRICS) appliquent des politiques monétaires adaptées à la situation de leurs économies. Depuis 2012, la Banque centrale chinoise (PBoC) fixe son principal taux directeur (central bank base interest rate) à 6 % (contre 6,56 % en 2011). De même, en 2012 la Banque centrale russe de son côté avait relevé de 0,25 point son principal taux directeur (CBR refinancing rate) à 8,25 % et l'a également maintenu inchangé en 2013. La Banque centrale du Brésil (BACEN) a relevé à six reprises son principal taux directeur (BACEN selic target rate) pour le porter de 7,25 % en 2012 à 10 % depuis le 27 novembre 2013. La Banque centrale indienne (RBI) a modifié également à plusieurs reprises son taux principal taux directeur (RBI repo rate ou « key short term lending rate ») en 2013, le relevant notamment à deux reprises en septembre et octobre 2013 pour le porter à 7,75 %. Enfin, la Banque centrale d'Afrique du Sud (SARB) a maintenu à 5 % en 2013 son principal taux de refinancement (SARB repo interest rate).

## 1.2 LES TAUX CRÉDITEURS

Aux termes du règlement du CRBF n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié, la Banque de France est chargée d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable (LDD) selon la formule fixée par ce règlement. Celle-ci combine les taux observés sur le marché monétaire au jour le jour et à trois mois, ainsi que la variation de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de l'ensemble des ménages. Le taux calculé est au moins égal à celui de l'inflation ainsi définie, majoré d'un quart de point et arrondi au quart de point le plus proche.

**Principaux taux du marché monétaire européen**



<sup>2</sup> Euro overnight index average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération bancaire de l'Union européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

<sup>3</sup> Euro interbank offered rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

Après avoir stagné à des niveaux particulièrement bas en 2009 en raison de taux du marché monétaire et d'une inflation particulièrement faibles, les taux d'intérêt des livrets et plans d'épargne réglementée se sont régulièrement redressés depuis, en août 2010, puis en février et août 2011. Finalement, après être demeuré inchangé en 2012 à 2,25 %, le taux de rémunération du livret A a été abaissé à 1,75 % le 1<sup>er</sup> février 2013 puis à 1,25 % le 1<sup>er</sup> août 2013 suite aux recommandations de la Banque de France<sup>4</sup>. Il est resté inchangé depuis cette date. L'application du mode de calcul automatique aurait dû conduire à fixer le taux du livret A et du LDD à 1,00 % à compter du 1<sup>er</sup> août 2013<sup>5</sup>. Toutefois, afin d'éviter qu'un mouvement de trop grande ampleur ne soit mal compris par les détenteurs de ces livrets, le Gouverneur a décidé que cette circonstance exceptionnelle justifiait qu'il soit dérogé à la stricte application des taux calculés selon la formule de calcul en vigueur, ainsi que le règlement en prévoit la possibilité.

**Rémunération des placements à taux réglementés** (taux d'intérêt nominal annuel)

	depuis le 01/02/2009	depuis le 01/05/2009	depuis le 01/08/2009	depuis le 01/08/2010	depuis le 01/02/2011	depuis le 01/08/2011	depuis le 01/02/2013	depuis le 01/08/2013
Livret A	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%	1,75%	1,25%
Compte d'épargne-logement (CEL) *	1,75%	1,25%	0,75%	1,25%	1,25%	1,50%	1,25%	0,75%
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livret d'épargne populaire (LEP)	3,00%	2,25%	1,75%	2,25%	2,50%	2,75%	2,25%	1,75%
Livret de développement durable	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%	1,75%	1,25%

\* hors prime de l'État

### 1.3 LES TAUX DÉBITEURS

Le seul produit d'épargne à taux fixe disponible à Wallis-et-Futuna est le compte sur livret ordinaire. Son taux de rémunération est fixé à 1,00 % depuis le 1<sup>er</sup> août 2013.

Conformément à l'article 4 du règlement n° 86-13 du Comité de la réglementation bancaire et financière, ce type de produit d'épargne est rémunéré librement par les établissements de crédit. La BWF applique les taux fixés par sa maison-mère, la BNP Paribas de Nouvelle-Calédonie.

**Taux de rémunération**

	01/02/2009	01/05/2009	01/08/2009	01/08/2013
Livret d'épargne ordinaire	2,40%	1,65%	1,25%	1,00%

Source : BNP Paribas NC

### 1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative aux seuils de l'usure repose actuellement sur les articles L. 313-3 à L. 313-5 du Code de la consommation et les articles L. 313-5 à L. 313-5-2 du Code monétaire et financier. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit et les sociétés de financement pour des opérations de même nature comportant des risques

<sup>4</sup> Arrêté du 21 janvier 2013 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

<sup>5</sup> Arrêté du 29 juillet 2013 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

analogues telles que définies par l'autorité administrative après avis du Comité consultatif du secteur financier ». Ce taux est déterminé par la Banque de France et s'applique uniformément sur le territoire métropolitain et les départements d'Outre-mer ainsi que les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par les lois suivantes :

- l'article 32 de la loi n° 2003-721 du 1<sup>er</sup> août 2003 pour l'initiative économique a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière. Seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis (les perceptions excessives sont imputées de plein droit sur les intérêts normaux et subsidiairement sur le capital de la créance) ;
- l'article 7 de la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME étend cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels (« entrepreneurs individuels »). Parallèlement, la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale est élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Les sanctions pénales prévues par les articles L. 313-4 et L. 313-5 du Code de la consommation restent applicables dans les autres hypothèses ;
- la loi n° 2010-737 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation (dite loi LAGARDE) a réformé les dispositions réglementant le crédit à la consommation, avec pour objectif de lutter contre des excès jugés en partie responsables du surendettement des particuliers. L'article 1<sup>er</sup> de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 2010 change les modalités de fixation du seuil de l'usure pour les crédits aux particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L. 312-1 à L. 312-3 du Code de la consommation (crédit immobilier). Les catégories d'opérations concernées sont désormais définies à raison du montant des prêts, comme précisé par l'arrêté du 22 mars 2011.

Enfin, l'article 132 de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation renforce très substantiellement les peines applicables aux infractions en matière d'usure pouvant être prononcées par les tribunaux.

## Évolution des seuils de l'usure (TU)

Catégories		1 <sup>er</sup> trimestre 2013	2 <sup>e</sup> trimestre 2013	3 <sup>e</sup> trimestre 2013	4 <sup>e</sup> trimestre 2013
Particuliers	<b>Prêts aux particuliers entrant dans le champ d'application des articles L.312-1 à L.312-36 du code de la consommation (prêts immobiliers)</b>				
	- Prêts à taux fixe	0,05 %	5,23 %	5,03 %	5,04 %
	- Prêts à taux variable	5,01 %	4,68 %	4,45 %	4,51 %
	- Prêts relais	5,55 %	5,44 %	5,29 %	5,23 %
	<b>Prêts aux particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L.312-1 à L.312-36 du code de la consommation (crédits de trésorerie)<sup>(1)</sup></b>				
	- Prêts d'un montant inférieur à 3 000 €	20,29 %	20,09 %	20,23 %	20,23 %
- Prêts d'un montant compris entre 3 000 € et 6 000 €	16,25 %	15,77 %	15,17 %	15,12 %	
- Prêts d'un montant supérieur à 6 000 €	11,48 %	11,05 %	10,52 %	10,35 %	
Personnes morales	<b>Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale</b>				
	- Prêts consentis en vue d'achat ou de ventes à tempérament	8,09 %	7,99 %	7,96 %	7,96 %
	- Prêts d'une durée supérieure à 2 ans, à taux variable <sup>(2)</sup>	3,75 %	3,63 %	3,75 %	3,76 %
	- Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux fixe	5,29 %	5,01 %	4,77 %	4,83 %
	- Découverts en compte <sup>(3)</sup>	13,37 %	13,36 %	13,28 %	13,31 %
	- Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à 2 ans	5,03 %	4,40 %	4,41 %	4,36 %
Prof.	<b>Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale</b>				
	- Découverts en compte <sup>(3)</sup>	13,37 %	13,36 %	13,28 %	13,31 %

<sup>(1)</sup> Pour les crédits à la consommation, les seuils de l'usure sont exprimés selon la méthode équivalente, conformément à l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2002-927 du 10 juin 2002 relatif au calcul du taux effectif global applicable au crédit à la consommation et portant modification du code de la consommation (art R.313-1).

<sup>(2)</sup> Taux moyen pratiqué (TMP) : le taux moyen pratiqué est le taux effectif des prêts aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux variable, d'un montant inférieur ou égal à 152 449 euros (2,82 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2013). Ce taux est utilisé par la Direction générale des impôts pour le calcul du taux maximum des intérêts déductibles sur les comptes courants associés.

<sup>(3)</sup> Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global (TEG) d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

Source : Banque de France

## 2. Les tarifs bancaires

---

Conformément à la loi sur la régulation bancaire et financière d'octobre 2010 (art. 81), l'IEOM a mis en place un observatoire chargé d'étudier les tarifs bancaires pratiqués dans les collectivités d'Outre-mer du Pacifique. Son statut est codifié à l'article L. 712-5-1 du Code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'Institut d'émission d'Outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires (...) [L'Observatoire] publie périodiquement des relevés sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au ministre chargé de l'économie, qui est transmis au Parlement ».

L'Observatoire relève chaque semestre les tarifs individuels d'une trentaine de services bancaires les plus couramment utilisés pour l'ensemble des établissements bancaires installés dans les COM du Pacifique, parmi lesquels figurent les tarifs « standard » (voir tableau ci-après). Ces tarifs s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires. Un onzième tarif standard, celui des frais annuels de tenue de compte, complète cette liste pour les établissements de crédit des DOM et des COM du Pacifique.

La collecte s'effectue sur la base des tarifs en vigueur aux 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre de l'année en cours, tels qu'ils sont publiés dans les plaquettes tarifaires des banques. De plus, depuis 2012, un rapport annuel d'activité de l'Observatoire des COM du Pacifique est publié.

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, cet observatoire présente pour chacune des trois géographies incluses dans sa zone d'intervention des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré), ainsi qu'un tarif moyen pour l'ensemble de la zone (pondération par le poids de chaque place bancaire).

Depuis l'Observatoire d'octobre 2011, les tarifs bancaires moyens pratiqués en métropole, publiés par le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) sont intégrés.

L'analyse des évolutions montre une diversité des situations d'une collectivité à l'autre :

- en Nouvelle-Calédonie, plus de la moitié des tarifs bancaires moyens est orientée à la baisse ; en Polynésie française, ils ressortent majoritairement en hausse ; à Wallis-et-Futuna, la quasi-totalité des tarifs moyens sont restés inchangés ;
- pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs demeurent plus élevés en moyenne dans les collectivités d'Outre-mer (COM) du Pacifique qu'en métropole ; cette moyenne recouvre toutefois une situation légèrement contrastée entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie ;
- tout comme dans les DOM, les frais de tenue de compte demeurent une spécificité des COM du Pacifique (neuf établissements sur dix en perçoivent), même s'ils commencent à se développer en métropole (le rapport de l'Observatoire des tarifs bancaires 2013 du CCSF note en effet un accroissement du nombre d'établissements tarifant la tenue de comptes actifs).

**Tarification des services bancaires dans les COM du Pacifique au 1<sup>er</sup> octobre 2013**  
( Tarifs moyens pondérés)

<i>en F CFP</i>	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	Moyenne COM	Moyenne métropole (1)
<b>Frais tenue de compte (par an)</b>	4 017	4 300	7 000	4 192	1 044 (2)
<b>Abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet (par mois)</b>	836	236	943	534	69
<b>Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)</b>	595	190	S.O	357	251
<b>Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)</b>	S.O	NS	S.O	NS	48
<b>VIREMENT (vers un compte bancaire local)</b>					
Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	388	260	440	324	427
Virement occasionnel externe dans le territoire par internet (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	40	23	0	31	0
<b>PRÉLÈVEMENT</b>					
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	1 164	2 337	1 600	1 761	242
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0	53	0	24	0
<b>CARTE BANCAIRE</b>					
Carte de paiement internationale à débit différé	4 806	5 686	5 500	5 258	5 350
Carte de paiement internationale à débit immédiat	4 313	5 127	5 000	4 732	4 592
Carte de paiement à autorisation systématique	4 474	4 345	4 200	4 413	3 562
Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale (1 <sup>er</sup> retrait)	74	66	0	69	0
<b>DIVERS</b>					
Commission d'intervention (par opération)	1 607	1 486	1 300	1 549	933
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	2 870	2 943	2 924	2 907	2 936

SO : sans objet (service non proposé)

NS : non significatif (nombre d'observations insuffisant)

(1) Tarifs moyens relevés en janvier 2014 (cf. rapport 2014 de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF).

(2) Pour les frais de tenue de compte, le montant indiqué est la moyenne pondérée de l'ensemble des tarifications alors que celui indiqué en 2013 était la moyenne des tarifications non nulles (cf. rapports 2013 et 2014 de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF).

## 3. L'équilibre emplois-ressources et l'analyse du risque

### 3.1 L'ÉQUILIBRE EMPLOIS-RESSOURCES DE L'ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT LOCAL

Les ressources de la banque locale s'élèvent à 4,97 milliards de F CFP au 31 décembre 2013 ; elles se contractent de 21,2 % en rythme annuel après une hausse de 30,6 % en 2012. Le système bancaire local se finance essentiellement grâce aux dépôts collectés (86,2 % des ressources). Minorés des encaisses, ceux-ci se replient de 23,7 % sur l'année, à 4,28 milliards de F CFP. La banque locale se finance également sur ressources propres à hauteur de 13,8 %, soit un volume de 686 millions de F CFP à fin 2013.

Les ressources de la banque concourent à 39 % au financement de l'activité de crédit. Dans un contexte économique où l'activité de financement demeure limitée, les ressources de la banque sont peu exploitées, d'où une position extérieure nette excédentaire de 2,63 milliards de F CFP. Sous l'effet conjugué d'une réduction des dépôts et d'un accroissement des encours de crédits, le solde emplois-ressources clientèle de la banque demeure excédentaire à 2,34 milliards de F CFP mais ressort en baisse de 36,5 % à fin décembre 2013.

La banque locale n'a pas recours au dispositif de réescompte mis en place par l'Institut d'émission, utilisé par les banques sur d'autres places, notamment en Nouvelle-Calédonie.

## Équilibre emplois-ressources de l'établissement de crédit local

en millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	Structure en 2013
<b>Emplois</b>	<b>4 757</b>	<b>3 981</b>	<b>4 830</b>	<b>6 306</b>	<b>4 970</b>	<b>100,0%</b>
Excédent des opérations diverses des EC	0	51	547	1 930	271	5,5%
Crédits bruts	1 362	1 298	1 604	1 929	1 940	39,0%
Réserves obligatoires et libres	136	103	114	120	132	2,6%
Position extérieure nette des EC	3 260	2 530	2 566	2 326	2 628	52,9%
<b>Ressources</b>	<b>4 757</b>	<b>3 981</b>	<b>4 830</b>	<b>6 306</b>	<b>4 970</b>	<b>100,0%</b>
Dépôts collectés (- encaisses)	3 913	3 300	4 143	5 618	4 284	86,2%
Ressources propres - valeurs immobilisées	714	680	686	688	686	13,8%
Excédent des opérations diverses des EC	130	0	0	0	0	-
Réescompte	0	0	0	0	0	-

Source : IEOM

## 3.2 L'ÉVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

### 3.2.1 Évolution des créances douteuses brutes

Le volume des créances douteuses de l'établissement de crédit local se contracte de 2,7 % à fin 2013, à 93,1 millions de F CFP. En 2013, la banque affiche un niveau de créances douteuses encore jamais atteint. Le taux de créances douteuses se place sous le seuil de 5 %, en recul de 0,2 point sur l'année. La qualité du portefeuille de la banque locale s'améliore chaque année depuis 2010.

La couverture du risque se réduit légèrement, avec un taux de provisionnement qui s'élève à 92,5 % (contre 94,5 % en 2012). Les provisions constituées pour couvrir d'éventuelles pertes baissent de 4,8 % en rythme annuel, à 86,1 millions de F CFP.

#### Évolution des créances douteuses

en millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
<b>Créances douteuses brutes</b>	<b>98,0</b>	<b>100,4</b>	<b>99,4</b>	<b>95,7</b>	<b>93,1</b>	<b>-2,7%</b>
Provisions	94,7	95,0	93,7	90,4	86,1	-4,8%
<b>Créances douteuses nettes</b>	<b>3,3</b>	<b>5,4</b>	<b>5,7</b>	<b>5,3</b>	<b>7,0</b>	<b>32,5%</b>
Taux de créances douteuses	7,2%	7,7%	6,2%	5,0%	4,8%	-0,2 pt
Taux de provisionnement	96,7%	94,6%	94,3%	94,5%	92,5%	-2 pt

Source : IEOM

### 3.2.2 Créances douteuses par agent économique et par secteur d'activité

L'amélioration de la qualité du portefeuille de la banque au cours de l'année 2013 concerne aussi bien les ménages que les entreprises.

Le montant des créances douteuses détenues par les particuliers reste relativement faible, à 40,1 millions de F CFP, en recul de 2,6 % par rapport à 2012. Celles-ci représentent 2,7 % du total des concours accordés aux particuliers, en repli de 0,2 point sur l'année.

Concernant les entreprises, la banque affiche un volume de créances douteuses en baisse de 2,8 % en rythme annuel (53,1 millions de F CFP). En raison d'une contraction des concours aux entreprises pendant l'année (-10,2 %), le taux de sinistralité des entreprises ressort en hausse de 0,8 point, et s'élève désormais à 12,2 %.

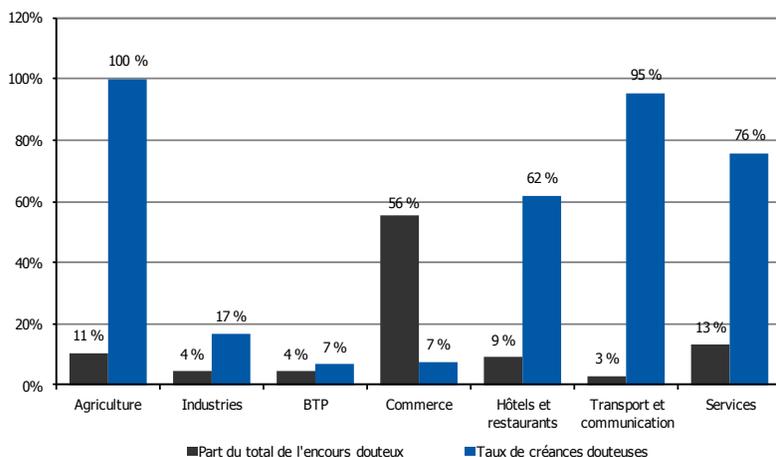
### Créances douteuses par agents économiques

en millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
<b>Ménages</b>						
Montant des créances douteuses	43,4	45,2	42,2	41,1	40,1	-2,6%
Taux de créances douteuses	4,2%	4,5%	3,6%	2,9%	2,7%	-0,2 pt
<b>Entreprises</b>						
Montant des créances douteuses	54,6	55,2	57,2	54,6	53,1	-2,8%
Taux de créances douteuses	17,2%	19,6%	13,5%	11,4%	12,2%	0,8 pt

Source : IEOM

Les créances douteuses recensées sur le Territoire demeurent très concentrées sur le secteur du commerce, qui regroupe 56 % de l'encours douteux total. Néanmoins, le taux de créances douteuses dans ce secteur reste modéré (7 %). Les autres secteurs représentés dans le volume total des créances douteuses sont les services, l'agriculture et l'hôtellerie-restauration (respectivement 13 %, 11 % et 9 %). Ces derniers présentent des taux de créances douteuses particulièrement élevés (respectivement 76 %, 100 % et 62 %), qui s'expliquent en partie par les faibles volumes d'encours de crédit dans ces secteurs.

### Créances douteuses par secteurs d'activité au 31/12/2013



Source : IEOM

## Section 3

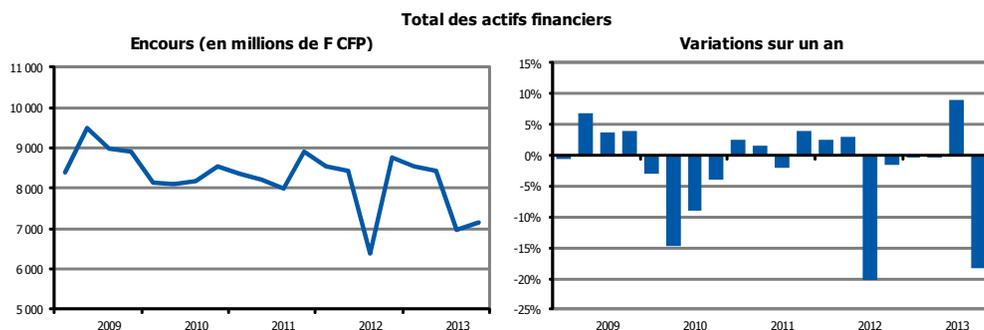
# L'évolution de la situation monétaire

## 1. Les avoirs financiers des agents économiques

### 1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2013, les actifs financiers des différents agents économiques reculent sensiblement en rythme annuel (-18,3 %), pour atteindre un encours total de 7,17 milliards de F CFP, soit le plus bas niveau depuis fin 2006. Cette évolution est essentiellement imputable aux placements liquides et à court terme, qui affichent un encours en repli de plus de moitié sur l'année (-56,3 %), comme suite à la réalisation d'une opération de placement par un organisme de la place tandis que les dépôts à vue et l'épargne à long terme progressent respectivement de 5,7 % et 4,1 %.

Les dépôts à vue concentrent plus de la moitié des actifs financiers (54 %). Les placements liquides ou à court terme et l'épargne à long terme représentent respectivement 20 % et 26 % des placements financiers.



Depuis 2009, les placements des ménages poursuivent leur accroissement : ils s'élevaient à 3,25 milliards de F CFP à fin décembre 2013 (+5,7 % en rythme annuel). Ils sont constitués pour près de la moitié de dépôts à vue (49 %), en hausse de 18,5 % sur l'année. Les placements à court terme, qui représentent une faible part des avoirs des ménages (16 %), se contractent de 17,1 % sur un an. L'épargne à long terme affiche une augmentation plus modérée (+3,5 %), avec un encours qui s'établit néanmoins à un niveau record (1,14 milliard de F CFP).

Les actifs détenus par les entreprises reculent pour la seconde année consécutive (-13 % en 2013, après -9,3 % en 2012) et représentent un quart des actifs financiers à fin décembre. Ils se caractérisent par une très forte liquidité, constitués à 91 % de comptes à vue.

Les collectivités locales, administrations publiques et autres organismes sociaux, regroupés en tant qu'« autres agents économiques », ont sensiblement réduit leurs placements. Fin 2013, ils détiennent 29 % des actifs financiers, contre 41 % au 31 décembre 2012. Les

dépôts détenus par ces agents économiques s'élevaient désormais à 2,11 milliards de F CFP et sont constitués principalement de placements liquides ou à court terme (37 %).

#### Évolution des actifs par nature

en millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	Part en 2013	Variation 2013/2012
Dépôts à vue	3 416	3 581	4 411	3 663	3 872	54,0%	5,7%
Placements liquides ou à court terme	3 280	3 146	2 843	3 358	1 468	20,5%	-56,3%
Épargne à long terme	2 223	1 841	1 661	1 757	1 828	25,5%	4,1%
<b>Ensemble des actifs financiers</b>	<b>8 919</b>	<b>8 567</b>	<b>8 915</b>	<b>8 778</b>	<b>7 168</b>	<b>100,0%</b>	<b>-18,3%</b>

Source : IEOM

## 1.2 LES DÉPÔTS À VUE

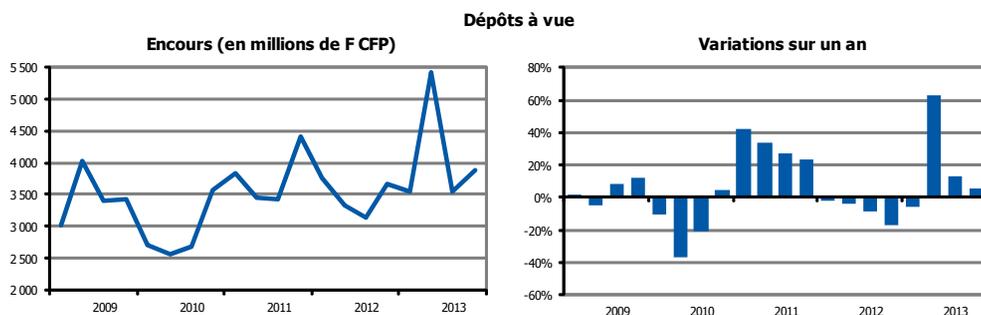
Au 31 décembre 2013, les dépôts à vue s'établissent à 3,87 milliards de F CFP, en hausse de 5,7 % en rythme annuel, après avoir diminué de 17,0 % en 2012. Cette année, les dépôts à vue des entreprises augmentent de 1,6 % pour atteindre 1,64 milliard de F CFP, ils représentent 42,4 % de l'encours total des dépôts à vue. Concernant les ménages, cette hausse est plus marquée (+18,5 % en rythme annuel) et enregistre un encours record à fin décembre 2013.

Seules les collectivités locales ont réduit leurs dépôts à vue au cours des douze derniers mois (-9,0 %, à 647 millions de F CFP). Leurs placements font souvent l'objet de variations importantes, sous l'effet d'arbitrages permettant de répondre au mieux à leurs besoins conjoncturels de trésorerie.

#### Évolution des dépôts à vue par agent économique

en millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	Part en 2013	Variation 2013/2012
Dépôts à vue des sociétés	1 808	1 307	1 794	1 617	1 643	42,4%	1,6%
Dépôts à vue des ménages	1 091	1 227	1 390	1 335	1 582	40,9%	18,5%
Dépôts à vue des autres agents	517	1 046	1 227	711	647	16,7%	-9,0%
<b>Ensemble des dépôts à vue</b>	<b>3 416</b>	<b>3 581</b>	<b>4 411</b>	<b>3 663</b>	<b>3 872</b>	<b>100,0%</b>	<b>5,7%</b>

Source : IEOM



Source : IEOM

## 1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME

À fin décembre 2013, les placements liquides ou à court terme se sont sensiblement contractés (-56,3 % en rythme annuel) pour s'élever à 1,47 milliard de F CFP, soit un niveau bien en deçà des précédentes années. Les comptes à terme, qui représentaient plus de 70 %

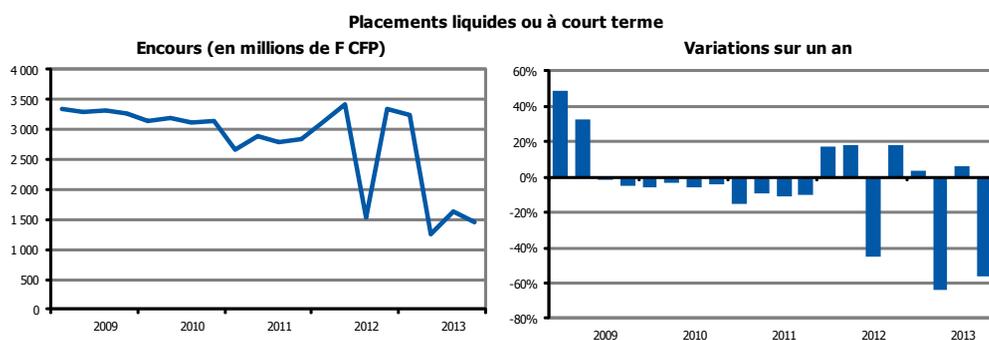
de ces actifs en 2012, reculent de 64,8 % sur l'année. Cette évolution s'explique essentiellement par le choix d'un organisme local de placer une partie de ses excédents de trésorerie (1,5 milliard de F CFP) auprès d'un établissement de crédit hors zone d'émission.

Les placements liquides ou à court terme des ménages et des entreprises se replient respectivement de 17,1 % et 64,4 % sur l'année, à 527 millions de F CFP et à 163 millions de F CFP.

#### Évolution des placements liquides ou à court terme par type

en millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	Part en 2013	Variation 2013/2012
<b>Comptes d'épargne à régime spécial</b>	<b>611</b>	<b>568</b>	<b>567</b>	<b>568</b>	<b>487</b>	<b>33,2%</b>	<b>-14,1%</b>
Livrets ordinaires	611	568	567	568	487	33,2%	-14,1%
<b>Placements indexés sur les taux du marché</b>	<b>2 669</b>	<b>2 578</b>	<b>2 276</b>	<b>2 791</b>	<b>981</b>	<b>66,8%</b>	<b>-64,8%</b>
Comptes à terme	664	516	691	2 360	830	56,5%	-64,8%
OPCVM monétaires	2 005	2 062	1 586	431	151	10,3%	-64,9%
<b>Ensemble des placements liquides ou à court terme</b>	<b>3 280</b>	<b>3 146</b>	<b>2 843</b>	<b>3 358</b>	<b>1 468</b>	<b>100,0%</b>	<b>-56,3%</b>

Source : IEOM



Source : IEOM

## 1.4 L'ÉPARGNE À LONG TERME

L'épargne de long terme s'établit à 1,83 milliard de F CFP en 2013, en hausse de 4,1 %, après +5,8 % en 2012. Elle est principalement détenue par les ménages (62,5 % des placements), sous forme d'assurance-vie, ainsi que par les collectivités (37,1 %), sous forme d'obligations.

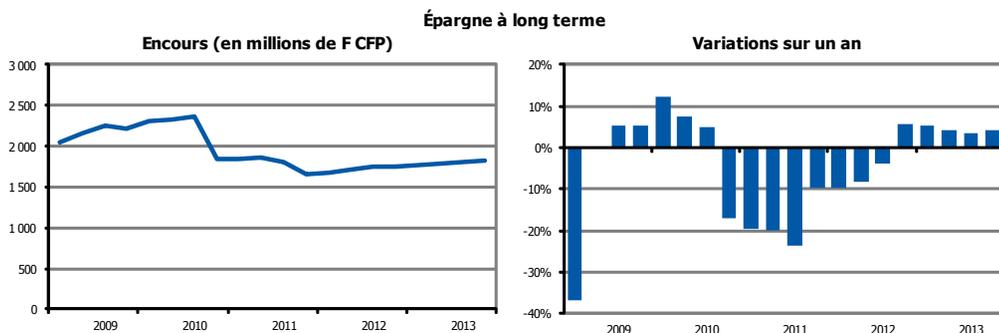
L'encours des contrats d'assurance-vie progresse de 2,3 % sur la période. L'intérêt croissant porté à ces contrats tient à leur rémunération attractive. Ils sécurisent par ailleurs l'avenir des ménages en complétant des retraites jugées parfois insuffisantes, leur permettant de maintenir un niveau de consommation stable dans le temps.

Suite à la volonté des collectivités ou organismes sociaux de valoriser leurs excédents de trésorerie, les obligations restent bien orientées sur l'année, pour atteindre 685 millions de F CFP à fin décembre 2013 (+5,1 % sur l'année).

## Évolution de l'épargne à long terme par type

en millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	Part en 2013	Variation 2013/2012
Portefeuille-titres	15	14	10	13	16	0,9%	22,3%
OPCVM non monétaires	65	96	104	128	141	7,7%	10,2%
Contrats d'assurance-vie	775	921	946	963	986	53,9%	2,3%
Obligations	1 367	809	601	652	685	37,5%	5,1%
<b>Ensemble de l'épargne à long terme</b>	<b>2 223</b>	<b>1 841</b>	<b>1 661</b>	<b>1 757</b>	<b>1 828</b>	<b>100,0%</b>	<b>4,1%</b>

Source : IEOM



Source : IEOM

## 2. Les crédits à la clientèle

Au 31 décembre 2013, l'encours sain des crédits s'établit à 4,16 milliards de F CFP, en repli de 4,4 % sur l'année. La réduction de la demande de crédits, commune à l'ensemble des agents économiques, laisse apparaître les signes précurseurs d'une année 2014 en demi-teinte.

Les crédits accordés aux ménages, d'un montant global de 1,53 milliard de F CFP, enregistrent la contraction la plus faible (-2,0 %). Cette évolution, atténuée par la croissance des crédits à la consommation (+4,9 % en rythme annuel), est essentiellement due au sensible recul des crédits à l'habitat (-24,1 %). Les crédits à la consommation, qui représentent 82 % de l'endettement des ménages, ont été stimulés par la bonne tenue de la consommation pendant les trois premiers trimestres de l'année.

Suite à un net ralentissement de l'activité économique au dernier trimestre 2013, la demande de financement des entreprises se replie de 5,7 % sur l'année, après avoir augmenté de 61,3 % en 2012. À fin décembre 2013, l'encours de ces crédits s'élève désormais à 2,37 milliards de F CFP. Il est composé essentiellement de crédits à l'investissement (83,8 % de leur endettement), en recul de 6,6 % sur la période.

Fin 2013, les collectivités locales détiennent moins de 5 % de l'encours des crédits, pour un montant global de 204 millions de F CFP. Les crédits en leur faveur marquent un recul de 15,0 % en glissement annuel.

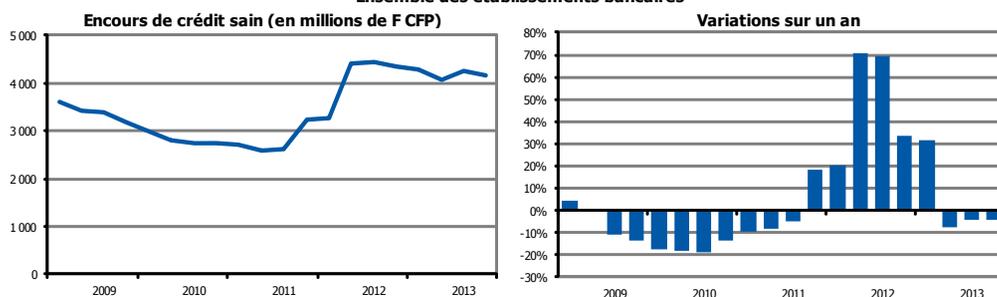
## Évolution des encours de crédit sain par agent économique

en millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	Part en 2013	Variation 2013/2012
Encours de crédit des sociétés	1 241	1 092	1 558	2 513	2 370	56,9%	-5,7%
Encours de crédit des ménages	1 467	1 255	1 357	1 561	1 530	36,7%	-2,0%
Encours de crédit des collectivités	361	304	273	240	204	4,9%	-15,0%
Autres agents et CCB* non ventilés	112	100	67	42	60	1,5%	45,4%
<b>Ensemble des concours sains</b>	<b>3 181</b>	<b>2 751</b>	<b>3 255</b>	<b>4 356</b>	<b>4 164</b>	<b>100,0%</b>	<b>-4,4%</b>

\* CCB : concours courants bancaires

Source : IEOM

### Ensemble des établissements bancaires

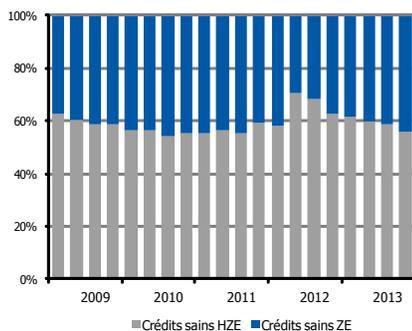


Source : IEOM

Le seul établissement de crédit installé localement, la Banque de Wallis et Futuna, regroupe moins de la moitié de l'encours des crédits sains (44,3 %), soit 1,85 milliard de F CFP à fin 2013 (+0,7 % en rythme annuel). Plus des trois quarts des financements sont concentrés sur les particuliers, pour un encours total de 1,42 milliard de F CFP, en hausse de 2,1 % sur la période.

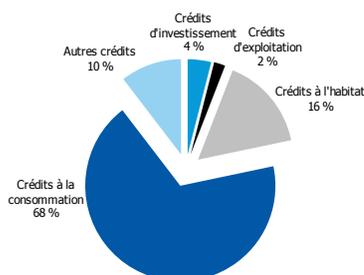
Les autres financements sont accordés par les établissements non installés localement, pour un montant de 2,31 milliards de F CFP, en recul de 8,1 % sur l'année. Ces établissements situés en Nouvelle-Calédonie ou en France métropolitaine financent plus de 80 % des projets d'investissement des entreprises locales. La part des crédits qu'ils consentent aux ménages et aux collectivités représente respectivement 4,6 % et 8,8 % de l'encours total.

### Répartition des crédits ZE / HZE



Source : IEOM

### Ventilation des crédits sains de la ZE au 31/12/2013



### 3. La circulation fiduciaire

#### L'ÉMISSION DE MONNAIE

L'IEOM, banque centrale des collectivités d'Outre-mer du Pacifique, assure l'émission de la monnaie ayant cours légal en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna : le franc CFP (Change Franc Pacifique). L'État français en garantit la convertibilité sur la base d'une parité fixée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999 à 1 000 F CFP pour 8,38 euros. L'IEOM garantit la mise en circulation des billets et des pièces et veille au contrôle du volume et de la qualité des signes monétaires mis à disposition de l'économie.

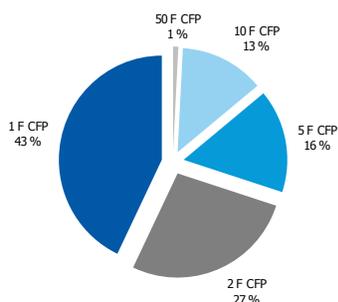
#### 3.1 LES BILLETS

Au 31 décembre 2013, l'émission nette<sup>6</sup> de billets en F CFP s'élève, toutes coupures confondues, à 369 719 unités, pour une valeur totale de 2,24 milliards de F CFP (en repli de 1,0 % sur l'année). Le nombre de billets en circulation a diminué de 2,3 % en rythme annuel. Toutes les coupures en circulation, à l'exception du billet de 5 000 F CFP, ont vu leur nombre diminuer au cours de l'année. La coupure de 10 000 F CFP demeure la valeur faciale dominante à Wallis-et-Futuna. Elle concentre 43 % des billets en circulation et 73 % en valeur de l'émission nette. La valeur moyenne du billet en circulation, soit 6 050 F CFP (contre 3 807 F CFP en Nouvelle-Calédonie), confirme la forte proportion de grosses coupures dans l'émission nette du Territoire.

#### 3.2 LES PIÈCES

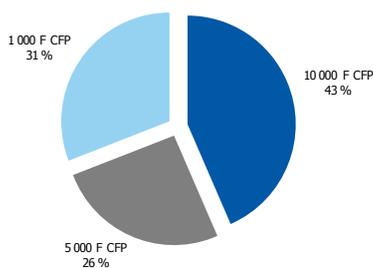
L'émission nette de pièces est de 1 192 136 unités à fin 2013. Elle enregistre une progression annuelle de 11,4 % en volume et de 1,43 million de F CFP en valeur sur l'année, sous l'effet conjugué d'une réduction du retrait de circulation des pièces de 100 F CFP et 20 F CFP, ainsi que d'un accroissement du volume des autres pièces dans l'économie locale. Pour ces deux premières coupures, le nombre de pièces versées aux guichets de l'IEOM est supérieur à celui des pièces émises, révélant un afflux de pièces depuis les autres territoires de la zone d'émission.

Répartition par coupure en valeur de l'émission nette de pièces au 31 décembre 2013



Source : IEOM

Répartition par coupure en valeur de l'émission nette de billets au 31 décembre 2013



<sup>6</sup> L'émission nette est la différence entre les émissions et les retraits de signes monétaires effectués aux guichets de l'agence IEOM de Wallis-et-Futuna depuis son ouverture (voir annexe 2, tableau 3).

## 4. La masse monétaire et ses contreparties

### 4.1 LA MASSE MONÉTAIRE

Au 31 décembre 2013, la masse monétaire (M3) s'élève à 7,35 milliards de F CFP, elle se contracte de 15,9 % en rythme annuel. En 2012, elle avait augmenté de 11,7 % sous l'effet d'un important placement des excédents de trésorerie d'un organisme local au cours du dernier trimestre. Aujourd'hui arrivé à échéance, ces actifs font l'objet d'un nouveau placement auprès d'un établissement situé hors zone d'émission (1,5 milliard de F CFP), non repris dans nos statistiques, entraînant un repli des dépôts à terme de 64,8 % sur l'année.

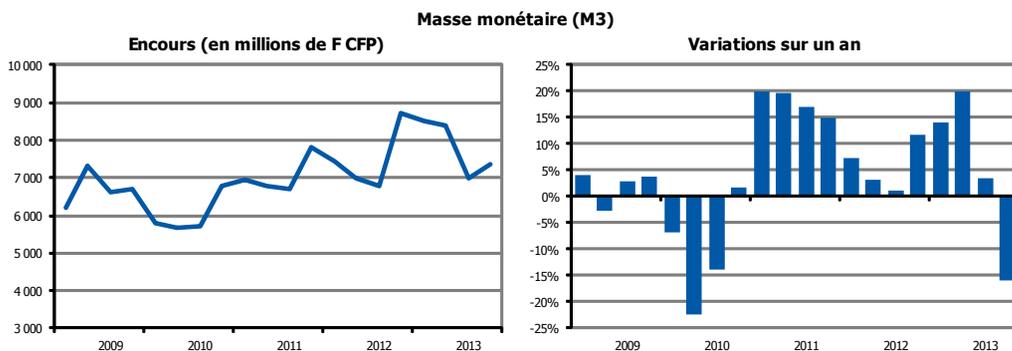
L'agrégat M1, qui regroupe les composantes les plus liquides (circulation fiduciaire et dépôts à vue), affiche une progression annuelle de 3,9 %, principalement sous l'effet du rebond des dépôts à vue (+5,7 %, après s'être contractés de 17,0 % en 2012). M1, en grande partie constitué de dépôts à vue, concentre 82 % de la masse monétaire totale.

M2-M1 (constitué exclusivement des comptes sur livrets) fléchit sensiblement au cours des douze derniers mois (-14,1 %), tandis que M3-M2 (assimilable aux dépôts à terme) affiche la plus forte réduction sur l'année (-64,8 %).

#### Composantes de la masse monétaire

en millions de F CFP	déc.-09	déc.-10	déc.-11	déc.-12	déc.-13	Variation 2013/2012
Circulation fiduciaire	2 001	2 137	6 148	2 140	2 158	0,8%
<i>Billets</i>	<i>2 000</i>	<i>2 136</i>	<i>2 147</i>	<i>2 141</i>	<i>2 157</i>	<i>0,8%</i>
<i>Pièces</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>-1</i>	<i>0</i>	<i>n.s.</i>
Dépôts à vue	3 416	3 581	4 411	3 663	3 872	5,7%
<b>Total M1</b>	<b>5 417</b>	<b>5 718</b>	<b>6 558</b>	<b>5 803</b>	<b>6 029</b>	<b>3,9%</b>
<b>M2-M1</b>	<b>611</b>	<b>568</b>	<b>567</b>	<b>568</b>	<b>487</b>	<b>-14,1%</b>
Comptes sur livrets	611	568	567	568	487	-14,1%
<b>Total M2</b>	<b>6 028</b>	<b>6 286</b>	<b>7 125</b>	<b>6 371</b>	<b>6 516</b>	<b>2,3%</b>
<b>M3-M2</b>	<b>664</b>	<b>516</b>	<b>691</b>	<b>2 360</b>	<b>830</b>	<b>-64,8%</b>
Dépôts à terme	664	516	691	2 360	830	-64,8%
<b>Total M3</b>	<b>6 692</b>	<b>6 802</b>	<b>7 815</b>	<b>8 731</b>	<b>7 347</b>	<b>-15,9%</b>

Source : IEOM



Source : IEOM

## 4.2 LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONÉTAIRE

Le recul de la masse monétaire observé en 2013 résulte principalement d'une hausse des ressources non monétaires de l'établissement de crédit local (dont l'encours a quasiment triplé sur l'année), impactant négativement ses concours sur ressources monétaires. La progression des avoirs hors zone d'émission (+4,9 %) ne permet pas de compenser cette baisse. Le repli régulier des créances du Trésor public envers l'économie (-3,3 % après -41,4 %) confirme cette évolution négative.

### Contreparties de la masse monétaire

en millions de F CFP	déc.-09	déc.-10	déc.-11	déc.-12	déc.-13	Variation 2013/2012
<b>Avoirs hors zone d'émission</b>	<b>7 135</b>	<b>6 482</b>	<b>6 148</b>	<b>7 028</b>	<b>7 369</b>	<b>4,9%</b>
Institut d'émission	3 609	3 740	3 421	4 701	4 741	0,8%
Etablissements de crédit	3 525	2 742	2 728	2 326	2 628	13,0%
<b>Créances du Trésor Public</b>	<b>689</b>	<b>1 243</b>	<b>1 457</b>	<b>854</b>	<b>826</b>	<b>-3,3%</b>
<b>Concours sur ressources monétaires</b>	<b>-1 131</b>	<b>-923</b>	<b>209</b>	<b>849</b>	<b>-848</b>	<b>n.s.</b>
Concours de caractère bancaire des EC locaux	1 362	1 298	1 604	1 929	1 940	0,6%
Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	2 493	2 221	1 394	1 080	2 788	158,1%
<i>Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées</i>	<i>619</i>	<i>585</i>	<i>593</i>	<i>597</i>	<i>600</i>	<i>0,5%</i>
<i>Provisions sur créances douteuses</i>	<i>95</i>	<i>95</i>	<i>94</i>	<i>90</i>	<i>86</i>	<i>-4,8%</i>
<i>Engagements hors zone d'émission</i>	<i>266</i>	<i>212</i>	<i>162</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>n.s.</i>
<i>Épargne contractuelle</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>n.s.</i>
<i>Divers</i>	<i>1 513</i>	<i>1 329</i>	<i>546</i>	<i>392</i>	<i>2 101</i>	<i>435,9%</i>
<b>Total M3</b>	<b>6 692</b>	<b>6 802</b>	<b>7 815</b>	<b>8 731</b>	<b>7 347</b>	<b>-15,9%</b>
<b>Position extérieure nette</b>	<b>3 260</b>	<b>2 530</b>	<b>2 566</b>	<b>2 326</b>	<b>2 628</b>	<b>13,0%</b>

Source : IEOM

## 4.3 LA POSITION EXTÉRIEURE NETTE

La position extérieure nette (différence entre les avoirs et les engagements situés hors zone d'émission) progresse de 13,0 % en 2013, pour s'établir à 2,63 milliards de F CFP. Son solde, structurellement excédentaire, traduit un excédent de liquidités du système bancaire local.

Sous l'effet conjoint d'une contraction importante des dépôts collectés et de la stabilité de l'encours de crédit, le solde emplois-ressources clientèle de la banque ressort en baisse de 36,5 %, mais demeure néanmoins excédentaire de 2,34 milliards de F CFP à fin décembre 2013.

### Équilibre emplois - ressources

en millions de F CFP	déc.-09	déc.-10	déc.-11	déc.-12	déc.-13	Variation 2013/2012
<b>Emplois</b>	<b>4 757</b>	<b>3 981</b>	<b>4 830</b>	<b>6 306</b>	<b>4 970</b>	<b>-21,2%</b>
Excédent des opérations diverses des EC	0	51	547	1 930	271	-86,0%
Crédits bruts	1 362	1 298	1 604	1 929	1 940	0,6%
Réserves obligatoires et libres	136	103	114	120	132	9,3%
Position extérieure nette des EC (si positive)	3 260	2 530	2 566	2 326	2 628	13,0%
<b>Ressources</b>	<b>4 757</b>	<b>3 981</b>	<b>4 830</b>	<b>6 306</b>	<b>4 970</b>	<b>-21,2%</b>
Dépôts collectés (- encaisses)	3 913	3 300	4 143	5 618	4 284	-23,7%
Ressources propres - Valeurs immobilisées	714	680	686	688	686	-0,2%
Excédent des opérations diverses des EC	130	0	0	0	0	n.s.
Réescompte	0	0	0	0	0	n.s.
Position extérieure nette des EC (si négative)	0	0	0	0	0	n.s.
<b>Excédent emplois-ressources clientèle</b>	<b>2 551</b>	<b>2 002</b>	<b>2 540</b>	<b>3 689</b>	<b>2 344</b>	<b>-36,5%</b>

Source : IEOM

## 5. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

### LA CENTRALISATION DES RISQUES BANCAIRES

L'IEOM procède dans les collectivités d'Outre-mer à la centralisation des risques bancaires sur les crédits, sur les engagements hors bilan (tels que les avals et cautions bancaires) ainsi que sur les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat, conformément aux dispositions du règlement n° 86/09 du Comité de la réglementation bancaire du 27 février 1986. Le service de Centralisation des risques (SCR), après l'agrégation et la restitution des données, permet aux établissements déclarants de connaître l'évolution de l'endettement global de leurs clients.

#### 5.1 TENDANCE GÉNÉRALE

Au 31 décembre 2013, les établissements de crédit ont déclaré un encours de risque global (hors particuliers) de 2,93 milliards de F CFP<sup>7</sup>, en repli de 4,1 % en rythme annuel. Le secteur des services et celui du commerce concentrent une importante part des risques bancaires (respectivement 47 % et 44 %). Les autres secteurs sont plus marginalement représentés.

Le secteur des services affiche des engagements en diminution (-13,1 % en rythme annuel), tandis que ceux portés par les acteurs du commerce ressortent en hausse de 14,5 % sur la période. Cette forte variation s'explique par l'octroi d'un crédit important dans le secteur par un établissement hors zone. Moins significatifs en valeur, les engagements dans les secteurs de l'agriculture et du BTP se contractent respectivement de 46,0 % et de 10,4 %.

#### Les engagements sectoriels au 31 décembre

en millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
Agriculture, élevage, pêche	6	5	5	10	5	-46,0%
Industries	12	9	25	19	15	-22,8%
Production d'électricité, d'eau et de gaz	5	5	15	2	0	-100,0%
Construction et BTP	86	41	33	36	33	-10,4%
Commerce	881	942	1 148	1 122	1 285	14,5%
Services	895	780	609	1 603	1 393	-13,1%
<i>Hôtels et restaurants</i>	42	37	29	25	25	-1,6%
<i>Transport et communication</i>	33	41	37	1 148	1 003	-12,7%
<i>Immobilier, location et autres services</i>	820	702	543	430	365	-15,0%
Secteurs non marchands	447	384	325	264	202	-23,7%
<b>Total des risques sectoriels</b>	<b>2 332</b>	<b>2 166</b>	<b>2 161</b>	<b>3 058</b>	<b>2 933</b>	<b>-4,1%</b>

Source : IEOM

Après un accroissement de plus de 50 % en 2012, l'encours des crédits mobilisés se replie de 5,1 % en glissement annuel, tandis que les engagements hors bilan (cautions bancaires), qui représentent 13 % des risques déclarés, affichent une hausse de 2,9 % sur la période.

<sup>7</sup> D'une manière générale, les établissements bancaires doivent procéder à la déclaration individuelle de toute somme portée par un bénéficiaire qui est supérieure ou égale à 2 500 K XPF. Si un établissement porte des encours douteux sur un bénéficiaire, le seuil de déclaration est ramené au premier K XPF. Dans le cas où les concours portés par un établissement déclarant sur un bénéficiaire sont inférieurs à 2 500 K XPF et qu'aucun encours douteux n'est recensé, les risques font l'objet d'une déclaration par secteur économique selon les nomenclatures d'activités françaises.

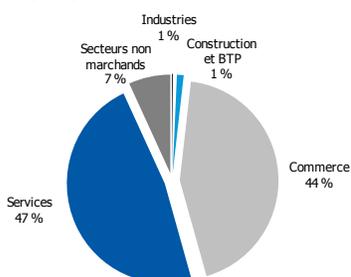
Les crédits à moyen et long terme constituent le principal poste de risques déclarés sur Wallis-et-Futuna (soit 73 % à fin décembre 2013). Ceux-ci se contractent de 9,0 % sur l'année, pour atteindre 2,14 milliards de F CFP. À l'inverse, les crédits à court terme, dont l'encours s'élève à 414 millions de F CFP, enregistrent une nette progression sur l'année, soit +22,3 %. Le montant des concours à caractère douteux est peu conséquent, il s'élève à 279 millions de F CFP à fin 2013, en repli de 1,4 % sur l'année (après -4,4 % en 2012). Les opérations de crédit-bail ou de location avec option d'achat (LOA) ne sont pas pratiquées à Wallis-et-Futuna.

#### Structure des risques par nature

en millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
Court terme	464	437	386	338	414	22,3%
<i>Court terme hors douteux</i>	144	116	89	55	134	144,6%
<i>Douteux</i>	320	321	297	283	279	-1,4%
À Terme	1 553	1 376	1 371	2 347	2 136	-9,0%
Crédit-Bail	0	0	0	0	0	n.s.
<b>Total des crédits</b>	<b>2 017</b>	<b>1 813</b>	<b>1 756</b>	<b>2 686</b>	<b>2 550</b>	<b>-5,1%</b>
Hors-Bilan	315	353	404	372	383	2,9%
<b>Total des risques</b>	<b>2 332</b>	<b>2 166</b>	<b>2 161</b>	<b>3 058</b>	<b>2 933</b>	<b>-4,1%</b>

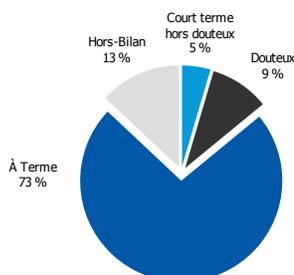
Source : IEOM

#### Risques par secteur au 31/12/2013



Source : IEOM

#### Risques par type au 31/12/2013



## 5.2 LA CONCENTRATION DES RISQUES BANCAIRES DES ENTREPRISES

Les risques bancaires déclarés sur les entreprises restent très concentrés. Au 31 décembre 2013, les deux plus importants bénéficiaires (en termes de montant) représentent 45,8 % des risques totaux et les cinq premiers bénéficiaires, 67,2 %.

Peu d'entreprises ont accès au financement bancaire, c'est pourquoi certaines d'entre elles se tournent vers le microcrédit ou font appel aux ressources financières familiales. Ces modes de financement sont très souvent utilisés dans le secteur primaire.

#### Concentration des risques bancaires sur les entreprises

en % du risque total	2009	2010	2011	2012	2013
2 premiers bénéficiaires	30,6%	31,2%	27,6%	49,3%	45,8%
5 premiers bénéficiaires	61,1%	61,6%	58,8%	71,7%	67,2%
10 premiers bénéficiaires	82,7%	83,2%	85,0%	89,7%	83,9%
20 premiers bénéficiaires	92,4%	92,9%	95,5%	97,3%	90,5%

Source : IEOM



## ANNEXES

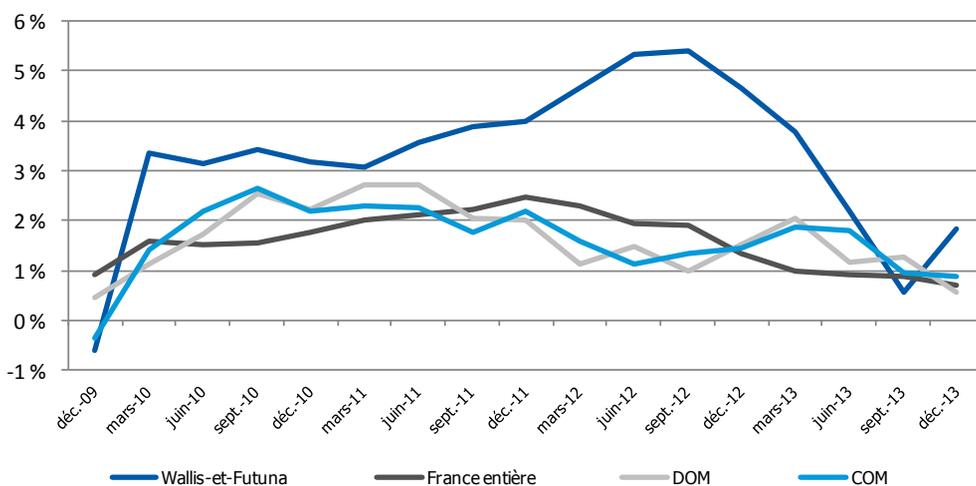
# Annexe 1 : Statistiques économiques

**Tableau 1**  
**Indice des prix à la consommation**

Années	Ensemble	Alimentation	Produits manufacturés	Énergie	Services
<b>Glissement annuel en fin d'année, indice base 100 : juin 2008, en %</b>					
2010	3,2	4,3	1,8	9,5	-0,1
2011	4,0	3,8	1,9	10,8	2,3
2012	4,7	5,4	2,9	7,9	3,4
2013	1,8	-1,1	3,1	-1,4	6,2
<b>Moyenne annuelle, indice base 100 : juin 2008, en %</b>					
2010	3,3	3,5	2,4	12,8	-0,8
2011	3,6	3,4	1,3	11,0	1,9
2012	5,0	5,0	3,1	8,6	4,6
2013	2,1	1,7	2,5	0,8	3,0
<b>Contribution des postes à l'évolution de l'IPC (en fin d'année), en %</b>					
2010	3,2	1,3	0,5	1,5	0,0
2011	4,0	1,1	0,5	1,7	0,7
2012	4,7	1,6	0,7	1,3	1,1
2013	1,8	-0,4	0,8	-0,3	1,7

Source : STSEE

**Évolution en glissement annuel de l'indice des prix à la consommation**



**Tableau 2**  
**Emploi total par branche**

Années	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	Services non marchands	Emploi total	Variation n/(n-1)
<b>Niveau (en nombre de salariés déclarés auprès de la CPSWF au 30/06)</b>							
2010	8	83	114	626	1189	2 020	-0,3%
2011	12	79	114	632	1218	2 055	1,7%
2012	15	86	104	633	1224	2 062	0,3%
2013	14	84	134	639	1 284	2 155	4,5%
<b>Part dans l'emploi total (en %)</b>							
2010	0,6	4,1	5,6	31,0	58,9		
2011	0,6	3,8	5,5	30,8	59,3		
2012	0,7	4,2	5,0	30,7	59,4		
2013	0,6	3,9	6,2	29,7	59,6		

Source : CPSWF

**Tableau 3**  
**Structure des importations**

en millions de F CFP	2 003	2 011	2 012	2 013	Part en 2013	Variation 2013/2012
A0 Produits agricoles, sylvicoles et piscicoles	114	128	110	114	1,9%	3,7%
B0 Produits des industries agricoles et alimentaires	1 480	1 639	1 697	1 640	27,7%	-3,4%
C1 Habillement, cuir	173	142	142	156	2,6%	9,4%
C2 Produits de l'édition, imprimés ou reproduits	73	42	43	35	0,6%	-18,9%
C3 Produits pharmaceutiques, de parfumerie et d'entretien	268	403	439	391	6,6%	-10,8%
C4 Équipements du foyer	343	400	331	301	5,1%	-8,9%
D0 Produits de l'industrie automobile	748	474	391	455	7,7%	16,4%
E1 Bateaux, avions, trains, motos	326	191	82	63	1,1%	-22,9%
E2 Équipements mécaniques	491	399	347	321	5,4%	-7,4%
E3 Équipements électriques et électroniques	152	276	262	423	7,1%	61,4%
F1 Produits minéraux	211	147	146	135	2,3%	-7,8%
F2 Produits de l'industrie textile	89	77	63	57	1,0%	-9,2%
F3 Produits en bois, papier ou carton	165	142	166	132	2,2%	-20,2%
F4 Produits chimiques, en caoutchouc ou en plastiques	217	336	322	311	5,3%	-3,4%
F5 Métaux et produits métalliques	163	258	285	162	2,7%	-43,2%
F6 Composants électriques et électroniques	81	119	145	122	2,1%	-15,7%
G1 Combustibles et carburants	662	1 057	1 153	1 104	18,6%	-4,3%
G2 Eau, gaz, électricité	0	0	0	0	0,0%	-
<b>Total</b>	<b>5 756</b>	<b>6 229</b>	<b>6 125</b>	<b>5 923</b>	<b>100,0%</b>	<b>-3,3%</b>

Sources : Douanes, IEOM

**Tableau 4**  
**Comptes de gestion du budget principal du Territoire**

en millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
<b>Section de fonctionnement</b>						
<b>Dépenses</b>	<b>3 235</b>	<b>2 816</b>	<b>3 086</b>	<b>2 994</b>	<b>3 308</b>	<b>10,5%</b>
Denrées et fournitures	91	87	95	86	179	108,1%
Frais de personnel	1 126	1 111	1 119	1 118	1 151	3,0%
Travaux fournitures et services extérieurs	175	142	174	169	87	-48,5%
Participations et prestations au bénéfice de tiers	384	383	390	407	397	-2,5%
Allocations subventions	588	538	530	572	807	41,1%
Frais de gestion générale et de transport	198	174	220	185	347	87,6%
Frais financiers	427	300	386	327	1	-99,7%
Charges exceptionnelles	7	0	0	0	339	-
Résultats antérieurs	27	21	29	29	0	-
Prélèvement	213	61	143	101	0	-
<b>Recettes</b>	<b>3 286</b>	<b>2 866</b>	<b>2 942</b>	<b>2 864</b>	<b>3 303</b>	<b>15,3%</b>
Produits de l'exploitation	920	1 090	1 158	1 114	262	-76,5%
Produits domaniaux	0	0	1	2	1	-50,0%
Produits financiers (*)	644	84	123	48	98	104,2%
Remboursements subventions participations	710	653	524	554	640	15,5%
Impôts indirects	778	834	922	931	1 960	110,5%
Impôts directs autres que contributions	0	0	0	0	0	-
Contributions directes	234	205	214	213	193	-9,4%
Produits exceptionnels	0	0	0	0	149	-
Résultats antérieurs	0	0	0	2	0	-
<b>Excédent / déficit de fonctionnement</b>	<b>51</b>	<b>49</b>	<b>-144</b>	<b>-130</b>	<b>-5</b>	<b>-9,7%</b>
<b>Report de l'exercice N-1</b>	<b>109</b>	<b>160</b>	<b>209</b>	<b>65</b>	<b>-25</b>	<b>n.s.</b>
<b>Solde de section, y compris report</b>	<b>160</b>	<b>209</b>	<b>65</b>	<b>-65</b>	<b>-30</b>	<b>n.s.</b>
<b>Section d'investissement</b>						
<b>Dépenses</b>	<b>115</b>	<b>118</b>	<b>295</b>	<b>437</b>	<b>670</b>	<b>53,4%</b>
Subvention d'équipement	0	0	0	0	0	-
Frais d'études et de recherches	4	0	0	22	26	18,2%
Emprunts	13	9	4	2	5	150,0%
Terrains	0	0	0	0	0	-
Bâtiments	0	0	3	7	1	-85,1%
Voies & réseaux	6	6	2	0,4	0	-
Matériel, outillage et mobilier	28	20	30	28	41	46,4%
Matériel de transport	11	8	19	9	14	55,6%
Immobilisations incorporelles	0	0	0	1	0	-
Travaux de bâtiments	33	58	195	340	409	20,2%
Travaux de voies et réseaux	18	17	42	27	161	489,7%
Autres travaux	1	0,4	0	0	13	-
<b>Recettes</b>	<b>235</b>	<b>68</b>	<b>431</b>	<b>187</b>	<b>298</b>	<b>59,4%</b>
Subvention d'équipement de l'Etat	22	8	288	86	298	246,5%
Prélèvement	213	61	143	101	0	-
Titres et valeurs	0	0	0	0	0	-
<b>Excédent / déficit d'investissement</b>	<b>120</b>	<b>-50</b>	<b>135</b>	<b>-250</b>	<b>-372</b>	<b>n.s.</b>
<b>Report de l'exercice N-1</b>	<b>187</b>	<b>307</b>	<b>256</b>	<b>392</b>	<b>103</b>	<b>-73,7%</b>
<b>Solde de section, y compris report</b>	<b>307</b>	<b>256</b>	<b>392</b>	<b>142</b>	<b>-269</b>	<b>n.s.</b>
<b>Fonds de roulement global</b>	<b>466</b>	<b>466</b>	<b>457</b>	<b>77</b>	<b>-299</b>	<b>n.s.</b>

\* dont prélèvement SPT : 588 millions de F CFP en 2009

Source : Direction des finances publiques de Wallis-et-Futuna

**Remarque** : le Territoire et le SPT ont changé de nomenclature comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2013 (passage de la M51 à la M52) pour se mettre en conformité avec les pratiques en vigueur dans les collectivités françaises. Il en résulte des ajustements de reports entre les deux derniers exercices budgétaires.

**Tableau 5****Comptes de gestion du budget annexe du service des Postes et Télécommunications**

en millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
<b>Section de fonctionnement</b>						
<b>Dépenses</b>	<b>1 012</b>	<b>500</b>	<b>522</b>	<b>404</b>	<b>480</b>	<b>18,8%</b>
Denrées et fournitures	6	7	6	8	62	675,0%
Frais de personnel	143	148	143	147	165	12,2%
Travaux fournitures et services extérieurs	34	55	38	49	39	-20,4%
Participations et prestations au bénéfice de tiers	129	210	211	150	195	30,0%
Frais de gestion générale et de transport	51	53	43	44	14	-68,2%
Frais financiers	8	7	7	6	5	-16,7%
Reversement budget du Territoire	589	0	0	0	0	-
Charges exceptionnelles	2	0	0	0	0	-
Résultats antérieurs	3	0	0	0	0	-
Prélèvement	46	20	74	0	0	-
<b>Recettes</b>	<b>655</b>	<b>633</b>	<b>640</b>	<b>564</b>	<b>644</b>	<b>14,2%</b>
Produits de l'exploitation	655	633	640	564	644	14,2%
Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	-
<b>Excédent / déficit de fonctionnement</b>	<b>-357</b>	<b>132</b>	<b>117</b>	<b>160</b>	<b>164</b>	<b>2,5%</b>
<b>Report de l'exercice N-1</b>	<b>596</b>	<b>239</b>	<b>371</b>	<b>488</b>	<b>544</b>	<b>11,4%</b>
<b>Solde de section, y compris report</b>	<b>239</b>	<b>371</b>	<b>488</b>	<b>648</b>	<b>708</b>	<b>9,2%</b>
<b>Section d'investissement</b>						
<b>Dépenses</b>	<b>58</b>	<b>62</b>	<b>71</b>	<b>47</b>	<b>105</b>	<b>123,4%</b>
Emprunts	28	28	29	0	31	-
Matériel, outillage et mobilier	2	8	6	22	18	-18,2%
Matériel de transport	5	5	12	3	3	0,0%
Immobilisations incorporelles	11	3	3	0	1	-
Travaux de bâtiments	2	4	12	7	17	142,9%
Travaux de voies et réseaux	11	14	9	15	35	133,3%
<b>Recettes</b>	<b>46</b>	<b>20</b>	<b>74</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
Subvention d'équipement de l'État	0	0	0	0	0	-
Prélèvement	46	20	74	0	0	-
Emprunts	0	0	0	0	0	-
<b>Excédent / déficit d'investissement</b>	<b>-12</b>	<b>-42</b>	<b>3</b>	<b>-47</b>	<b>-105</b>	<b>-</b>
<b>Report de l'exercice N-1</b>	<b>69</b>	<b>56</b>	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>42</b>	<b>-</b>
<b>Solde de section, y compris report</b>	<b>56</b>	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>-30</b>	<b>-63</b>	<b>-</b>
<b>Fonds de roulement global</b>	<b>295</b>	<b>386</b>	<b>506</b>	<b>619</b>	<b>645</b>	<b>4,2%</b>

Source : Direction des finances publiques de Wallis-et-Futuna

**Tableau 6**  
**Comptes administratifs des circonscriptions (Uvea, Alo et Sigave)**

en millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
<b>Recettes</b>						
<b>Uvea</b>	<b>360</b>	<b>358</b>	<b>359</b>	<b>403</b>	<b>491</b>	<b>21,8%</b>
Investissement	55	58	51	85	120	41,2%
Fonctionnement	306	300	308	318	371	16,7%
<b>Alo</b>	<b>154</b>	<b>147</b>	<b>173</b>	<b>132</b>	<b>186</b>	<b>40,9%</b>
Investissement	26	30	14	20	54	170,0%
Fonctionnement	128	117	158	112	132	17,9%
<b>Sigave</b>	<b>103</b>	<b>132</b>	<b>120</b>	<b>115</b>	<b>108</b>	<b>-6,1%</b>
Investissement	17	30	9	14	12	-14,3%
Fonctionnement	86	102	111	101	96	-5,0%
<b>Total recettes</b>	<b>617</b>	<b>637</b>	<b>652</b>	<b>650</b>	<b>785</b>	<b>20,8%</b>
Investissement	98	118	74	119	186	56,3%
Fonctionnement	519	520	577	531	599	12,8%
<b>Dépenses</b>						
<b>Uvea</b>	<b>332</b>	<b>355</b>	<b>378</b>	<b>380</b>	<b>527</b>	<b>38,7%</b>
Investissement	53	66	65	49	116	136,7%
Fonctionnement	279	290	313	331	411	24,2%
<b>Alo</b>	<b>163</b>	<b>122</b>	<b>215</b>	<b>167</b>	<b>146</b>	<b>-12,6%</b>
Investissement	37	18	60	23	17	-26,1%
Fonctionnement	125	104	155	144	129	-10,4%
<b>Sigave</b>	<b>105</b>	<b>118</b>	<b>166</b>	<b>130</b>	<b>102</b>	<b>-21,5%</b>
Investissement	20	19	45	23	5	-78,3%
Fonctionnement	85	100	121	107	97	-9,3%
<b>Total dépenses</b>	<b>600</b>	<b>596</b>	<b>759</b>	<b>677</b>	<b>775</b>	<b>14,5%</b>
Investissement	110	102	171	95	138	45,3%
Fonctionnement	490	494	588	582	637	9,5%
<b>Résultat des opérations</b>	<b>17</b>	<b>41</b>	<b>-107</b>	<b>-27</b>	<b>10</b>	<b>-</b>

Source : Direction des finances publiques de Wallis-et-Futuna

**Tableau 7**  
**Comptes administratifs de l'Agence de santé**

en millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
<b>Section de fonctionnement</b>						
<b>Recettes courantes de fonctionnement</b>	<b>2 725</b>	<b>2 914</b>	<b>2 881</b>	<b>2 895</b>	<b>3 102</b>	<b>7,1%</b>
<b>Dépenses courantes de fonctionnement</b>	<b>2 708</b>	<b>2 860</b>	<b>2 935</b>	<b>2 847</b>	<b>2 901</b>	<b>1,9%</b>
dont frais de personnel	1 304	1 302	1 420	1 446	1 530	5,8%
dont autres frais généraux hors transports	1 086	1 179	1 250	1 182	1 127	-
dont transports	247	280	263	218	243	-
dont frais financiers	3	2	2	1	0,5	-61,2%
<b>Résultat réel de fonctionnement</b>	<b>17</b>	<b>54</b>	<b>-53</b>	<b>48</b>	<b>201</b>	<b>317,9%</b>
<b>Excédent ou déficit de fonctionnement reporté</b>	<b>21</b>	<b>37</b>	<b>89</b>	<b>35</b>	<b>83</b>	<b>136,9%</b>
<b>Résultat budgétaire de fonctionnement</b>	<b>37</b>	<b>89</b>	<b>35</b>	<b>83</b>	<b>284*</b>	<b>241,6%</b>
<b>Section d'investissement</b>						
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>228</b>	<b>220</b>	<b>27</b>	<b>71</b>	<b>53</b>	<b>-25,5%</b>
dont subventions	161	145	-	61	25	-59,1%
dont emprunts						
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>220</b>	<b>236</b>	<b>169</b>	<b>109</b>	<b>104</b>	<b>-4,6%</b>
dont remboursement d'emprunt	25	25	26	27	27	0,2%
<b>Résultat réel d'investissement</b>	<b>8</b>	<b>-16</b>	<b>-142</b>	<b>-38</b>	<b>-51</b>	<b>34,7%</b>
<b>Excédent ou déficit d'investissement reporté</b>	<b>327</b>	<b>335</b>	<b>321</b>	<b>179</b>	<b>141</b>	<b>-21,2%</b>
<b>Résultat budgétaire d'investissement</b>	<b>335</b>	<b>321</b>	<b>179</b>	<b>141</b>	<b>90</b>	<b>-36,2%</b>
<b>Résultat budgétaire global</b>	<b>372</b>	<b>410</b>	<b>214</b>	<b>224</b>	<b>374</b>	<b>67,1%</b>

\* Remarque : dégel de 184 millions de F CFP en fin d'exercice.

Source : Agence de santé

# Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

**Tableau 1**  
**Les actifs financiers**

en millions de F CFP	déc.-09	déc.-10	déc.-11	déc.-12	déc.-13	Variations	
						2012/2011	2013/2012
<b>Sociétés</b>	<b>2 346</b>	<b>1 678</b>	<b>2 289</b>	<b>2 075</b>	<b>1 806</b>	<b>-9,3%</b>	<b>-13,0%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>1 808</b>	<b>1 307</b>	<b>1 794</b>	<b>1 617</b>	<b>1 643</b>	<b>-9,9%</b>	<b>1,6%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>382</b>	<b>371</b>	<b>495</b>	<b>458</b>	<b>163</b>	<b>-7,5%</b>	<b>-64,4%</b>
Placements indexés sur les taux du marché	382	371	495	458	163	-7,5%	-64,4%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>360</i>	<i>189</i>	<i>346</i>	<i>27</i>	<i>12</i>	<i>-92,2%</i>	<i>-55,6%</i>
<i>dont OPCVM monétaires</i>	<i>23</i>	<i>182</i>	<i>149</i>	<i>431</i>	<i>151</i>	<i>188,6%</i>	<i>-64,9%</i>
<b>Épargne à long terme</b>	<b>156</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>n.s.</b>	<b>n.s.</b>
<b>Ménages</b>	<b>2 664</b>	<b>2 856</b>	<b>3 040</b>	<b>3 076</b>	<b>3 252</b>	<b>1,2%</b>	<b>5,7%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>1 091</b>	<b>1 227</b>	<b>1 390</b>	<b>1 335</b>	<b>1 582</b>	<b>-4,0%</b>	<b>18,5%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>718</b>	<b>597</b>	<b>590</b>	<b>636</b>	<b>527</b>	<b>7,8%</b>	<b>-17,1%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	589	548	525	553	454	5,3%	-17,9%
<i>Livrets ordinaires</i>	<i>589</i>	<i>548</i>	<i>525</i>	<i>553</i>	<i>454</i>	<i>5,3%</i>	<i>-17,9%</i>
Placements indexés sur les taux du marché	129	49	66	84	73	27,7%	-12,4%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>26</i>	<i>49</i>	<i>66</i>	<i>84</i>	<i>73</i>	<i>27,7%</i>	<i>-12,4%</i>
<i>dont OPCVM monétaires</i>	<i>103</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
<b>Épargne à long terme</b>	<b>855</b>	<b>1 032</b>	<b>1 060</b>	<b>1 105</b>	<b>1 143</b>	<b>4,3%</b>	<b>3,5%</b>
<i>Portefeuille-titres</i>	<i>15</i>	<i>14</i>	<i>10</i>	<i>13</i>	<i>16</i>	<i>28,7%</i>	<i>22,3%</i>
<i>OPCVM non monétaires</i>	<i>65</i>	<i>96</i>	<i>104</i>	<i>128</i>	<i>141</i>	<i>23,3%</i>	<i>10,2%</i>
<i>Contrats d'assurance-vie</i>	<i>775</i>	<i>921</i>	<i>946</i>	<i>963</i>	<i>986</i>	<i>1,9%</i>	<i>2,3%</i>
<b>Autres agents</b>	<b>3 909</b>	<b>4 034</b>	<b>3 585</b>	<b>3 627</b>	<b>2 110</b>	<b>1,2%</b>	<b>-41,8%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>517</b>	<b>1 046</b>	<b>1 227</b>	<b>711</b>	<b>647</b>	<b>-42,0%</b>	<b>-9,0%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>2 181</b>	<b>2 178</b>	<b>1 758</b>	<b>2 264</b>	<b>778</b>	<b>28,8%</b>	<b>-65,6%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	22	20	42	15	33	-64,4%	122,6%
Placements indexés sur les taux du marché	2 158	2 159	1 716	2 249	745	31,1%	-66,9%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>279</i>	<i>279</i>	<i>279</i>	<i>2 249</i>	<i>745</i>	<i>705,1%</i>	<i>-66,9%</i>
<b>Épargne à long terme</b>	<b>1 211</b>	<b>809</b>	<b>601</b>	<b>652</b>	<b>685</b>	<b>8,5%</b>	<b>5,1%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 919</b>	<b>8 567</b>	<b>8 915</b>	<b>8 778</b>	<b>7 168</b>	<b>-1,5%</b>	<b>-18,3%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>3 416</b>	<b>3 581</b>	<b>4 411</b>	<b>3 663</b>	<b>3 872</b>	<b>-17,0%</b>	<b>5,7%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>3 280</b>	<b>3 146</b>	<b>2 843</b>	<b>3 358</b>	<b>1 468</b>	<b>18,1%</b>	<b>-56,3%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	611	568	567	568	487	0,1%	-14,1%
Placements indexés sur les taux du marché	2 669	2 578	2 276	2 791	981	22,6%	-64,8%
<b>Épargne à long terme</b>	<b>2 223</b>	<b>1 841</b>	<b>1 661</b>	<b>1 757</b>	<b>1 828</b>	<b>5,8%</b>	<b>4,1%</b>

Source : IEOM

**Tableau 2**  
**Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit**

en millions de F CFP	déc.-09	déc.-10	déc.-11	déc.-12	déc.-13	Variations	
						2012/2011	2013/2012
<b>Sociétés</b>	<b>1 241</b>	<b>1 092</b>	<b>1 558</b>	<b>2 513</b>	<b>2 370</b>	<b>61,3%</b>	<b>-5,7%</b>
Crédits d'exploitation	154	103	88	78	112	-12,1%	43,8%
<i>Créances commerciales</i>	0	0	12	0	0	-100,0%	n.s.
<i>Crédits de trésorerie</i>	13	0	0	0	0	n.s.	n.s.
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	1	0	0	0	0	n.s.	n.s.
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	141	103	76	78	112	1,7%	43,8%
Crédits d'investissement	1 070	943	1 264	2 126	1 985	68,2%	-6,6%
<i>Crédits à l'équipement</i>	1 070	943	1 264	2 126	1 985	68,2%	-6,6%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	21	66	65	56	40	-13,7%	-29,6%
Crédits à l'habitat	0	0	139	128	117	-7,5%	-8,5%
Autres crédits	17	46	67	181	156	169,7%	-14,2%
<b>Ménages</b>	<b>1 467</b>	<b>1 255</b>	<b>1 357</b>	<b>1 561</b>	<b>1 530</b>	<b>15,1%</b>	<b>-2,0%</b>
Crédits à la consommation	941	893	1 073	1 191	1 249	11,0%	4,9%
<i>Crédits de trésorerie</i>	925	872	1 063	1 168	1 228	10,0%	5,1%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	17	21	11	23	21	112,3%	-7,0%
Crédits à l'habitat	521	363	283	370	281	30,6%	-24,1%
Autres crédits	4	0	0	0	0	n.s.	n.s.
<b>Collectivités locales</b>	<b>361</b>	<b>304</b>	<b>273</b>	<b>240</b>	<b>204</b>	<b>-12,2%</b>	<b>-15,0%</b>
Crédits d'investissement	361	304	273	240	204	-12,2%	-15,0%
<i>Crédits à l'équipement</i>	361	304	273	240	204	-12,2%	-15,0%
<b>Autres agents et CCB non ventilés</b>	<b>112</b>	<b>100</b>	<b>67</b>	<b>42</b>	<b>60</b>	<b>-37,9%</b>	<b>45,4%</b>
<b>Total encours sain</b>	<b>3 181</b>	<b>2 751</b>	<b>3 255</b>	<b>4 356</b>	<b>4 164</b>	<b>33,8%</b>	<b>-4,4%</b>
Créances douteuses brutes	754	792	547	484	469	-11,6%	-3,0%
Créances douteuses nettes	347	338	283	275	270	-2,8%	-1,8%
<i>dont entreprises</i>	219	207	201	200	199	-0,5%	-0,3%
<i>dont ménages</i>	128	131	82	75	71	-8,3%	-5,5%
Provisions	407	454	264	208	198	-21,0%	-4,8%
<b>Total encours brut</b>	<b>3 934</b>	<b>3 544</b>	<b>3 802</b>	<b>4 839</b>	<b>4 633</b>	<b>27,3%</b>	<b>-4,3%</b>
Taux de créances douteuses	19,2%	22,4%	14,4%	10,0%	10,1%	-4,4 pt	0,1 pt
Taux de provisionnement	54,0%	57,3%	48,2%	43,1%	42,3%	-5,1 pt	-0,8 pt

Source : IEOM

### Tableau 3 La circulation fiduciaire

#### Émissions de pièces

	déc-09	déc-10	déc-11	déc-12	déc-13	Variations	
						2012/2011	2013/2012
<b>En nombre</b>	<b>926 046</b>	<b>1 000 151</b>	<b>1 035 045</b>	<b>1 070 525</b>	<b>1 192 136</b>	<b>3,4%</b>	<b>11,4%</b>
100 F CFP	-18 882	-23 131	-37 381	-47 629	-39 886	-	-
50 F CFP	12 629	12 821	9 828	7 329	10 076	-25,4%	37,5%
20 F CFP	-8 453	-8 452	-13 952	-12 204	-7 454	-	-
10 F CFP	112 692	131 688	134 235	142 724	163 219	6,3%	14,4%
5 F CFP	141 575	162 764	174 360	172 359	198 744	-1,1%	15,3%
2 F CFP	262 242	278 229	293 728	307 726	335 220	4,8%	8,9%
1 F CFP	424 243	446 232	474 227	500 220	532 217	5,5%	6,4%
<b>En millions de F CFP</b>	<b>1,4</b>	<b>1,3</b>	<b>-0,2</b>	<b>-1,2</b>	<b>0,2</b>	-	-
100 F CFP	-1,9	-2,3	-3,7	-4,8	-4,0	-	-
50 F CFP	0,6	0,6	0,5	0,4	0,5	-25,4%	37,5%
20 F CFP	-0,2	-0,2	-0,3	-0,2	-0,1	-	-
10 F CFP	1,1	1,3	1,3	1,4	1,6	6,3%	14,4%
5 F CFP	0,7	0,8	0,9	0,9	1,0	-1,1%	15,3%
2 F CFP	0,5	0,6	0,6	0,6	0,7	4,8%	8,9%
1 F CFP	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	5,5%	6,4%

Source : IEOM

#### Émissions de billets

	déc-09	déc-10	déc-11	déc-12	déc-13	Variations	
						2012/2011	2013/2012
<b>En nombre</b>	<b>354 836</b>	<b>366 230</b>	<b>367 793</b>	<b>378 258</b>	<b>369 719</b>	<b>2,8%</b>	<b>-2,3%</b>
10 000 F CFP	158 491	174 902	168 808	169 622	164 051	0,5%	-3,3%
5 000 F CFP	77 257	79 102	81 431	88 441	96 707	8,6%	9,3%
1 000 F CFP	114 968	112 790	121 397	122 539	116 604	0,9%	-4,8%
500 F CFP	4 120	-564	-3 843	-2 344	-7 643	-	-
<b>En millions de F CFP</b>	<b>2 088</b>	<b>2 257</b>	<b>2 215</b>	<b>2 260</b>	<b>2 237</b>	<b>2,0%</b>	<b>-1,0%</b>
10 000 F CFP	1 585	1 749	1 688	1 696	1 641	0,5%	-3,3%
5 000 F CFP	386	396	407	442	484	8,6%	9,3%
1 000 F CFP	115	113	121	123	117	0,9%	-4,8%
500 F CFP	2	0	-2	-1	-4	-	-

Source : IEOM

## Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2013

### Janvier

- **Annulation de l'élection législative.** Le 24 janvier, le Conseil Constitutionnel annule l'élection du député David VERGÉ, en raison d'irrégularités. De nouvelles élections sont programmées pour mars.

### Février

- **Réunion du comité de suivi du IX<sup>e</sup> FED.** Le 19 février, se tient la première réunion du comité de suivi du IX<sup>e</sup> Fonds européen de développement (FED) territorial à la Préfecture.
- **Mission d'étude de la situation du secteur de l'électricité sur le Territoire.** Suite à une demande du ministre des Outre-Mer au Président de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), une mission d'experts se rend à Wallis-et-Futuna du 23 février au 2 mars afin d'identifier les leviers possibles pour réduire la facture d'électricité des consommateurs.

### Mars

- **Accord annuel de modération sur les prix.** Le premier accord annuel sur le « bouclier qualité-prix » entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mars, permettant une baisse moyenne des prix de 10 à 13 % sur un panier de 11 produits de grande consommation. La totalité du prix du panier est fixé à 9 200 F CFP.
- **L'état de catastrophe naturelle reconnu.** Le 18 mars, le ministère de l'Intérieur reconnaît l'état de catastrophe naturelle pour deux circonscriptions, Uvea et Alo, comme suite aux dommages causés par le passage du cyclone *Evan*, les 15 et 16 décembre 2012.
- **Élections partielles.** Le 24 mars, M. Napole POLUTELE, sans étiquette, est élu député au second tour avec 37,51 % des voix. Professeur d'histoire-géographie, il entame son premier mandat politique. Il succède à M. Albert LIKUALU, représentant le Territoire de 2007 à 2012, et devient le cinquième député de Wallis-et-Futuna.

### Avril

- **Renouvellement de l'Assemblée territoriale.** Le 1<sup>er</sup> avril, Mme Nivaleta ILOAI, du parti socialiste (USPWF), est élue Présidente de l'Assemblée territoriale. Doyenne de l'institution, elle est la première femme à occuper ce poste.
- **Prise de fonction du nouveau Préfet.** Le 3 avril, M. Michel AUBOUIN, nouveau Préfet et Administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna, prend ses fonctions. Nommé en Conseil des ministres le 27 février, il succède à M. Michel JEANJEAN.
- **Ouverture de la Maison de l'artisanat de Wallis-et-Futuna.** Le 5 avril, le Conseil territorial des Femmes (CTF) inaugure l'ouverture de la Maison de l'artisanat de Wallis-et-Futuna à Nouméa.
- **Mission du ministère de l'Agriculture.** Du 20 avril au 1<sup>er</sup> mai, M. Jean-Pierre BASTIÉ, Conseiller du ministère de l'Agriculture pour l'Outre-mer, effectue une mission sur le Territoire afin de faire le point sur l'état du secteur primaire à Wallis et à Futuna et identifier des pistes de développement.

## Mai

- **Livraison du lot n°1 du port de commerce de Mata'Utu.** Le 7 mai, le lot n°1 des travaux d'extension et d'aménagement du Port de commerce de Mata'Utu est officiellement livré. Il s'agit d'une plateforme de 8 000 m<sup>2</sup> et d'un nouveau quai de 60 mètres dans le prolongement de l'ancien quai de 70 mètres.

## Juin

- **Réunion économique de l'IEOM à Wallis-et-Futuna.** Le 17 juin, une réunion économique se tient à l'IEOM en présence du Directeur Général, du Directeur et de membres du Conseil de surveillance ainsi que de personnalités locales dont le Préfet, la Présidente de l'Assemblée territoriale et le Directeur des finances publiques. Divers acteurs économiques représentatifs de secteurs d'activité sont également associés. La situation économique des collectivités d'Outre-mer est analysée et complétée par une présentation des Mini-Jeux du Pacifique de septembre 2013. Le thème du développement économique et des conditions nécessaires à l'émergence d'un tissu économique d'entreprises sur le Territoire est également abordé.

## Juillet

- **Ouverture d'un Centre des finances publiques à Futuna.** En application de l'arrêté ministériel du 26 avril 2013, le Centre des finances publiques (CFiP) de Futuna a été ouvert le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Cette structure est rattachée à la Direction des finances publiques de Wallis et Futuna.
- **Départ du Secrétaire Général.** Le 15 juillet, M. Jean-Paul MOSNIER, Secrétaire Général des îles Wallis et Futuna depuis deux ans et demi, quitte ses fonctions après avoir reçu du Préfet, fin juin, l'insigne de Chevalier de l'Ordre national du Mérite.
- **Conseil territorial de l'Environnement et du Développement durable.** Par arrêté du 18 juillet pris par le Préfet, création d'un Conseil territorial de l'Environnement et du Développement durable (CTEDD). Composé de l'ensemble des représentants de la population, de la chefferie et des institutions du Territoire, il se réunit chaque trimestre afin d'examiner et d'émettre un avis « sur les dossiers relatifs à la protection de l'environnement, au patrimoine naturel, aux énergies renouvelables, à la valorisation des déchets et au développement durable ».

## Août

- **Inauguration de la salle omnisport de Kafika.** Le 17 août, la salle omnisport de Kafika est inaugurée, deux semaines avant l'ouverture des Mini-Jeux du Pacifique.
- **Visite du ministre des Outre-mer.** Après une première visite à Wallis-et-Futuna en décembre 2012 suite au passage du cyclone *Evan*, le ministre des Outre-mer, M. Victorin LUREL, effectue un second passage sur le Territoire afin de constater l'état d'avancement des travaux de réparations et de reconstructions. Le 2 septembre, il ouvre officiellement les IX<sup>es</sup> Mini-Jeux du Pacifique.
- **Prise de fonction du nouveau Secrétaire Général.** M. Pierre SIMUNEK prend ses fonctions de Secrétaire Général fin août. Il est chargé, sous l'autorité du Préfet, d'animer et de coordonner l'activité des services de l'État et du Territoire.

## Septembre

- **Les Mini-Jeux du Pacifique.** Du 2 au 12 septembre, le Territoire accueille la IX<sup>e</sup> édition des Mini-Jeux du Pacifique. C'est la première fois que le Territoire organise un événement d'une telle ampleur.

## Octobre

- **Réunion de la fédération hospitalière régionale du Pacifique Sud à Wallis.** Du 21 au 23 octobre, Wallis reçoit pour la première fois la conférence de la fédération hospitalière régionale du Pacifique Sud. Cette fédération constitue une plateforme d'échanges de savoirs et d'expériences entre les hôpitaux des trois territoires français d'outre-mer.
- **Extension du réseau Internet à Futuna.** Les habitants de la région de Poi, Vele, Sisia et Kolia ont désormais la possibilité d'avoir accès à Internet, grâce à la mise en place d'un système de lien radio hertzien (wireless), qui permet de couvrir par voie aérienne des zones non reliées au réseau téléphonique.

## Novembre

- **Demande de PER pour l'exploration des fonds sous-marins de la ZEE.** Dans le cadre d'une demande de permis exclusif de recherches (PER), une mission composée du Président de la société minière Sialeo et des représentants des trois structures publiques et privées qui la composent (Eramet, Ifremer et Technip) se rend à Futuna afin de rencontrer la chefferie locale. Cette demande résulte de la présence de métaux rares dans les fonds marins de la zone économique exclusive de Wallis-et-Futuna.
- **Fin du chantier du quai de Mata'Utu.** Le 27 novembre, le lot n°2 des travaux d'extension et d'aménagement du Port de commerce de Mata'Utu est officiellement livré, marquant la fin de ce chantier. Il concerne la superstructure du port, avec la réhabilitation des bâtiments existants (dont la capitainerie, les locaux des douanes et du BIVAP), la réalisation d'aires de stockage et l'installation d'équipements pour le nettoyage des conteneurs.
- **Dettes de l'Agence de santé et Contrat social 2014.** Lors d'une mission d'une délégation de représentants du Territoire à Paris, le ministère de la Santé confirme sa prise en charge intégrale de la dette de l'Agence de santé. Le Contrat social 2014 est signé par la même occasion.

## Décembre

- **Nomination des membres représentant Wallis-et-Futuna au Conseil de surveillance de l'IEOM.** Par arrêté datant du 9 décembre, Monsieur Pesamino FOLOKA est nommé membre titulaire du Conseil de surveillance de l'Institut d'émission d'Outre-mer (IEOM), et Monsieur Sosefo SUVE membre suppléant.
- **Renouvellement annuel du bureau de l'Assemblée territoriale.** Le 11 décembre, M. Petelo HANISI est élu Président de l'Assemblée territoriale et succède à Mme Nivaleta ILOAI.
- **Réunion d'installation de l'Observatoire des prix, des marges et des revenus.** Le 5 décembre, un Observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR) est officiellement installé à Wallis-et-Futuna, sous la présidence de Mme Marie-Ange GERBAL, Premier conseiller à la Chambre territoriale des comptes de Nouvelle-Calédonie.

## Annexe 4 : Lexique des principaux sigles mentionnés

ACP	Autorité de contrôle prudentiel
ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
ADIE	Association pour le développement de l'initiative économique
AFD	Agence française de développement
BCE	Banque centrale européenne
BEI	Banque européenne d'investissement
BEP/BEPA	Brevet d'enseignement professionnel (agricole)
BIT	Bureau international du travail
BTP	Bâtiment et travaux publics
BWF	Banque de Wallis-et-Futuna
CAF	Coût Assurance Fret
CAFAT	Caisse de protection sociale de Nouvelle-Calédonie
CAP/CAPA	Certificat d'aptitude professionnel (agricole)
CCIMA	Chambre de commerce et d'industrie, des métiers et de l'agriculture
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CEROM	Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer
CET	Centre d'enfouissement technique
CFIP	Centre des finances publiques
CFP	Change franc Pacifique
CIOM	Comité interministériel de l'Outre-mer
COM	Collectivité d'Outre-mer
CPS	Secrétariat général de la communauté du Pacifique
CPSWF	Caisse des prestations sociales de Wallis-et-Futuna
CTF	Conseil territorial des femmes
CTI	Code territorial des investissements
DAB	Distributeur automatique de billets
DAT	Dépôts à terme
DEC	Direction de l'enseignement catholique
DFiP	Direction des Finances publiques
DOCUP	Document unique de programmation
DOM	Département d'Outre-mer
EB	Épargne brute
EBE	Excédent brut d'exploitation
EEWF	Électricité et eau de Wallis-et-Futuna
EVASAN	Évacuation sanitaire
FBCF	Formation brute de capital fixe
FBF	Fédération bancaire française
FCC	Fichier central des chèques
FED	Fonds européen de développement
FGH	Fonds de garantie à l'habitat
FGI	Fonds de garantie interbancaire
FGTPE	Fonds de garantie des très petites entreprises
FOB	Free on board
GAB	Guichet automatique de banque

HZE	Hors zone d'émission
IEOM	Institut d'émission d'Outre-mer
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IPC	Indice des prix à la consommation
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
JORF	Journal officiel de la république française
LDD	Livret de développement durable
LOA	Location avec option d'achat
MIOMCT	Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales
MSU	Mécanisme de supervision bancaire européenne
OAT	Obligations assimilables du Trésor
OGAF	Opération groupée d'aménagement foncier
OPCVM	Organisme de placement collectif en valeurs mobilières
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PTOM	Pays et Territoires d'Outre-mer
RRF	Recettes réelles de fonctionnement
SCR	Service de centralisation des risques
SEAC	Service d'État de l'Aviation civile
SITAS	Service de l'Inspection du travail et des Affaires sociales
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
SOGEFOM	Société de gestion des fonds de garantie d'Outre-mer
STARP	Service territorial des Affaires rurales et de la Pêche
SPT	Service des Postes et Télécommunications
STE	Service territorial de l'Environnement
STSEE	Service territorial de la Statistique et des Études économiques
SWAFEPF	Société wallisienne et futunienne d'entreposage des produits pétroliers
TEG	Taux effectif global
TIC	Taxe intérieure sur la consommation
TOM	Territoire d'Outre-mer
TPE	Terminal de paiement électronique
TRACFIN	Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins
UE	Union européenne
UTG	Unité technique de gestion
XPF	Exchange Pacific franc (dénomination ISO)
ZE	Zone d'émission
ZEE	Zone économique exclusive

## Annexe 5 : Liste des publications

---

Lettre mensuelle de l'Institut d'émission

Notes trimestrielles : Tendances conjoncturelles

Infos Financières

Rapport annuel : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, siège de l'IEOM

Rapport annuel sur la balance des paiements : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

*Ces publications sont disponibles en ligne, gratuitement, sur le site [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)*

### CEROM

Tableau de bord trimestriel : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Comparaison des prix entre la Nouvelle-Calédonie et la métropole (*octobre 2012*)

Entreprises de Nouvelle-Calédonie (*avril 2011*)

Comparaison des prix entre la Polynésie française et la France métropolitaine en mars 2010 (*octobre 2010*)

L'économie de Wallis-et-Futuna en 2005 : une économie traditionnelle et administrée (*avril 2008*)

### Les Notes de l'Institut d'émission

Déterminants des échanges de biens et compétitivité dans une économie monoexportatrice : le cas de la Nouvelle-Calédonie (*septembre 2012*)

La situation financière des entreprises polynésiennes en 2010 (*avril 2012*)

Le microcrédit professionnel en outre-mer (*avril 2011*)

La situation financière des entreprises polynésiennes en 2009 (*mars 2011*)

Échanges régionaux de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française (*janvier 2011*)

L'habitat dans les outre-mer français (*février 2010*)

Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'outre-mer (*mars 2010*)

### Les Notes express

N°123 - L'économie de la Polynésie française en 2013 (*avril 2014*)

N°122 - L'économie de Wallis-et-Futuna en 2013 (*avril 2014*)

N°121 - L'économie de la Nouvelle-Calédonie en 2013 (*avril 2014*)

N°120 - Tendances conjoncturelles 4<sup>ème</sup> trimestre 2013 - Polynésie française (*mars 2014*)

N°119 - Tendances conjoncturelles 4<sup>ème</sup> trimestre 2013 - Nouvelle-Calédonie (*mars 2014*)

N°118 - Tendances conjoncturelles 4<sup>ème</sup> trimestre 2013 - Wallis-et-Futuna (*mars 2014*)

N°117 - Le produit net bancaire des banques calédoniennes de 2008 à 2012 (*mars 2014*)

N°116 - Premières tendances Nouvelle-Calédonie 4<sup>ème</sup> trimestre 2013 (*février 2014*)

N°115 - Premières tendances Polynésie française 4<sup>ème</sup> trimestre 2013 (*janvier 2014*)

N°114 - Caractéristiques et règles d'utilisation franc Pacifique (*janvier 2014*)

N°110 - Balance des paiements 2012 de Nouvelle-Calédonie et Polynésie française (*novembre 2013*)

N°107 - Le poids du secteur du bâtiment et des travaux publics dans l'économie de Wallis-et-Futuna (*septembre 2013*)

N°101 - Panorama de la Nouvelle-Calédonie (*juillet 2013*)

N°100 - Panorama de Wallis-et-Futuna (*juillet 2013*)

N°99 - Panorama de la Polynésie française (*juillet 2013*)

N°93 - Le PNB des banques polynésiennes en 2011 (*juin 2013*)

**Ont collaboré à cet ouvrage :**

Marie BALICK

Anthony BOUGUIER

Guy DELAMAIRE

Vincent LOMBARD

Directeur de la publication : Nicolas de SÈZE  
Responsable de la rédaction : Guy DELAMAIRE  
Éditeur : IEOM  
Imprimé par les Imprimeries réunies de Nouméa  
Achévé d'imprimer en juin 2014 – Dépôt légal : juin 2014  
ISSN 1635-2262

